

C.R.A.C. N° 123 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 2 juin 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de Mme Delporte à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la problématique des logements inoccupés »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Question orale de M. Devin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les nouvelles tendances en matière de logement et l'importance de disposer d'un espace vert avec son logement »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	3
<i>Question orale de Mme Roberty à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'assurance contre la perte de revenus »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	4
<i>Question orale de M. Evrard à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures en faveur des logements étudiants en vue de la rentrée scolaire de septembre 2020 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	6
<i>Interpellation de M. Bastin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi du dossier relatif au financement des zones de secours par les provinces » ;</i>	
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état d'avancement de la reprise du financement des zones de secours par les provinces » ;</i>	
<i>Question orale de M. Sahli à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'évolution récente du dossier de la reprise du financement des zones de secours par les provinces »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Bastin, Demeuse, Sahli, Douette, Beugnies, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	7
<i>Interpellation de M. Antoine à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'asphyxie des finances locales » ;</i>	
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la souplesse budgétaire accordée aux communes suite à la crise du coronavirus » ;</i>	

Question orale de Mme Galant à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise à mal des finances communales par la crise sanitaire du COVID-19 » ;

Question orale de Mme Galant à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les budgets communaux pour l'année 2021 » ;

Question orale de M. Evrard à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les possibilités pour les communes de recours à l'emprunt dans le cadre de la crise du COVID-19 » ;

Question orale de M. Evrard à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures d'assouplissement budgétaires pour les communes » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le refinancement des communes au vu de la situation actuelle »

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Hazée, Demeuse, Mme Galant, MM. Evrard, Beugnies, Devin, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....19

Reprise de la séance.....37

Interpellations et questions orales (Suite).....37

Question orale de M. Botin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le manque de transparence lors des recrutements dans certaines administrations locales »

Intervenants : M. le Président, M. Botin, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville37

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la position de la Région sur les demandes d'indemnisations des entreprises aux pouvoirs adjudicateurs locaux »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....39

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la perspective de développement des grandes villes wallonnes »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....40

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les ordonnances communales imposant le port du masque dans certaines communes » ;

Question orale de M. Hazée à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures de police des autorités communales dans le cadre de la lutte contre la pandémie » ;

Question orale de Mme Galant à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les pouvoirs des bourgmestres en temps de crise sanitaire »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Hazée, Mme Galant, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....42

Question orale de M. Bierin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la dette d'Enodia à l'égard du fonds de pension Ogeo Fund » ;

Question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'abracadabrantique montage impliquant une dette cachée de 90 millions d'euros d'Enodia envers le fonds de pension Ogeo Fund » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les 70 millions non reversés par Nethys à Ogeo Fund »

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Dispa, Mugemangango, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....45

Question orale de M. Devin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les intercommunales face à la crise du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....49

Question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les ventes de Voo et Brutélé »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....50

Question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les taxes sur les établissements d'hébergement touristique »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....51

Question orale de M. Bierin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les monnaies complémentaires en soutien à l'économie locale »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Dispa.....52

Question orale de Mme Vandorpe à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les plans de cohésion sociale dans le contexte pandémique »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....54

Question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la distribution des masques par les communes wallonnes »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....56

Organisation des travaux (Suite).....58

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....58

<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	58
<i>Liste des intervenants</i>	59
<i>Abréviations courantes</i>	60

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Je souhaite la bienvenue à nos collègues qui nous écoutent, qui nous voient peut-être et que nous entendrons dans quelques instants puisqu'ils peuvent poser des questions via la technologie qui nous permet d'être en contact.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Je rappelle quelques règles.

Afin de permettre à la commission de fonctionner, il faut qu'il reste, au-delà du président, un député. Sans quoi, je suis obligé d'arrêter les travaux. Il faudra toujours un député en plus du ministre et du président de la commission.

Pour se joindre à une interpellation, il faut être physiquement présent ou avoir déposé une question qui traite du sujet.

Comme d'habitude, les règles ne changent pas : lorsque l'on aura épuisé l'ordre du jour de la section « Logement », si un député n'est pas là, c'est fini. On fera preuve d'un maximum de souplesse s'il y a d'autres commissions, mais quand la question est terminée l'absence signifie que l'on ne pourra pas revenir sur le sujet.

Monsieur le Ministre, si vous le voulez bien, nous allons débiter avec la compétence du logement de vos attributions.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DES LOGEMENTS INOCCUPÉS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Dermagne,

Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la problématique des logements inoccupés ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous êtes le premier à savoir que le chapitre de la Déclaration de politique régionale consacré au logement est particulièrement ambitieux. J'aimerais spécifiquement attirer votre attention sur la question des logements inoccupés, une problématique malheureusement ancienne à laquelle le Gouvernement entend s'attaquer au cours de cette législature.

Ainsi, la DPR indique : « Le Gouvernement entend lutter, en concertation avec les communes, contre l'inoccupation des logements par la mise en œuvre du Code wallon du logement et le développement d'outils effectifs et efficaces : action en cessation via des associations agréées, droit de gestion publique et réquisition, incitants, accompagnement des propriétaires, sanctions financières. La Wallonie soutiendra les communes et les CPAS dans l'établissement d'un cadastre des logements inoccupés ».

La législation wallonne, en particulier le Code wallon du logement et de l'habitat durable, offre aux pouvoirs publics plusieurs leviers leur permettant de lutter contre le phénomène des logements vides. Toutefois, les procédures pour actionner ceux-ci sont encore complexes, ce qui explique que trop peu de pouvoirs locaux y ont recours.

Au mois de septembre dernier, mon collègue, M. Demeuse, vous a interrogé sur cette problématique. Vous avez annoncé, en matière d'exécution de la partie du code consacrée aux mesures visant à lutter contre les logements inoccupés, en particulier en ce qui concerne la prise en gestion forcée par les opérateurs, il restait deux arrêtés d'application de mise en œuvre à adopter. Le premier concerne la fixation des seuils de consommation devant permettre de considérer un logement comme présumé inoccupé et les modalités de transmission de ces informations des distributeurs d'eau et d'électricité vers les administrations et vers les communes. Le second arrêté fixe les critères de reconnaissance des associations ayant pour objet la défense du droit au logement et qui pourront demander au président du Tribunal de première instance d'ordonner aux propriétaires d'un logement inoccupé d'en assurer l'occupation dans un délai raisonnable. On

sait avoir chargé votre administration de vous faire des propositions en la matière.

Depuis le mois de septembre, avez-vous avancé dans ce dossier ? Les deux arrêtés d'application sont-ils en voie d'être adoptés ? Votre administration vous a-t-elle fait des propositions ? Si oui, de quelle nature ? Plus largement, quelles mesures avez-vous prises en vue d'endiguer le phénomène de logements inoccupés ?

La DPR annonce également que la Région entend aider les pouvoirs locaux à établir un cadastre des logements inoccupés. Avez-vous entrepris des démarches allant dans ce sens ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, nous sommes au moins deux, à savoir que la DPR est effectivement particulièrement ambitieuse en matière de logement, puisque vous indiquez le fait que j'étais particulièrement bien placé pour le savoir. Vous l'êtes aussi et vous ne manquez d'ailleurs pas, comme d'autres collègues, de m'interpeller régulièrement sur ce sujet important qu'est de manière large le droit au logement.

Vous l'avez indiqué très justement, il existe plusieurs leviers légaux qui permettent aux pouvoirs publics de lutter contre le phénomène des logements vides, logements inoccupés. Il s'agit notamment des modalités de mise en demeure des propriétaires ; ensuite, de la proposition de prise en gestion par les opérateurs immobiliers sociaux qui, comme vous le savez, vous l'avez d'ailleurs rappelé, sont les communes, les CPAS, les agences immobilières sociales et les sociétés de logements de service public.

Il peut aussi s'agir, vous l'avez également évoqué, de la prise en gestion forcée par ces mêmes opérateurs :

- via la procédure judiciaire ;
- soit via la procédure de prise en gestion unilatérale.

S'y ajoutent encore les mesures dissuasives, voire coercitives, telles que la taxe sur les logements inoccupés ou l'amende administrative, ainsi que l'action en cessation introduite devant le Tribunal de première instance.

Certains de ces outils sont déjà activables et ne nécessitent pas d'arrêté d'exécution. La preuve en est que certaines communes utilisent déjà efficacement cette partie du code. La pionnière a été la Ville de Huy qui, dès 2017, a lancé des actions en cessation visant à obliger certains spéculateurs fonciers à remettre des logements sur le marché.

Les procédures ne sont pas si complexes que l'on peut le craindre, notamment en ce qui concerne l'action

en cessation. Il faut néanmoins faire preuve d'un certain courage politique pour les mettre en œuvre.

En revanche, certains articles du code nécessitent des arrêtés d'exécution pour être pleinement effectifs. Concrètement, il s'agit non pas de deux arrêtés d'exécution qui sont nécessaires et doivent encore être adoptés, mais bien trois :

- un arrêté relatif aux consommations minimales d'eau et d'électricité pouvant réputer un logement inoccupé en vertu de l'article 80, § 1er, 3^o, du CWHD ;
- un arrêté relatif au montant et au calcul des amendes administratives ;
- enfin, l'arrêté relatif aux agréments des associations visées à l'article 85 *sexies* dudit code.

J'ai, comme je l'avais annoncé en réponse à une question sur le thème, sollicité l'administration du logement pour qu'elle rédige des projets d'arrêté en ce sens. Je les ai reçus il y a peu et ils sont en cours d'analyse et de discussion entre mon cabinet et l'administration, ainsi que différents acteurs. Nous disposons donc d'une base de travail pour avancer de manière certaine en la matière.

Il faut cependant savoir que, concernant la mise à disposition des données relatives aux consommations minimales d'eau et d'électricité, la réglementation sur la protection des données nous impose de recourir à la Banque-carrefour d'échange des données et de coordonner le travail avec les différents distributeurs d'eau et d'électricité. Une modification du code sera donc nécessaire pour la mise en œuvre de cet article.

En parallèle du travail entrepris sur la modification législative, divers échanges ont déjà été entrepris avec les acteurs concernés, mais la crise sanitaire a quelque peu ralenti le travail. Cependant, s'agissant d'un volet important de la Déclaration de politique régionale, ainsi que vous l'avez évoqué en début de votre question, j'ai souhaité que le travail puisse se poursuivre malgré les mesures de confinement, voire de déconfinement.

Le 5 mai dernier, nous avons tenu une vidéoconférence avec les gestionnaires de réseau de distribution et les distributeurs d'eau afin d'avancer au plus vite dans ce dossier et pouvoir déposer ces projets d'arrêté très prochainement, en première lecture, au Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces bonnes nouvelles. Le dossier avance, les décrets avancent ; ce sont d'excellentes nouvelles aussi.

Il est important pour les petites communes d'activer la prise en gestion des logements inoccupés. Dans les communes rurales, il y a souvent des sans-abris, souvent invisibles, qui partent vers les grandes villes, des

ménages précarisés qui s'en vont aussi. C'est donc important de pouvoir capter des logements là aussi afin d'éviter les exodes.

Les petites communes sont peu armées pour faire ces démarches. Même si elles sont simplifiées, cela reste encore fort complexe. Il n'y a pas toujours de juriste spécialisé dans ces matières-là, il n'y a pas assez de personnel pour suivre ces dossiers. L'aide de la Région wallonne est donc bien nécessaire.

Dans les grandes villes, il faut se dire qu'il y a peut-être plus d'autonomie puisqu'ils ont plus de personnel et parfois de juristes compétents dans ces matières-là, mais ils ont aussi beaucoup plus de logements inoccupés comme les premiers étages des rez-de-chaussée commerciaux et aussi beaucoup plus de personnes à relayer. Ce sont des dossiers importants et je suis contente de voir que vous avez avancé avec vos services en la matière. Je vous remercie. Nous assurerons le suivi.

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES NOUVELLES TENDANCES EN MATIÈRE
DE LOGEMENT ET L'IMPORTANCE DE
DISPOSER D'UN ESPACE VERT AVEC SON
LOGEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les nouvelles tendances en matière de logement et l'importance de disposer d'un espace vert avec son logement ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). - Monsieur le Ministre, la crise du COVID-19 a, de manière très claire, modifié les demandes des nouveaux acquéreurs en matière de choix immobilier. C'est en tout cas ce que laisse entendre une étude menée par une grande enseigne belge dans le domaine. Il ressort en effet de ce sondage, réalisé en période de confinement, que dans la réflexion menée sur leur habitation, les candidats propriétaires, privés durant huit semaines de la possibilité de sortir comme ils le souhaitent, opteraient aujourd'hui pour une maison avec jardin, une quatre-façades ou une trois-façades avec jardin. C'est bien simple, 80 % d'entre eux ne l'imaginent plus sans un espace vert personnel.

La tendance se marque également dans l'achat d'un appartement, pour près du même pourcentage, avec la nécessité d'une terrasse. Pour ceux qui n'auraient pas la possibilité ou le budget, notamment dans des zones urbanisées, pour répondre à ce besoin, la présence d'un parc ou d'un espace vert à proximité du nouveau logement est devenue un critère essentiel. C'est valable

pour 50 % des Wallons interrogés, à côté du critère de la superficie du bien, pour 39 %.

Je souhaiterais aborder ces nouvelles tendances pour ce qui concerne le logement public. Quelle est votre analyse ?

Disposez-vous du détail des parcs locatifs des SLSP en matière d'espaces verts ? Ces espaces sont-ils référencés dans le cadastre du logement public ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, cette question des changements comportementaux face à la crise sanitaire que nous traversons et, par conséquent, l'évolution de nos rapports aux autres et à l'espace dans lequel nous vivons est extrêmement importante. Ce n'est pas à vous que je dois le dire. Ainsi, l'actualité montre qu'il est plus ou moins malaisé aux familles de respecter les règles de confinement selon qu'elles disposent ou pas d'un logement doté d'un espace extérieur tels une terrasse, un jardin, ou encore de la possibilité de disposer d'un espace pour télétravailler ou tout simplement pour s'isoler.

Le confinement nous a contraints à adapter nos modes de vie et à reconsidérer les facteurs de risques liés à notre environnement. Les préoccupations autour de l'adaptabilité de nos espaces de vie prennent tout leur sens dans cette période particulière.

Parallèlement, notre relation à la sécurité sanitaire et alimentaire est devenue une préoccupation essentielle en contexte de mobilité restreinte et contrainte. Notre exposition accrue aux changements brusques nous oblige à décupler notre capacité à adapter nos comportements et à faire évoluer nos lieux de vie pour répondre à ces situations nouvelles.

Devrons-nous repenser l'habitat de demain, comme étant aussi un lieu de protection voire d'isolement physique de l'individu ou de la famille ? Quelle adéquation devons-nous rendre possible dans l'environnement bâti entre les changements brusques que nous vivons et les modèles culturels qui caractérisent la manière d'habiter ? Quel devenir devons-nous construire pour les espaces communautaires à la suite de cette pandémie ?

Ce sont autant de questions qui devront intégrer notre conception de l'habitat, même s'il est sans doute trop tôt pour observer des évolutions pérennes et durables et dégager des tendances.

L'adéquation entre habitat et habiter n'est toutefois pas un phénomène récent. De tout temps, l'évolution de nos modes de vie a façonné notre habitat et inversement, notre environnement a toujours influencé notre manière de vivre.

Pour tous et premièrement pour leurs habitants, la qualité des logements tient à plusieurs paramètres : leur localisation, leur performance énergétique, leur configuration et leur surface optimales suivant la composition du ménage, leur équipement correct, leur confort, leur adaptabilité à un handicap, la qualité de l'air, la lumière et leur environnement.

Cette préoccupation de la qualité de vie en fonction des évolutions sociétales a toujours animé la politique du logement public depuis son origine, voici un siècle ; et elle continuera d'être centrale à l'avenir.

S'agissant plus précisément de vos questions relatives au recensement des espaces verts en logement public, je vous dirai qu'ils sont référencés très précisément et en détail dans le cadastre du logement. Celui-ci distingue,

pour les espaces privatifs : le jardin individuel privatif, la cour arrière ou avant ; les terrasses et les balcons dont certains ont été « refermés » suite aux travaux du programme PIVert, par cohérence énergétique, et qui constituent un nouveau volume fermé de type « jardin d'hiver ». Ils sont alors cadastrés dans la donnée « véranda ».

Pour les espaces communs ou communautaires. Le cadastre distingue l'espace commun ouvert : couvert extérieur, extérieur végétalisé, extérieur minéral. Il concerne tout espace extérieur clôturé ou non, couvert ou non ; libre d'accès à tout public ou dont l'accessibilité est réservée aux habitants et aux personnes autorisées.

L'entretien de cet espace est à la charge de la SLSP qu'elle répercute aux locataires via les charges locatives. Pour certains espaces des conventions existent avec les communes qui abritent ces logements ou qui accueillent ces logements des sociétés de logement de service public.

Les jardins collectifs ou partagés ne sont pas encore identifiés comme tels dans le cadastre du logement.

Énoncer le détail serait long et fastidieux mais les proportions pour chaque donnée cadastrée et les proportions de celles-ci pourraient être fournies dans le cadre d'une éventuelle question écrite.

Je me propose de vous laisser me poser, m'interroger en question écrite et je vous transmettrai l'ensemble des données précisément.

Enfin, pour être complet, je terminerai en disant qu'il faut considérer les quartiers dans leur environnement, et vous l'avez évoqué, nombre de sites sont situés à proximité d'espaces libres, verts ou naturels. L'outil de cartographie que la Société wallonne du logement met actuellement au point pourra identifier aussi ces proximités avec ces lieux publics végétalisés ou non.

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Monsieur le Président, vous comprendrez que, vu la réponse, je tiens à remercier M. le Ministre qui a été exhaustif et précis.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ASSURANCE CONTRE LA PERTE DE
REVENUS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'assurance contre la perte de revenus ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Monsieur le Ministre, l'assurance contre la perte de revenus a été remaniée dans le courant 2019. En dépit de sa gratuité, son succès auprès des Wallons et Wallonnes était très relatif. Il a donc été décidé, durant la précédente législature, de rendre cette assurance plus attractive. Dès lors, les conditions pour en bénéficier ont été élargies. Les montants maximaux d'octroi ont été revus à la baisse, la durée d'introduction d'un dossier a été allongée, tandis que l'obligation de réaliser des travaux dans la nouvelle habitation a été supprimée. Voici donc un peu plus d'un an que ces nouvelles mesures sont en place.

Quel bilan dressez-vous de cette première année ?

Cette assurance, dans sa version actualisée, fait-elle l'objet d'une promotion suffisante auprès de la population ? Sous quel format ? Via quel canal de diffusion ?

Estimez-vous que l'élargissement des conditions d'octroi de cette assurance a eu l'effet escompté ?

Combien de dossiers ont-ils été introduits depuis sa mise en place, il y a un an aujourd'hui et combien d'entre eux ont été jugés recevables ?

Eu égard à la précédente version de cette mesure, diriez-vous que les résultats sont encourageants, satisfaisants ?

Enfin, compte tenu de la pandémie du COVID-19, nombre de travailleurs ont été mis au chômage temporaire pour force majeure.

Dès lors, beaucoup se sont trouvés dans une situation financière délicate et pourraient rencontrer des difficultés quant au remboursement de leur crédit hypothécaire. À cet égard, vos services ont-ils reçu des demandes d'indemnisation de personnes bénéficiant de cette assurance perte de revenu ?

En l'occurrence, il faut accuser une perte totale et définitive d'un emploi pour rentrer dans les conditions d'octroi de l'indemnisation.

Monsieur le Ministre, en ces circonstances tout à fait inédites, a-t-il été envisagé ou est-il envisageable d'élargir les conditions d'octroi aux personnes en chômage temporaire pour force majeure ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, merci pour votre question qui me permet de tirer un bilan de cette assurance perte de revenus telle qu'elle a été modifiée et qu'elle est entrée en vigueur depuis le 1er mars 2019.

Le bilan que l'on peut désormais tirer de sa mise en œuvre est relativement encourageant puisque, entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019, 1 641 dossiers avaient été introduits à l'administration. Pour la même période, un an plus tard, soit entre le 1er mars 2019 et le 28 février 2020, 2 571 dossiers ont été reçus, soit une augmentation de près de 57 %.

Cette augmentation est due essentiellement à la suppression de l'obligation de réaliser des travaux telle que vous l'avez évoqué dans votre question.

La communication, quant à elle, a été réalisée via le site internet de l'administration, lors de permanences Info-conseils, à l'occasion de plusieurs salons de la construction ainsi que via des articles dans certaines revues ou des reportages télévisés, par exemple dans l'émission *On n'est pas des pigeons*. Il est prévu que l'administration poursuive le travail de promotion de ce produit tel qu'il a été effectué jusqu'à présent.

À la suite des mesures gouvernementales prises pour faire face à la pandémie COVID-19, de nombreuses questions sont parvenues à l'administration concernant une éventuelle intervention de l'assurance contre le risque de perte de revenus, mieux connue sous l'acronyme APR, au profit des salariés mis en chômage temporaire, que ce soit pour force majeure ou pour raisons économiques.

Il est bien entendu compréhensible, dans le contexte actuel, que des citoyens confrontés à une diminution de leurs revenus se tournent vers la sécurité que pourrait leur apporter cette assurance. Il n'en reste pas moins vrai que, compte tenu de la réglementation applicable, l'administration ne peut leur accorder le bénéfice de celle-ci. En outre, il ne peut être imposé à l'organisme assureur, en l'espèce Ethias, de prendre en charge ces nouveaux cas sur la base du marché public conclu en 2019, qui ne prévoyait pas ces hypothèses d'intervention.

En effet, les règles édictées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 février 2019 pour les

demandes introduites à compter du 1er mars 2019 ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999 pour les demandes introduites sous l'ancien régime sont les suivantes.

En ce qui concerne les salariés, l'APR intervient exclusivement dans deux hypothèses.

Premièrement, une perte d'emploi involontaire, totale et définitive, suivie de trois mois de chômage complet.

Deuxièmement, une incapacité involontaire et totale de travail pour maladie de trois mois minimum.

Le chômage temporaire pour force majeure ou pour raisons économiques n'étant pas dû à une perte d'emploi définitive ni à une incapacité pour maladie, il ne peut, par conséquent, être couvert par l'APR.

J'ajoute qu'une modification de la réglementation avec effet rétroactif et la passation d'un nouveau marché public afin d'accroître les hypothèses de couverture de cette assurance ne sont pas envisageables.

En effet, la rétroactivité de ces modifications aurait pour conséquence la couverture, par l'organisme assureur, de cas où le risque s'est déjà réalisé. Or, comme vous le savez, en droit des assurances, à défaut d'aléa, le contrat d'assurance est réputé nul. Le nouveau contrat d'assurance devrait donc prendre effet au moment de l'attribution du nouveau marché public, sans effet rétroactif, ce qui rend impossible la couverture des sinistres actuels.

Toutefois, il convient d'attirer l'attention sur le fait que d'autres mesures sont mises en place afin d'aider les travailleurs qui rencontrent des difficultés financières du fait de la crise de la COVID-19. J'en rappellerai trois pour conclure :

- un possible report de maximum six mois du remboursement de leur crédit hypothécaire sans imputation de frais ;
- un possible prêt à taux zéro pour le paiement de loyers ;
- pour les salariés, une majoration des allocations de chômage temporaire, tant pour raisons économiques que pour force majeure, celles-ci passant de 65 à 70 % de la rémunération mensuelle moyenne plafonnée pour une période de trois mois.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses particulièrement claires et précises. J'ai bien entendu toutes les difficultés en termes d'assurances que ma dernière question impliquait. Cela aurait une très belle mesure qui aurait permis à beaucoup de personnes de garder la tête hors de l'eau, mais vous venez également de citer trois

mesures qui permettent d'aider les citoyens en difficulté par rapport à leur prêt.

Ce dont je me réjouis surtout, c'est de vous entendre sur le pourcentage qui est en augmentation. Vous parliez de 57 % de dossiers en plus introduits suite au changement des mesures et je trouve que c'est très encourageant pour l'ensemble de nos citoyens.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES MESURES EN FAVEUR DES LOGEMENTS
ÉTUDIANTS EN VUE DE LA RENTRÉE
SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2020 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures en faveur des logements étudiants en vue de la rentrée scolaire de septembre 2020 ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, récemment, la presse a fait écho d'une diminution des demandes des locations des kots d'étudiants alors que cette période de l'année y est généralement propice. C'est un constat du Service logement de l'Université de Namur et l'incertitude liée à l'organisation des cours lors de la prochaine rentrée explique notamment cette situation.

Dans le contexte actuel, de nombreuses familles hésitent à s'engager dans des contrats coûteux qui les lient pour toute une année scolaire. De nouvelles mesures permettraient un certain regain de confiance de la part des preneurs permettant une reprise des locations de logements étudiants. Cela, c'est pour le constat.

Monsieur le Ministre, je voulais savoir si les mesures prises par le Gouvernement wallon fin du mois avril en matière de bail étudiant, sont-ce des mesures vont être maintenues ou adaptées pour la prochaine rentrée scolaire ?

Devant l'incertitude des contours et des conditions de la rentrée scolaire de septembre, personne ne peut prévoir de quelle manière elle va s'organiser, envisagez-vous d'adopter d'autres mesures qui permettraient aux étudiants d'aborder cette année scolaire de manière plus sereine ?

Le Conseil des Recteurs analyse au cas par cas les possibilités d'adapter les loyers des kots étudiants. Des mesures plus structurelles sont-elles à l'ordre du jour pour soutenir ce secteur ?

Enfin, je voulais vous interroger, Monsieur le Ministre, sur la question qui concerne notamment une

condition liée à la perte de revenu d'au moins 15 % pour bénéficier des mesures que vous avez prises précédemment. Finalement une telle mesure, avec un tout petit peu de recul, cette diminution de 15 %, n'affecte-t-elle pas de manière différente les revenus substantiels et les revenus plus modestes ? Cette mesure, ces conditions de perte de revenus, risquent-ils, malgré tout, de mettre de côté un pan de preneurs qui ont subi une perte moindre que les 15 %, mais qui néanmoins ont toujours des difficultés de paiement au cours des mois qui viennent de s'écouler ?

Voilà, Monsieur le Ministre, je voulais vous entendre sur ce critère notamment des 15 % pour voir si vous comptez le maintenir ou pas.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, face à la crise sanitaire liée à la COVID-19 et aux conséquences que cette dernière a eues notamment sur la tenue des cours dans l'enseignement supérieur et sur les possibilités de déplacement, de nombreux étudiants ont vu la jouissance d'occupation de leur kot perturbée.

Compte tenu de cela, le Gouvernement wallon a décidé d'adopter des mesures à portée générale lorsque aucun arrangement à l'amiable ne pouvait être trouvé entre le propriétaire et le preneur du kot quant à une résiliation ou une révision du prix.

C'est ainsi que le Gouvernement wallon a adopté un arrêté de pouvoirs spéciaux permettant aux preneurs d'un bail étudiant de résilier celui-ci de manière anticipée. Il s'agissait, dès lors, de mettre l'ensemble des preneurs sur un pied d'égalité.

Dans la mesure où la disposition adoptée l'a été pour des motifs résultant de la période de confinement et n'a vocation à s'appliquer que pendant cette période résultant de l'arrêté ministériel du 23 mars 2020, cette disposition exceptionnelle ne devrait pas être prolongée au-delà de celle-ci.

À ce jour, aucune mesure dérogatoire au régime du bail étudiant tel que mis en place par le décret du 15 mars 2018 n'est envisagée à long terme. Toutefois, la situation sanitaire et les mesures décidées par le Conseil national de sécurité évoluent rapidement et constamment, et j'y reste bien entendu attentif.

J'entends d'ailleurs que l'ULB a décidé que, pour la période de septembre à décembre, les cours ne se feraient en présentiel qu'une semaine sur trois. Cela aura, bien entendu, un impact sur la question du logement étudiant. Les parents vont devoir faire un choix quant à la location ou non d'un logement. L'annonce faite par l'université à trois mois de la rentrée de septembre leur permet toutefois de se déterminer en connaissance de cause.

Il faudra également voir quelle sera l'attitude des autres universités, et notamment des universités wallonnes.

Aucune mesure structurelle n'est actuellement à l'ordre du jour, mais lorsque la crise de la COVID sera passée, il faudra pouvoir analyser, sereinement, les conditions de résiliation des baux étudiants tel que prévu dans le décret de 2018, car la crise aura démontré qu'elles ne sont pas optimales, ne prenant pas en compte les cas de force majeure. C'est un oubli du texte de l'époque et on ne fera pas grief à ses auteurs de l'avoir omis. Il est clair qu'à la lumière de ce que l'on vient de vivre et de ce que l'on vit encore, cela nécessite sans doute dans ce dispositif-ci, mais dans toute une série d'autres de pouvoir tenir compte de ce que nous venons de vivre et de traverser.

Concernant la condition liée à une perte de revenus d'au moins 15 % pour bénéficier des mesures.

L'urgence dans laquelle nous avons dû réagir en la matière ne nous permettait pas de réaliser des études poussées. La situation nécessitait de la simplicité dans le modèle et également d'éviter les effets d'aubaine. Ce seuil de 15 % a été choisi par référence aux textes permettant aux locataires du logement public de demander une révision de leur loyer.

Il n'est pas question de réviser ce critère, et ce tout simplement parce qu'il est trop tard. En effet, la mesure prise permet de résilier son bail avec un mois de préavis et un mois d'indemnité.

Les baux étudiants étant généralement conclus pour une durée de 12 mois, entre le 1er septembre et le 31 août, les preneurs qui rendaient leur renom en avril bénéficiaient d'une réduction de deux mois de loyer et les preneurs qui le rendaient en mai bénéficiaient d'une réduction d'un mois de loyer. Il n'y aurait donc aucun effet utile à modifier maintenant ce critère de 15 % de diminution de revenus.

Enfin, pour ce qui est d'une éventuelle évaluation du nombre d'étudiants qui ont sollicité des accommodements à leur bail, je n'en dispose pas et il me semble difficile d'en obtenir sans engager des budgets importants pour effectuer des enquêtes et des sondages. En effet, la grande majorité des contrats de bail étudiant sont signés avec des bailleurs privés et les arrangements ayant été consentis au cas par cas, il est difficile de disposer de chiffres.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des ces clarifications qui m'apparaissent utiles dans un contexte où beaucoup s'interrogent. Nous voyons, et croisons les doigts, que les chiffres de cette pandémie évoluent favorablement. Hormis l'un ou l'autre signal donné par l'une ou l'autre université, que vous avez citée, il faut essayer

d'envisager la rentrée de septembre de la manière la plus sereine possible, en espérant que les conditions soient optimales.

Je vous rejoins sur cette nécessité d'adapter le décret de 2018. C'est probablement un texte que nous pourrions retravailler pour parer aux différentes lacunes que vous avez évoquées tout à l'heure.

**INTERPELLATION DE M. BASTIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SUIVI DU DOSSIER RELATIF AU
FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS PAR
LES PROVINCES »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA REPRISE DU
FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS PAR
LES PROVINCES »**

**QUESTION ORALE DE M. SAHLI À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU DOSSIER DE LA
REPRISE DU FINANCEMENT DES ZONES DE
SECOURS PAR LES PROVINCES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Bastin, sur « le suivi du dossier relatif au financement des zones de secours par les provinces » ;
- M. Demeuse, sur « l'état d'avancement de la reprise du financement des zones de secours par les provinces » ;
- M. Sahli, sur « l'évolution récente du dossier de la reprise du financement des zones de secours par les provinces ».

La parole est à M. Bastin pour développer son interpellation.

MM. Douette et Beugnies dans le cadre de l'interpellation.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Président, loin de moi la pensée d'être un spécialiste, mais j'ai été gentiment invité par M. le Ministre, il y a 14 jours exactement, à venir le réinterroger sur ce fameux dossier de financement des zones de secours. Je me suis déplacé physiquement non pas pour le questionner, mais pour l'interpeller. Comme vous venez très justement de le dire, il faut être présent physiquement.

Monsieur le Ministre, vous me disiez il y a 14 jours : « Les discussions sur le sujet ont repris dès ce jeudi 14 mai et elles se poursuivront encore dans les prochains jours ».

Or, c'est bien davantage qu'une simple discussion qui a eu lieu le 14 mai au Conseil des ministres concernant la décision « d'informer les provinces quant à la proposition de mise en œuvre de la Déclaration de politique régionale, à savoir une reprise à 60 % de la part nette à charge des communes du coût des zones de secours, avec un transfert de 20 % du montant en 2020, 30 % en 2021, 40 % en 2022, 50 % en 2023 et de 60 % en 2024, et ce avec l'actuelle dotation provinciale prévue au niveau du Fonds des provinces ».

Ne tournons pas autour du pot, c'est un véritable revirement.

La Déclaration de politique régionale dit pourtant explicitement, en sa page 57, que « les provinces reprendront progressivement à leur charge, et au plus tard d'ici la fin de la législature, les contributions communales au financement des zones de secours ». Elle dit encore à la page 60 que « le Gouvernement fera en sorte que les provinces reprennent progressivement à leur charge, et totalement d'ici la fin de la législature au plus tard, les contributions communales au financement des zones de secours ».

Reprendre totalement les contributions communales, voilà ce qui est dit dans le programme du Gouvernement.

Votre scénario ne prévoit pourtant pas une reprise intégrale, mais bien un financement à 60 %. J'avoue ma stupéfaction, d'autant plus que plusieurs collègues de la majorité ont largement insisté, en commission comme en plénière, pour que le transfert soit bel et bien total. J'aimerais à cet égard citer un excellent collègue du groupe Ecolo, qui va se reconnaître, qui disait le 11 mars dernier en séance plénière ceci : « J'insiste vraiment pour que la reprise du financement des zones de secours soit pleine et effective le plus rapidement possible parce que c'est, pour moi, le levier d'action le plus important dont on dispose. Les communes attendent vraiment beaucoup de la mise en œuvre de cette mesure phare de la DPR ». Je ne peux qu'appuyer ce propos qu'un membre de la majorité tenait il y a seulement quelques semaines.

Dans le courrier du 21 mai que vous avez envoyé aux députés-présidents des provinces, vous dites que la Région s'est « légèrement et légitimement écartée de la Déclaration de politique régionale ». Monsieur le Ministre, peut-on légitimement s'écarter d'une promesse faite à 262 bourgmestres, 262 collègues et 262 conseils communaux ? Quant à un écart « léger » vis-à-vis de l'accord initial, permettez-moi de constater que ce « léger écart » représente tout de même 80 millions d'euros pour les communes wallonnes.

Vous le savez, et nous discutons régulièrement de ce dossier dans ce Parlement, mon groupe n'est pas opposé au principe du transfert de ces charges vers les provinces, que du contraire, pour peu que le personnel provincial ne soit pas sacrifié pour financer ces nouvelles dépenses ; que le contribuable ne vienne pas mettre la main à la poche pour financer des provinces dont les finances seraient devenues trop exsangues ; et que les services provinciaux majeurs, tels que la santé, l'enseignement et la culture notamment, ne soient pas supprimés.

Atteindre un financement à 100 % en respectant ces balises était possible à une échéance peut-être plus longue. Vous auriez pu, et peut-être dû, respecter la promesse que vous avez faite à tous les municipalistes wallons et prévoir une reprise intégrale des dotations communales par les provinces à un horizon réaliste pour celles-ci : 2028 ; 2030 ; 2035 ? Une concertation avec l'Association des provinces wallonnes et les provinces elles-mêmes aurait permis de définir une date réaliste pour tout le monde, tenant compte aussi du futur rôle des provinces. Monsieur le Ministre, vous qui êtes juriste, c'est d'abord le prix qui est l'élément le plus essentiel dans un contrat. Là était le véritable débat. L'élément essentiel de la promesse du Gouvernement n'était pas de savoir si atteindre 100 % était possible, mais bien de savoir quand une reprise à 100 % serait effective.

Mieux vaut tard que jamais, comme le dit l'adage populaire. Avec votre projet, ce ne sera donc malheureusement jamais. Ce ne sera jamais, car la coalition que vous représentez n'a pas su trancher la question de l'existence de l'institution provinciale au moment de la négociation de la Déclaration de politique régionale. Transférer 100 % des dotations communales aux zones, c'était aussi ouvrir sérieusement le dossier majeur de l'avenir de l'institution provinciale. C'est un choix que votre Gouvernement n'a peut-être pas osé faire, alors que votre programme gouvernemental le prévoit pourtant. Sans mise en œuvre complète de cette réforme du financement des zones de secours, j'ai de sérieux doutes quant à la capacité du futur groupe de travail sur l'avenir des provinces – que la page 57 de votre Déclaration de politique régionale prévoit pour « étudier une réforme des provinces » – à aboutir à quoi que ce soit de majeur. Cette limitation à 60 %, c'est une victoire des provincialistes de ce Gouvernement.

J'aimerais aussi insister sur le fait que cet épisode crée une nouvelle fois de sérieux doutes sur les conditions de négociations du programme du Gouvernement. C'est maintenant la seconde fois – je rappelle le retournement du dossier *prosumers* –, et sera-ce la dernière, que le Gouvernement s'écartera largement d'une promesse faite dans son propre programme. Espérons qu'à l'avenir le Gouvernement pourra enfin tenir parole, il en va de sa crédibilité.

J'aimerais maintenant aborder la question des 40 % restants à financer. On le sait, en mars dernier, vous proposiez au Gouvernement une note prévoyant que les communes conserveraient, quoi qu'il arrive, 10 % du financement des zones afin de justifier le principe d'une décision par des mandataires communaux en conseil de zone. En mars dernier, vous proposiez également au Gouvernement que des négociations s'enclenchent avec l'autorité fédérale pour que cette dernière reprenne à sa charge 30 % des dotations communales actuelles, cela menant alors à un financement presque paritaire entre l'autorité fédérale et les pouvoirs locaux.

Votre courrier aux députés-présidents provinciaux rappelle que les communes prendront bien à charge 10 % du financement des zones. Cela n'apparaît pas dans la notification de la décision du Gouvernement, mais bien dans ce courrier.

J'imagine donc que le principe est acté par le Gouvernement. Cette notification du Gouvernement, justement, dont nous avons eu connaissance le 22 mai, se contente simplement de préciser que les 30 % restants seront analysés par la *task force* sur les finances locales.

Ce point est à éclaircir. Je doute que l'autorité fédérale, maintenant de plein exercice mais au programme limité à la gestion de la pandémie, osera bouger dans ce dossier.

Déclencher un conflit d'intérêts sera peut-être nécessaire. Nous en avons déjà discuté dans ce parlement et je vous invite surtout à garder cette option sous le coude pour l'avenir.

Bref, Monsieur le Ministre, j'ai de nombreuses questions à vous poser en lien notamment avec la notification de la décision du Conseil des ministres du 14 mai envoyée au Parlement le 22 et j'espère que nous pourrons pouvoir apporter des réponses claires et sans langue de bois.

La clarté est plus que nécessaire d'autant que vous déclariez encore le 26 mai dans la presse que je cite : « Rien n'est ficelé et tant mieux ».

Monsieur le Ministre, pourquoi ne pas avoir respecté votre promesse faite dans la DPR de transférer ces 100 % du financement communal dans les zones de secours aux provinces ?

Pourquoi avoir opté pour un plafond de 60 % alors qu'une réforme plus ambitieuse transférant 100 % à plus long terme était également une option ?

Vous avez aussi envoyé un courrier aux députés et présidents des provinces à propos de la réforme envisagée par le Gouvernement. Avez-vous reçu des réponses et que vous ont-ils répondu ?

Quand soumettez-vous au Gouvernement les propositions concrètes de reprise de financement des zones par les provinces ? Avez-vous pris contact avec l'APW pour la réflexion à cet égard ? Qu'a répondu cette association, le cas échéant, et quand une réunion est-elle prévue ?

À quelle échéance la tutelle régionale sur les zones de secours sera-t-elle proposée au vote du Parlement wallon ? Avez-vous pris contact également avec l'autorité fédérale, notamment la DG Sécurité civile à propos de votre réforme ? Avez-vous communiqué votre plan consistant à transférer les 60 % du financement aux provinces au ministre de l'Intérieur, De Crem ? Quelle est la réaction de l'autorité fédérale sur votre plan ?

Le transfert de la dotation des communes germanophones sera-t-il possible étant donné le transfert de compétences des matières communales à la Communauté germanophone en vertu de l'article 139 de la Constitution ? Une tutelle wallonne sur les communes germanophones est-elle envisageable à cet égard ? Des discussions sur un accord de coopération ou un décret conjoint sont-elles en cours à ce sujet ?

Concernant les 30 % à financer par d'autres canaux, pour quand la *task force* doit-elle produire son analyse ? Est-il encore envisagé de contacter l'autorité fédérale pour que celle-ci prenne en charge ce montant de 30 % ? L'avez-vous d'ailleurs déjà fait et que vous a-t-elle répondu ?

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous voyez que nous sommes plusieurs à vous écouter attentivement et à suivre vos conseils puisque nous avons répondu à votre invitation lancée lors de la dernière commission de vous réinterroger aujourd'hui puisque vous annoncez un accord en vue de cette commission d'aujourd'hui sur ce dossier extrêmement important et vous avez tenu votre engagement, puisque cet accord a été depuis lors présenté.

C'est un accord fondamental pour l'avenir des finances communales qui donnent de réelles perspectives claires et surtout à court terme ; ce qui était déjà absolument nécessaire dans le contexte précédent, le COVID-19, mais encore plus aujourd'hui.

En effet, on peut prendre toutes les mesures de souplesse budgétaires que l'on veut – on y reviendra tout à l'heure et celles qui ont été annoncées la semaine dernière sont évidemment nécessaires pour donner une bouffée d'oxygène – mais cela ne représente toutefois pas de solution à long terme, contrairement à la concrétisation de mesures structurelles comme la reprise par les provinces du financement des zones de secours.

Je me réjouis vraiment de l'accord qui est intervenu.

Oui, cette reprise est plafonnée pour des raisons légitimes, tant juridiques que budgétaires, mais contrairement à ce que j'entends, l'esprit de la DPR est bel et bien respecté, car finalement, l'objectif fondamental, c'est bien que ce poids financier du financement des zones de secours ne pèse plus sur les communes. C'est l'engagement qui est aujourd'hui concrétisé via les provinces pour la majeure partie et via d'autres mécanismes pour le reste.

La reprise sera donc pleine et entière, même si pas entièrement à charge des provinces.

Je pense qu'au lieu de chercher à créer des difficultés où il n'y en a pas, on peut plutôt sincèrement se réjouir d'une avancée qui est historique, je pense, pour les communes wallonnes, surtout lorsqu'on se replace il y a quelques mois. Certains, au moment de l'annonce dans la DPR, avaient un peu rayé le Gouvernement en disant que cette piste de solutions n'était pas réaliste, qu'on n'y arriverait pas, ils n'y croyaient pas.

Aujourd'hui, cela se concrétise et je suis assez surpris de voir que les mêmes aujourd'hui critiquent de nouveau. Je vous avoue que je ne sais plus trop quoi penser de la position du cdH puisque mon excellent collègue, M. Bastin, a repris des propos tenus il y a quelques mois.

Je vais aussi me permettre de reprendre certains propos tenus par ses soins il y a quelques mois où il disait : « Encore faut-il que les provinces soient en mesure d'encaisser sans que les Wallons ne soient obligés de passer à la caisse », en critiquant la proposition qui allait engendrer une augmentation de la fiscalité provinciale et une destruction de l'emploi. Aujourd'hui, voilà qu'on critique le fait que la reprise n'est pas totale. Il faudrait en fait du coup savoir ce qu'on veut et à votre place, je me réjouirais véritablement de la mesure qui est prise aujourd'hui et annoncée. Vraiment, on doit sortir d'un débat politique sur cette question et se rendre compte que l'on franchit une étape fondamentale vers la concrétisation d'une mesure extrêmement forte. Je l'ai dit, avec une reprise partielle, c'est vrai, mais qui est très significative. D'ici 2024, deux tiers de l'ardoise communale sera reprise par les provinces et le reste sera financé par d'autres moyens.

À cet égard, pourquoi faudrait-il aller au-delà de 2024 puisque ces solutions alternatives vont précisément permettre de prendre en charge ce qui ne pourra pas l'être par les provinces, sauf les 10 % nécessaires au maintien d'un pouvoir de décision communal. Ce serait donc contradictoire d'annoncer dès maintenant une volonté d'aller au-delà du pourcentage annoncé puisque cela témoignerait du fait que l'on n'a pas confiance dans les mécanismes envisagés pour reprendre le solde restant. C'est seulement si ces différents mécanismes ne fonctionnaient pas qu'alors il faudrait envisager de prendre d'autres mesures après

2024. Rien ne l'empêche dans l'accord ficelé. J'ai pour l'instant totalement confiance dans la capacité d'action du gouvernement et de M. le Ministre pour mettre pleinement en œuvre cet accord d'ici 2024 et aboutir à un soulagement total de ce coût pour les communes d'ici 2024.

J'ai toutefois quelques questions aussi, Monsieur le Ministre, dont plusieurs rejoignent des questions très pertinentes qui ont été posées. Je souhaiterais savoir quel est votre calendrier exact pour la mise en œuvre des différentes mesures annoncées, notamment pour ce qui concerne la reprise dès cette année des 20 premiers pour cent ? Quels sont les contacts déjà pris à cet égard avec les différents acteurs ? Selon quel calendrier entendez-vous mettre en œuvre les mesures permettant le financement de la partie non reprise par les provinces ? Je pense que c'est effectivement une question qui est importante. Quel est l'état des contacts en ce sens avec le Fédéral et les différents acteurs ? Quel est le délai qui sera imposé à la *task force* pour rendre son rapport ?

M. le Président. - La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). - Monsieur le Ministre, je vais aller dans le sens, sans cautionner ce que M. Bastin vient de dire. J'ai entendu dire que non seulement il fallait que les provinces prennent 100 %, mais qu'il ne fallait pas toucher au personnel, il ne fallait pas ceci, il ne fallait pas cela. J'ai envie de dire, Monsieur le Ministre, qu'il fallait même que la province paie peut-être les travaux que le Parlement wallon entreprend pour le moment. Soyons sérieux, c'est une réforme nécessaire pour pouvoir soulager les finances communales, mais dans toute déclaration, dans toute intention d'améliorer les choses, il convient de prendre le temps d'évaluer et de se concerter. Les propositions sur la table aujourd'hui sont la résultante en tous les cas de cette discussion, de cette évaluation et rien que pour cela, Monsieur le Ministre, je tiens à vous féliciter.

Par ailleurs, par rapport aux difficultés des communes, vous avez fait adopter la semaine dernière par le Gouvernement wallon des règles d'assouplissement budgétaire et vous avez supprimé certaines contraintes pour permettre à ces communes non seulement de faire face à la crise, mais aussi à relancer l'économie locale. Cela, c'est une excellente chose qui vise aussi à répondre à celles et ceux qui, aujourd'hui, pensent que la Wallonie reste au balcon. La Wallonie a retroussé ses manches, à essayer de dégager des moyens nécessaires pour tenter de faire face aujourd'hui à la crise et demain à l'avenir, à la question des zones de secours.

La semaine dernière, vous m'avez invité à revenir vers vous poser quelques questions :

Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de cette reprise du financement des zones de secours ?

Des solutions de financement sont-elles étudiées ? Qu'en est-il par ailleurs d'une éventuelle intervention du secteur assurantiel ?

Ce sont des questions qui me semblent importantes.

Je rappelle qu'aujourd'hui, le financement des zones de secours par les communes s'élève à plus de 75 %, le reste étant du Fédéral. Si on ramène demain - et je l'ai rappelé la semaine passée - l'intervention communale à 10 %, cela permettrait à ces communes d'être aussi présentes dans les organes de gestion des zones de secours et de ne pas se retrouver dans des situations où, à l'instar de ce que l'on a connu il y a quelques années dans le cadre de la réforme des zones de police, l'on avait des bourgmestres qui quémandaient pour essayer d'avoir des agents de quartier dans leurs communes.

Merci pour vos réponses et merci pour le travail effectué en tout cas.

M. le Président. - La parole est à M. Douette qui intervient dans le cadre de l'interpellation.

M. Douette (MR). - Monsieur le Ministre, par où commencer ? C'est le président de la zone de secours qui va vous parler, ici, aujourd'hui.

J'ai lu l'ensemble des notes auxquelles j'ai pu avoir accès, comme vous toutes et tous et j'ai eu l'occasion également d'entendre parler certains membres de collèges provinciaux.

Premier élément, je suis assez surpris que l'ensemble des présidents des zones de secours, voire même les commandants de zones de secours, n'aient jamais été associés - peut-être que je me trompe - à la réflexion. Nous avons le sentiment que la discussion s'est faite entre le Gouvernement wallon et les collèges provinciaux, sans pour autant avoir l'avis des zones de secours.

Je me suis permis - et je vous la transmettrai par courrier - par rapport aux éléments que j'avais, de vous faire une note d'une dizaine de pages - je vais vous en épargner la lecture aujourd'hui - qui concerne peut-être des points plus techniques qui n'ont peut-être pas leur intérêt aujourd'hui. Je vous la transmettrai ; c'est ma vision en tant que président de zone de secours.

Même avant votre décision et la décision du Gouvernement, plusieurs collèges provinciaux avaient déjà indiqué que 100 %, cela allait être difficile et on peut le comprendre pour toutes les raisons qui ont été évoquées ici. Ils parlaient déjà de 60 %. Ce qui m'inquiète, c'est que l'on se base - de ce que j'ai pu lire - sur le budget 2019 des zones pour calculer ce 60 %. Or, je ne vois aucunement que l'on fait référence aux plans pluriannuels qui ont été réalisés pour les zones.

Si je prends le cas de ma zone de secours, nous allons, entre 2019 et 2024, augmenter la dotation de 15 euros par habitant parce que nous avons prévu des investissements. Or, ce qui m'a été répondu très clairement au niveau de la Province de Liège, ces investissements ne sont pas pris en compte ; on devra les payer.

Si c'est 60 % en 2024 basé sur un budget 2019 sans tenir compte d'une augmentation, on risque vite de se retrouver - comme pour les zones de police ou les autres structures - non pas à du 60 %, mais à du 30 % ou du 40 % d'ici 2024.

Quand c'était 100 %, effectivement, c'est une bonne chose pour les communes. À 60 % c'est une très bonne chose pour les communes également. Mais quand on passe de 100 % à 60 %, je pense qu'il devait y avoir un conflit majeur entre le pouvoir décisionnel de l'ensemble des provinces et les bourgmestres qui sont dans ces zones. Quand c'est du 100 %, celui qui paie décide. Là, il n'y a pas trop de souci. Je crois que dans ce cas de figure la messe est dite.

Quand on a du 60 %-40 %, cela devient un petit peu plus compliqué, surtout quand quelques années après, cela devient l'inverse, du 40 %-60 %, parce que c'est ce qui va se passer. On l'a vécu dans d'autres systèmes. Ou du 50 %-50 % avec un pouvoir qui sera prépondérant dans ces structures, qui est le pouvoir provincial.

Je n'y vois pas très clair. Quelles sont les responsabilités des uns et des autres ? Quelle est la responsabilité de la province dans cette structure ? Elle paie 60 %, donc je suppose qu'elle va prendre toutes les responsabilités décisionnelles, avec des bourgmestres qui ont, eux, sur leurs territoires, toujours l'obligation d'avoir une sécurité civile en ordre de marche. Je crains que là, on risque de perdre la proximité que nous avons.

La plupart des provinces soit également, pour celles qui ne l'ont pas encore fait, en disant : « Si je décide, je vais rationaliser, donc je vais me lancer dans une zone unique ». On peut voir que les zones uniques provinciales ont une difficulté de gestion, avec des couches de lasagne qui ont été ajoutées et parfois des petites zones avec tout simplement des fusions entre elles, des aides entre elles, des associations qui permettent de mieux fonctionner.

Quand je vois les budgets des provinces - j'ai fait un petit comparatif - et ce que les provinces indiquent qu'elles sont prêtes à donner dans les zones de secours, et les montants que coûtent les zones de secours, il y a un petit gap déjà à ce niveau-là. Il faudrait peut-être vérifier si on est bien sur les mêmes chiffres et les mêmes années. Je vois que les provinces indiquent clairement que jusque 2022-2023-2024, elles vont pouvoir financer les 60 % parce qu'elles utilisent énormément leur bas de laine, leur boni antérieur ou leurs fonds de réserve pour financer cela jusqu'en 2024.

Mon inquiétude n'est pas jusque 2024, elle se passe après 2024, puisque ces fonds de réserve seront complètement épuisés.

Comment les provinces vont-elles continuer à financer ces zones de secours sans pour autant arriver dans ce que l'on a dit ici, c'est-à-dire tout simplement se séparer de certains services ou tout simplement augmenter la taxe provinciale.

En même temps que la réforme que vous proposez, qui n'est pas simple à mettre en place – chapeau à ce que vous essayez de faire –, il faudrait réfléchir également à une réforme des provinces plus structurelle. Il y a peut-être un intermède pour faciliter ce schmilblick, c'est de se dire, dans un premier temps, plutôt que d'avoir une reprise des financements vers les zones, pourquoi la province ne donne-t-elle pas tout simplement un subside au travers des communes sans pour autant changer toutes les structures et les bases juridiques de ces différentes zones de secours ?

Si l'on va un peu trop loin, on risque de se retrouver en 2025 avec trois modes de financement des zones de secours :

- les provinces qui, in fine, devront certainement augmenter leurs taxes à partir de 2024, 2025 ou 2026 pour financer ces zones de secours ;
- le Fédéral qui aura vite fait de prélever – et il en a déjà parlé – une taxe complémentaire sur les assurances-incendie pour pouvoir financer sa quote-part ;
- les communes qui n'auront pas d'autre choix, puisque, au départ, c'était 30 % ou 40 %, et qui devront aussi augmenter leur quote-part.

Quelque part, le citoyen, en 2024, 2025, paiera peut-être trois fois, par trois moyens différents, la zone de secours. Cela devient donc, à mon sens, un peu compliqué, d'où ce financement en direct vers les communes.

La note et la décision qui a été prise par le Gouvernement sont quelque chose de très intéressant, mais c'est un premier élément qui doit encore, à mon sens, être affiné par l'ensemble des députés qui maîtrisent la matière. J'ai l'impression, dans certaines réactions que j'ai pu voir ou dans certaines lectures que j'ai pu faire – mais pas dans votre chef –, que certains intervenants ne maîtrisaient pas du tout le fonctionnement d'une zone de secours. Je pense qu'il serait bien, après tout le travail que vous avez fait jusqu'à maintenant, après tout le travail que nous avons fait jusque maintenant, d'essayer d'intégrer un peu plus les zones de secours dans cette réflexion afin de pouvoir aussi avoir la vision des choses.

Je sais que les commandants sont en train de se mettre – je les soutiens à 200 % et ils veulent vous rencontrer – dans le réseau wal, donc le réseau wallon de commandants de pompiers. C'est une bonne chose de

les intégrer, parce que leur inquiétude est de savoir qui va nous diriger, qui va prendre des décisions, qui sera le chef, qui seront les décideurs, dans un sens comme dans un autre. Tous ceux qui mettront de l'argent devront être là, mais il ne faut pas qu'une des parties se sente lésée et que l'on arrive à un système tellement compliqué que plus aucune décision ne se prend en bon père de famille, en bonne gestion, pour nos pompiers.

Je terminerai en disant que, quelle que soit la structure, je suis un fan des pompiers volontaires, donc je souhaite que l'on puisse continuer à garder ce système et ne pas entrer dans la réforme des pompiers française, qui a été une véritable catastrophe pour le service d'incendie.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies qui intervient dans le cadre de l'interpellation.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, on sait tous que le financement des zones de secours est un problème récurrent, que l'idée de faire appel aux provinces a pour but de soulager financièrement les communes. Toutefois, au PTB, nous pensons qu'il serait opportun, dans le même temps, d'en profiter pour revoir le volume de ce financement. J'ai eu l'occasion de discuter avec un pompier il n'y a pas si longtemps qui m'expliquait que, dans sa caserne, il devait travailler dans des conditions difficiles, avec du matériel roulant vétuste, certains camions allant même jusqu'à rester au garage parce qu'ils ne pouvaient pas trouver des pièces de rechange. Il m'a expliqué aussi qu'il devait travailler avec des bottines et des gants troués et qu'il devait aller jusqu'à apporter lui-même son papier toilette de chez lui, parce qu'il n'y en avait pas dans sa caserne. C'est un témoignage que j'ai eu il n'y a pas très longtemps.

Je ne sais ce qu'il y a de drôle, mais pour ce pompier, cela ne l'est pas. Je me mets un peu à sa place. Comment assurer dans ces conditions un service de secours de qualité ? Tout cela montre, selon nous, que les zones de secours sont clairement sous-financées et méritent un refinancement. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à profiter de ce changement de financement via les provinces pour revoir à la hausse le refinancement des zones de secours. Il en va de la sécurité des Wallons et du bien-être des travailleurs, en leur offrant des conditions de travail acceptables. Imaginez-vous un camion qui ne démarre pas alors qu'un bâtiment est en feu. Ce sont des choses dramatiques qui peuvent arriver.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je tiens à remercier MM. Beugnies, Douette, Sahli, Demeuse et MM. Bastin. Je dis « messieurs » Bastin, parce qu'il y en a plus que deux ; j'ai parfois l'impression d'avoir plusieurs M. Bastin. J'ai M. Bastin, le président de la

zone Dinaphi qui défend des augmentations de budget et qui demande à ses bourgmestres et à ses conseils communaux des augmentations budgétaires importantes. On a M. Bastin, le Bourgmestre de la belle commune d'Onhaye qui se plaint des décisions prises par M. Bastin de la zone Dinaphi qui demande des augmentations de budget pour la zone Dinaphi. J'ai encore M. Bastin, député de l'opposition, qui m'interpellait régulièrement en cette commission ou à la tribune par rapport aux craintes que généraient chez lui – et elles étaient en partie légitimes – cette réforme et cet engagement fort de la DPR. M. Demeuse vous a cité : « Je termine en disant que la volonté de mon groupe est que les provinces soient en mesure d'encaisser la mesure sans pour autant que le contribuable passe à la caisse et sans susciter des pertes d'emploi ».

Puis, j'ai aujourd'hui M. Bastin, député de l'opposition, Bourgmestre d'Onhaye, par ailleurs président de la zone Dinaphi qui, dans la presse, disait : « Mais c'est du bla-bla, ce n'est que 60 %, c'est insuffisant et appuyé en cela par son président de parti et par ailleurs lui aussi député-bourgmestre de la belle ville de Namur qui nous accueille.

À un moment, il faut faire la synthèse de tout cela. Ce que vous avez fait aujourd'hui – et je tiens vraiment à saluer l'exercice de synthèse puisque vous avez dit tout cela en une seule fois dans la même intervention aujourd'hui.

En vous écoutant, je suis dans la position de l'alchimiste : je dois vraiment arriver à faire en sorte de changer le plomb en or - ce que M. Antoine est arrivé à faire à quelques reprises dans le passé d'ailleurs.

(Rires)

(Réaction d'un intervenant et de M. Antoine)

Très sincèrement, aujourd'hui, vous avez synthétisé tout cela et vous m'avez demandé de tenir compte de l'ensemble de ces éléments. C'est ce que je pense avoir fait.

Vous me demandez, Monsieur Bastin, pourquoi on retient aujourd'hui 60 %. Simplement parce que je vous ai écouté, Monsieur Bastin. Simplement parce que j'ai entendu effectivement les craintes des municipalistes - et vous n'êtes pas le seul ici dans cette assemblée -, les craintes du député de l'opposition, les craintes du provincialiste - et je pense qu'il y a d'autres membres de votre groupe qui sont particulièrement attachés à la province et en particulier à la Province du Luxembourg. D'ailleurs, on ne l'a jamais fort entendu sur ce sujet puisque, semble-t-il, il y avait des divergences de vues entre lui, vous et votre président de parti et par ailleurs bourgmestre d'une grande ville.

Je vous ai écouté et j'ai donc pris mon bâton de pèlerin. Vous savez que je suis un homme de dialogue,

de consensus, je peux reconnaître mes erreurs, je peux revoir une déclaration que j'ai faite. Je peux aussi analyser une déclaration gouvernementale, un engagement de gouvernement et le confronter à la réalité dans ses aspects les plus divers qu'ils soient budgétaires, juridiques, qu'ils soient relatifs au maintien de l'emploi et aux services, et cetera.

C'est ce que j'ai fait et j'ai donc pris mon bâton de pèlerin ; pas tout seul, j'ai été particulièrement bien aidé par les membres de mon cabinet et de mon administration ainsi que par les interlocuteurs que j'ai eus en face.

Comme j'ai pu vous en faire le retour à plusieurs reprises, nous avons rencontré plusieurs fois les représentants des cinq provinces wallonnes, que ce soient les représentants politiques ou les représentants de l'administration – en la personne des directeurs généraux et des directeurs financiers – pour descendre jusqu'au dernier carat des chiffres et des données budgétaires et financières des cinq provinces de Wallonie et aller au-delà des clichés, au-delà des visions peut-être à l'emporte-pièce et en allant aussi au-delà de ce qui se trouve derrière les lignes budgétaires puisque derrière ces lignes budgétaires, il y a des services, il y a des emplois, il y a des attentes de la population. J'ai donc tenu compte de tout cela.

J'ai dû, après vraiment un travail de bénédictin et quasiment de moine copiste – parce que mes équipes sont vraiment allées dans le détail du détail du détail – voir ce qu'il y avait derrière ces éléments budgétaires et financiers.

J'ai donc dû arriver à la conclusion que, tout d'abord pour des raisons budgétaires, et de maintien des services, de maintien de l'emploi, il était matériellement impossible de demander aux provinces de reprendre à 100 % la part communale dans le financement des zones de secours à l'horizon 2024.

J'ai fait ce constat.

Je l'ai présenté au Gouvernement et le Gouvernement a été convaincu par mes explications et par les données chiffrées que j'ai apportées en appui de ces explications. Nous en sommes arrivés à la conclusion que l'objectif de 60 % était un objectif atteignable qui restait ambitieux, et M. Douette l'a signalé comme que M. Demeuse d'ailleurs. Les deux l'ont dit en disant voilà : 60 %, c'est une dépense. C'est un montant conséquent. C'est un ballon d'oxygène important pour les communes.

Un ballon d'oxygène qui fait en sorte que, par ailleurs on n'asphyxie pas les provinces et on ne saque pas dans l'emploi. On ne saque pas dans les services. Vous l'avez évoqué. On l'a dit. On ne touche pas aux frais de personnel. On ne touche pas aux frais relatifs à l'enseignement par exemple, dont on sait que c'est un enseignement de qualité reconnu par toutes et tous au

niveau provincial. On ne touche pas non plus à la santé. On a vu ces dernières semaines la nécessité d'avoir des services de santé. Que ce soit en première ligne ou en deuxième ligne, la nécessité d'avoir des services tels que ceux-là, à même d'apporter des réponses à la population.

J'ai entendu ce que vous m'avez dit, Monsieur Bastin, et j'ai entendu aussi ce qui m'a été dit et démontré par les représentants provinciaux.

J'en viens au contenu de cette décision. Premièrement, c'est que les communes continueront à contribuer au financement des zones et ce afin, notamment, et j'ai entendu M. Douette aussi, d'assurer leur représentation légitime au sein des Conseils de zones. Effectivement, la loi de 2007 prévoit que d'une certaine manière qui paie décide et singulièrement en fonction en tout cas en ce qui concerne les budgets et les modifications budgétaires et les comptes, au prorata de la participation budgétaire au sein de ces zones de secours.

Dans l'hypothèse d'un financement uniquement à charge des provinces, seuls les conseillers provinciaux pour autant qu'ils aient été désignés membres du conseil auraient pu voter le budget des modifications budgétaires et les comptes annuels. Ce qui veut dire tout, vous savez comme moi que le juge de paix, l'acte politique majeure, c'est le débat budgétaire, c'est le vote d'un budget et ce qu'il permet bien entendu de faire au quotidien.

J'ai entendu aussi la remarque de M. Beugnies et j'y serai attentif, mais je dois vous avouer que, jusqu'à présent, c'était plutôt l'inverse qui m'était remonté. Je n'ai pas connaissance de pompiers qui travaillent dans des conditions indignes telles que vous les avez évoquées. Si c'est le cas, et je ne mets pas en doute ce que vous venez de dire et témoignages avez pu relayer, n'hésitez pas à me le faire savoir et on y travaillerait. On y ira voir par-delà et dans le détail ce qui se passe sur le terrain.

La décision prise par le Gouvernement sur la base de la note que je lui ai transmise et soumise, bien qu'elle ne soit pas reprise dans la proposition décision, je pense que c'est M. Bastin qui l'a évoqué, cela figure bien dans le courrier que j'ai envoyé aux députés, aux présidents des collègues provinciaux, est de maintenir une contribution des communes à concurrence de 10 % à l'horizon 2024. Ce qui veut dire que les communes supporteront à terme et sur la base des éléments et des chiffres tels qu'on les connaît aujourd'hui une charge annuelle résiduelle de près de 20 millions d'euros.

La décision prévoit ensuite, outre le maintien de l'actuelle dotation aux zones en exécution de l'article L2233-5, alinéa 1er, premièrement du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Pour le dire plus simplement, ce sont les 10 % du fonds des

provinces affectés au financement des zones de secours. Au-delà de ces 10 % du fonds des provinces, la décision prévoit une reprise par les provinces fixée à 60 % de la part nette à charge des communes, du coup des zones de secours. Avec un transfert de 20 % du montant 2020, 30 % en 2021, 40 % en 2022, 50 % en 2023 et enfin 60 % en 2024.

Pourquoi finalement ne pas avoir tiré des plans sur la comète ? M'engager pour celui ou celle qui viendra après moi et puis, encore celui ou celle qui viendra après celui ou celle qui m'aura remplacé et aller, si je vous entendais bien, jusqu'à 2028, 2035. Ce n'est pas dans ma manière de fonctionner. Ce n'est pas dans ma manière de faire de la politique.

Vous savez que je suis aussi un homme au-delà de l'homme de dialogue, de débat que je peux être, aussi un homme de respect des engagements pris. Pour pouvoir respecter les engagements que l'on prend, il faut aussi limiter à la fois dans le temps. Cela, c'est le conseil que je donne tout un chacun. C'est le premier que je donne à mes enfants. Cela va au-delà de l'éducation de ses proches et de ses enfants.

C'est de s'engager sur ce sur quoi on a pris. J'espère être là jusqu'en 2024, après on verra ; le passé m'a appris à être fort prudent par rapport à ce genre de pronostic.

(Réaction d'un intervenant)

Il n'était pas là à l'époque, il est donc absout de cette faute-là.

L'engagement est pris jusqu'en 2024, mais il restera possible à celles et ceux qui me succéderont dans la tâche que j'ai l'honneur de pouvoir exercer aujourd'hui de négocier éventuellement autre chose et de s'engager sur un horizon plus lointain.

Quant au calendrier, c'est M. Demeuse qui m'interrogeait plus précisément, et même M. Bastin, le Gouvernement m'a chargé de concerter et d'avancer dans le détail sur ces éléments-là avec les principaux intéressés, à savoir les cinq provinces wallonnes ainsi que l'Association des provinces wallonnes. Je les réunis et les rencontre demain matin – pas vraiment une première rencontre, puisque l'on s'est déjà rencontrés à de nombreuses reprises – pour rentrer dans le vif du sujet. Comme vous l'avez évoqué, les informations leur ont déjà été transmises par voie de courrier.

Je suis tout à fait ouvert à rencontrer l'Association des chefs de corps. J'ai rencontré une délégation il y a quelques mois, au début de l'année, alors que l'association était sur les fonts baptismaux et qu'elle cherchait à rassembler l'ensemble des zones de secours de Wallonie, ce qui n'était pas encore le cas à l'époque. Il n'y avait pas l'unanimité, il y avait une grande majorité de zones qui étaient prêtes à s'engager dans la constitution de cette association représentative sur le

modèle flamand, mais il n'y avait pas encore d'unanimité. Je pense que l'unanimité est importante, c'est important de pouvoir parler d'une seule voix en cette matière.

Comme je l'avais évoqué lors de la première rencontre, je suis tout à fait disposé à recevoir à nouveau et à entrer dans le détail de la réforme avec celles et ceux qui représentent les zones de secours. Je vous charge d'être le messager à leur égard, Monsieur Douette.

D'autres réunions sont encore prévues avec les provinces, l'APW ainsi que l'Union des villes et communes de Wallonie, afin de pouvoir repasser devant le Gouvernement wallon dans le courant du mois de juillet. Il y a donc la volonté d'avancer rapidement. C'est bien entendu en lien avec les 20 premiers pour cent prévus en 2020, en lien aussi avec les circulaires budgétaires 2021 et 2020 ; on y viendra dans quelques instants suite à l'interpellation de M. Antoine. C'est la volonté de pouvoir donner un message clair, précis, à l'ensemble des intervenants dans le cadre de circulaires qui devraient partir dans les prochaines semaines.

Quant à la réflexion sur le financement du solde des 30 %, elle devra se poursuivre parallèlement au travail mené en direct avec les provinces, l'APW et l'Union des villes et communes, au sein de la *task force* Finances locales. Elle se réunira prochainement afin d'étudier deux pistes évoquées dans la note au Gouvernement. La première concerne le financement des surcoûts liés à la réforme des zones de secours par le Fédéral. Je continuerai, et vous l'êtes aussi, à y être particulièrement attentif. Comme j'avais déjà pu le dire en réponse à une question ou une interpellation de M. Bastin, lors du dernier comité d'accompagnement de la réforme, le ministre de l'Intérieur Pieter de Crem avait décidé de relancer le groupe de travail spécifique consacré au surcoût de la réforme par rapport au budget des zones de secours. Il s'est réuni une première fois le 18 décembre 2019 et il a décidé qu'une étude scientifique était nécessaire pour définir le périmètre et aller dans le détail de ce que serait ou ce qu'est ce surcoût. On a évidemment des positions différentes en fonction du côté de la table duquel on se trouve. On continue donc à travailler sur ce point, mais la crise que nous avons traversée et que nous traversons encore pour l'instant a ralenti ces travaux et la possibilité d'aboutir rapidement, de même que – je ne dois pas vous faire un dessin – la situation du Gouvernement fédéral, à la fois liées à la crise du COVID-19 et à la fois, depuis un peu plus longtemps, du fait de ce Gouvernement minoritaire, quand bien même il est aujourd'hui soutenu temporairement de l'extérieur par de nombreuses formations politiques.

Avec l'Union des villes et communes de Wallonie, avec l'Association des provinces wallonnes, nous serons attentifs à ce que ces travaux reprennent et que les

intérêts des communes et des provinces wallonnes soient pris en compte et respectés.

L'autre piste de réflexion concerne une éventuelle contribution du secteur assurantiel. Ce n'est pas quelque chose de neuf, c'est quelque chose qui avait été évoqué dans le cadre des travaux parlementaires en 2007, notamment par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Patrick Dewael. Il avait pris le relai de Mme Milquet sur cette réforme dans le cadre de la loi de 2007. Il est donc clair que cette contribution avait été évoquée, que c'est par ailleurs quelque chose qui n'est pas inconnu puisque cela se fait dans d'autres pays.

Je rappellerai qu'en France, le secteur assurantiel contribue à hauteur de 20 % dans le financement des zones de secours.

On peut avoir des critiques à formuler telles que M. Douette l'a fait sur le fonctionnement des corps de pompiers en France, mais, en tout cas, on a ici un élément intéressant à pouvoir prendre en compte et à investiguer. C'est en tout cas le mandat qui m'a été confié par le Gouvernement.

Enfin, pour terminer, le Gouvernement m'a chargé de lui soumettre également une proposition de tutelle régionale sur les actes des zones de secours. L'exercice d'une tutelle ordinaire se justifie selon nous, au nom de l'intérêt régional. Il importe pour nous d'établir des mécanismes de contrôle en complément des mesures instaurées par la loi du 15 mai 2007. Vous savez que les actes des zones de secours en Wallonie ne sont en effet actuellement examinés que sous l'angle de leur conformité à cette dite loi de 2007 relative à la sécurité civile, et ce, via la tutelle spéciale du Fédéral.

L'organisation de l'exercice d'une tutelle régionale permettra d'assurer une cohérence entre les budgets communaux et les budgets zonaux. Pour le dire de manière simplifiée, on a voulu apporter une bulle d'oxygène aux communes sans asphyxier les provinces et faire en sorte qu'elles puissent continuer à fournir les services essentiels à la population, mais on veut aussi, par la mise en place de cette tutelle régionale, faire en sorte que les zones de secours ne s'hyperventilent pas.

Je pense qu'il faut vraiment faire en sorte que l'on puisse, dans le souci des conditions de travail et de sécurité de la population qui est tout à fait légitime et primordiale, pouvoir maîtriser l'évolution des dépenses, comme on le fait dans d'autres secteurs.

C'est important que l'on puisse avoir un contrôle et un regard sur cet élément-là ; raison pour laquelle le Gouvernement m'a chargé de plancher sur la mise en place d'une tutelle régionale qui devra bien entendu s'articuler de manière opportune et adéquate avec la tutelle du Fédéral.

Le but est, au niveau des délais, de faire des propositions au Gouvernement dans le courant du mois

de juillet parallèlement au retour du dossier en suite des négociations et des concertations avec les provinces et l'Association des provinces wallonnes.

Pour conclure, concernant la question de la zone de secours qui couvre les communes germanophones – c'est M. Bastin qui m'a interrogé à ce sujet –, la réponse est assez simple et claire. Dès lors que la Région wallonne a transféré à la Communauté germanophone, la compétence de financement générale des communes situées sur son territoire et la compétence de financer certaines missions spécifiques, la décision du Gouvernement ne peut viser les communes de la région de langue allemande.

Nous avons pris nos informations et nos apaisements sur cette question-là. On a donc une consultation juridique spécifique qui est arrivée à cette conclusion.

Il reviendra donc au Gouvernement de la Communauté germanophone de prendre en compte ces éléments dans la réflexion et éventuellement d'agir en conséquence.

Voilà, Messieurs les députés, les éléments de réponse que je pouvais vous fournir aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

Il reviendra dans 15 jours avec la même question.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Président, excusez-moi, mais ce ne sont jamais les mêmes questions. J'ai tellement de casquettes que j'aurai peut-être plus de minutes. M. le Ministre m'a tellement honoré de toutes mes casquettes... Je vais d'abord démarrer avec ma casquette de président de la zone Dinaphi. Je tiens à dire que nous ne nous étions pas concertés avec mon excellent collègue, M. Douette, sur les responsabilités et la vision, que je trouvais très similaire à la mienne.

Il y avait une seule chose. Quand vous avez dit, Monsieur Douette, que 100 %, c'était une bonne chose et que 60 %, c'était une très bonne chose. Moi, je dis que 100, c'est une très bonne chose et 60, c'est une bonne chose.

Je voulais juste clarifier ceci en tant que président de la zone Dinaphi. En tant que président, Monsieur le Ministre, vous étiez autour de ma table en tant que bourgmestre et vous étiez le premier à ruer dans les brancards quand on devait augmenter les dotations communales de notre chère zone. Je tiens quand même à rassurer M. le Ministre et sa Ville de Rochefort tant aimée que les dotations communales à notre zone n'ont plus augmenté depuis plus de deux ans.

Quand vous venez de dire que maintenant c'est augmenté, il faut donner les données. C'était 18 % en deux ans. Le temps passe très vite, c'était en 2017-2018. Je ne vis pas avec le passé. Je vis avec le présent et l'avenir surtout. Je ne veux pas non plus faire de jeux de

politiciens, je tiens tout à fait à vous rassurer. Vous parliez de mon président qui vous a justement honoré et vous a mis à l'honneur sur la mesure gouvernementale, qui est une excellente mesure qui a été prise pour toutes les communes. Il faut quand même le reconnaître. Quand c'est bien, on sait aussi le dire, Monsieur le Ministre. Je vais essayer d'être relativement rapide.

Concernant les services provinciaux, je m'en inquiète. C'est d'ailleurs pour cela que j'avais déposé une motion en début de législature vous demandant de déjà commencer à organiser ce qui va s'apparenter à des suppressions de services divers. La majorité avait voté contre cette motion.

Je m'inquiète aussi avec ma casquette de bourgmestre par rapport aux services publics communaux. Il y a à peine 2 mois, l'Union des villes et des communes qui était présente nous disait dans cette même commission que même avec la reprise des zones de secours par les provinces, on arrive à un total de 243 millions d'euros à l'horizon 2025. On voit que l'on arrive à un statu quo malgré cette reprise de financement. Transférer 100 %, ce n'était déjà pas assez. Alors, ne transférer que 60 %... Il y a un collègue de la majorité, pourtant il avait bien compris, mais il a l'air d'un peu retourner sa veste, que malgré cette bouffée d'air annoncée, ce ne serait pas suffisant. C'est vrai que 60 % c'était déjà bien, mais 100 %, c'est quand même beaucoup mieux.

Concernant les 30 % restants, permettez-moi aussi d'avoir des craintes dans la mesure où la note du Gouvernement de mars 2020 disait, si je suis bien informé : « Il est bien entendu que dans l'attente d'une solution de financement pour le solde des 30 %, celui-ci restera à la charge des communes ». Nous n'aurons pas le choix. Donc quand on sait que cette même note prévoit aussi un financement qui est repris par le Fédéral, j'ai peine à croire que tout cela soit très précieux.

Vous me parliez aussi de l'assurantiel qui pourrait être une solution. C'est quand même pour moi indirectement une taxe pour le citoyen parce que les compagnies d'assurance, ne vous inquiétez pas, Monsieur le Ministre, si vous leur demandez de payer 30 % dans les primes d'assurance incendie, tout cela sera répercuté sur nos citoyens.

En conclusion, Monsieur le Ministre, vous me parliez de l'éducation de vos enfants. Le regret que j'ai, c'est la promesse qui a été faite aux municipalistes. C'est un peu une promesse comme quand vous dites à vos enfants : au festival du rire de Rochefort, je vais vous donner 10 euros chacun pour aller dans le beau camion de pompiers ou dans le carrousel sur la belle place de Rochefort. Quand ils arrivent pour aller s'installer dans le magnifique camion de pompiers, au lieu de leur donner 10 euros, vous leur donnez 6 euros. Voyez la tête de vos enfants. Le jour où vous ferez une promesse

pareille. Vous comprendrez très bien que toute la promesse qui a été faite par le Gouvernement wallon de passer de 100 % à 60 % est tout à fait intenable. C'est la raison pour laquelle je déposerai une motion dans ce sens pour que vous appliquiez cela au Gouvernement. Vous dites très justement que vous ne voulez pas laisser cela aux autres, mais pour une réforme si importante, il n'est pas inacceptable de devoir le prolonger jusqu'à peut-être 2028-2029. Je ne suis pas encore votre conseiller majeur, mais pour moi, il ne faut pas rejeter cela d'un premier revers de la main. Pourquoi ne pas aller plus loin dans les années et atteindre les 100 % bien plus tard ? Nous nous retrouverons probablement dans 14 jours.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse longue, précise, complète. J'ai beaucoup plus de facilités à comprendre votre réponse qu'à comprendre certains positionnements parfois du cdH où c'est un peu ni pour ni contre, bien au contraire. Je vois ce carrousel tourner, mais parfois, je ne sais pas très bien où il s'arrête.

Ce que je retiens de la mesure, c'est que les communes seront soulagées de l'ensemble du coût d'ici 2024, moyennant les 10 % qui permettent de garantir le pouvoir de décision et de représentation, et ce sans augmenter la fiscalité, sans supprimer d'emploi, comme vous le demandiez, Monsieur Bastin.

C'est la direction qui était annoncée. C'est celle qui est poursuivie et c'est pour moi tout ce qui compte.

Ici, on vient vraiment de franchir une étape essentielle. Surtout, j'ai envie de réinsister sur un point, c'est que l'on avance dès 2020. Beaucoup doutaient de la possibilité d'avancer dès 2020 et de concrétiser un premier engagement substantiel de 20 % et qui va vraiment faire du bien aux communes dans les conditions dans lesquelles elles sont pour l'instant.

Je serai évidemment attentif à la suite des événements et à la concrétisation de l'ensemble des mesures annoncées.

Je partage les préoccupations par rapport au rôle du Fédéral, au dialogue fondamental qui doit être engagé avec le Fédéral, mais j'ai confiance. J'ai quand même confiance dans la possibilité que l'on y parvienne, parce qu'il y a une volonté partagée par l'ensemble des familles politiques, en tout cas de notre côté de la frontière linguistique, de pouvoir avancer en la matière.

Puis, un dernier point, pour terminer sur les communes germanophones où je vous remercie pour la réponse et je vous remercie pour la question également, qui fait écho en fait à une question que se posait ma collègue, Mme Kelleter. Je ne manquerai pas du coup de lui répercuter votre réponse, parce qu'il faut aussi souligner que les communes germanophones sont tout

autant sous-tension que les autres. Elles font partie de la Province de Liège. Il faudra aussi trouver une solution pour elles.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des réponses et les explications fournies à l'assemblée.

Je retiens que c'est une réforme qui a été concertée, qui préserve à la fois le personnel provincial, mais aussi les services essentiels en faveur de la population, des citoyens de nos provinces. C'est une réforme qui va faire contribuer le Fédéral et éventuellement le secteur assurantiel. En réalité, c'est cela aussi de faire de la politique, c'est de pouvoir, à un certain moment donné, prendre de la hauteur, observer avec un nouveau plan sur le problème, de telle manière à maîtriser l'ensemble des composantes.

J'ai noté que vous allez mettre en place une tutelle régionale sur les axes des zones de secours. C'est une excellente chose. Par conséquent, la majorité va déposer une motion simple sur le sujet.

M. le Président. - La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Ce ne sera pas sous forme de question, ce sera juste, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, attirer votre attention, mais je sais que vous le faites depuis 2015, les bourgmestres ont tous participé à cette première réforme des zones d'incendie qui n'a pas été évidente. Elle vient à peine d'être digérée qu'on est déjà reparti dans un autre système. Plus qu'une présence des bourgmestres, le fait de vraiment pouvoir garder un pouvoir de décision au niveau des bourgmestres et ne pas avoir un blocage des provinces, parce qu'elles auraient décidé, même si on s'entend tous très bien avec nos provinces, parce que la province aurait décidé de fonctionner de telle manière, à l'encontre des bourgmestres. Vous l'avez dit aussi, la mission première d'un bourgmestre, c'est d'assumer la sécurité.

Je me vois mal ne plus pouvoir assurer la sécurité dans ma commune parce qu'il y a blocage dans une province. Or, beaucoup de bourgmestres, même s'ils se sentent soulagés de ce financement, ont quand même derrière la tête cette petite crainte de perdre, pas d'autonomie, d'un pouvoir de décision et d'investissement.

Par rapport à ce que vous avez dit, mon collègue du PTB, j'ai vu au contraire beaucoup d'investissement dans les zones de secours de la part des communes pour améliorer et je peux vous assurer que je vis des zones de secours du matin au soir, c'est au moins une passion chez moi, je connais très peu de zones où ils partent avec des gants troués, où il n'y a pas des achats de véhicule de manière très importante.

J'en veux pour preuve, c'est pour cela, c'est ma deuxième attention où je vous demanderais d'être vraiment attentif à cette partie-là, c'est évidemment l'évolution des contributions des communes, puisqu'en 2018, nous étions à 184 millions, en 2019, à 190 millions, en 2020, nous passons presque à 200 millions au total et cela ne fait qu'augmenter.

C'est vrai que si l'on se base sur un financement d'un budget 2018, alors qu'on nous a demandé de rendre, en tant que zones, des plans pluriannuels, des plans d'investissement jusque 2024, voire jusque 2030, au niveau des véhicules, où les véhicules sont budgétisés jusque 2040, là il y a quand même des investissements assez conséquents et je crains qu'à un moment donné on ne retourne vers les communes en disant « C'est vous qui avez décidé cela à un moment donné avec la zone de secours », la province prend 60 % de la somme X en 2018 et puis on arrivera en 2030 avec 60 % pris par les communes, 40 % par la province et la province qui garde un pouvoir décisionnel complet.

Je ne veux pas en arriver à ces structures-là. Vous avez l'intelligence suffisante pour mettre les structures juridiques en place, qui permettront d'avoir tout le monde autour de la table et que chacun y trouve son compte, outre sur l'aspect financier, mais il y a également sur l'aspect décisionnel, ce qui est important pour nos pompiers.

Pour terminer, troisièmement, il y a un élément qui ne jaillit pas assez dans l'ensemble des notes, c'est peut-être la spécificité de certaines zones.

La zone de Liège ville, de Charleroi, ne vit pas de la même façon qu'une zone de secours en zone rurale comme chez moi, comme chez vous. Par exemple chez nous nous avons un plan « *Animal rescue* », nous allons sauver des animaux dans les fermes. On intervient pour les NAC. On a vraiment pas mal de spécificités.

Nous avons développé également une cellule de planification globalisée sur les 13 communes, mais la Province de Liège à qui j'ai présenté ce projet a déjà dit : « Cela, de toute façon, vous l'avez mis dans la zone de secours, vous pouvez l'oublier, c'est hors budget, c'est la commune qui va financer ».

Si l'on commence déjà à faire de comptes d'apothicaire comme cela avant même d'avoir...

(Réaction d'un intervenant)

Ils disent que ce sont des notions nouvelles que nous avons décidées au sein de la zone.

(Réaction d'un intervenant)

Sur le financement ? Le Fédéral reste au même financement depuis 2017 ou 2018 ; il n'y a pas eu d'augmentation du financement du Fédéral depuis trois ou quatre ans. Donc ce sont les communes. C'est la

raison pour laquelle on est heureux de cette intervention provinciale parce que c'est la même chose que pour les polices. Il n'y a pas d'infos du Fédéral à ce niveau-là. On est resté sur un chiffre, mais il ne faut pas qu'en 2024 ou 2025 on se retrouve avec le même système du financement des provinces.

Je voulais tout simplement attirer votre attention sur ces quelques points, mais comme je vous l'ai dit, je vous les transmettrai par écrit.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, je ne manquerai pas de revenir vers vous avec les problèmes que certains traversent avec les zones de secours qu'ils connaissent.

Le sens de mon intervention était peut-être un peu de recentrer le débat sur ce qui était important. Au final, c'est le service de secours qui doit être bien assuré et qui doit être garanti à tous les citoyens.

On ne veut évidemment faire prendre aucun risque aux gens et pour cela il faut avoir un service optimal.

M. le Président. - Pour information – cela sera discuté à quinzaine – j'ai reçu le projet de motion de M. Bastin.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Bastin. La première, motivée, a été déposée par M. Bastin (Doc. 170 (2019-2020) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Sahli, Douette et Demeuse (Doc. 171 (2019-2020) N° 1).

L'incident est clos.

**INTERPELLATION DE M. ANTOINE À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ASPHYXIE DES FINANCES LOCALES »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA SOUPLESSE BUDGÉTAIRE ACCORDÉE
AUX COMMUNES SUITE À LA CRISE DU
CORONAVIRUS »**

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA MISE À MAL DES FINANCES
COMMUNALES PAR LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES BUDGETS COMMUNAUX POUR
L'ANNÉE 2021 »**

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES POSSIBILITÉS POUR LES COMMUNES
DE RECOURS À L'EMPRUNT DANS LE CADRE
DE LA CRISE DU COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES MESURES D'ASSOUPLISSEMENT
BUDGÉTAIRES POUR LES COMMUNES »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE REFINANCEMENT DES COMMUNES AU
VU DE LA SITUATION ACTUELLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Antoine, sur « l'asphyxie des finances locales » ;
- M. Demeuse, sur « la souplesse budgétaire accordée aux communes suite à la crise du coronavirus » ;
- Mme Galant, sur « la mise à mal des finances communales par la crise sanitaire du COVID-19 » ;
- Mme Galant, sur « les budgets communaux pour l'année 2021 » ;
- M. Evrard, sur « les possibilités pour les communes de recours à l'emprunt dans le cadre de la crise du COVID-19 » ;

- M. Evrard, sur « les mesures d'assouplissement budgétaires pour les communes » ;
- M. Beugnies, sur « le refinancement des communes au vu de la situation actuelle ».

M. Devin intervient dans le cadre de l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, ravi de pouvoir développer mon interpellation devant deux orfèvres de la gestion communale et des finances locales, avec lesquels j'ai eu le bonheur de négocier et de voter le fonds des communes il y a maintenant près de 12 ans, preuve qu'il était pertinent puisqu'il n'a pas été modifié, quels que soient les majorités ou les ministres en place. C'est donc déjà une bonne entame pour nous trois.

Quand je vois le parterre de parlementaires de qualité qui vont me suivre, cela augure de manière tout à fait intéressante de ce débat.

Ce n'est pas une interpellation d'un membre de l'opposition que je veux ici avancer, mais ce que j'appellerai une démarche de vos alliés, passionné par la gestion communale et soucieux des intérêts locaux.

Si je la développe, c'est parce que j'ai la conviction que l'on ne sonnera pas trois fois les mêmes moyens. Des moyens financiers pour faire face au COVID-19, des moyens financiers pour relancer l'investissement et l'économie wallonne et puis encore des moyens, en bout de course, pour les finances locales. C'est donc l'heure H pour vous présenter non seulement comme demandeur, mais comme demandeur légitime, de moyens supplémentaires pour les collectivités locales. C'est en cela, me semble-t-il, que l'interpellation résonne avec une acuité, une actualité qui est indiscutable.

Le 22 mai dernier, vous annonciez de grandes mesures pour donner un ballon d'oxygène aux communes qui sont, bien sûr à l'instar d'autres secteurs, largement atteintes par la pandémie du COVID-19.

Vous avez annoncé une batterie de mesures appréciables telles que des prêts CRAC sur 10 ans, la couverture des intérêts de ces mêmes prêts par la Région, une capacité d'emprunt communal assouplie, l'usage des fonds de réserve et encore l'autorisation d'être en déficit à 3 % en 2020 et 5 % en 2021.

Indiscutablement, parce que la vérité a ses droits, ce sont de bonnes mesures et qui vont dans une direction que nous partageons, je dirais même que nous avons appelées de tous nos vœux et nous sommes prêts s'il le fallait à les cautionner par un vote de manière symbolique. Est-ce suffisant ? N'y a-t-il pas d'autres situations, d'autres préoccupations sur lesquelles il est urgent désormais de revenir ? J'ai bien sûr laissé l'orfèvre, mon ami Christophe, développer les zones de

secours. Lui seul a la capacité à être habilité à mener ce combat et il n'est pas fini. Je sais qu'il reviendra vers vous.

Revenons, si vous le voulez bien, sur certaines situations historiques qui handicapent nos collectivités locales et qui apparaissent maintenant inacceptables à la lumière des conséquences financières de la pandémie.

Rappelons d'abord ce prélèvement du pour cent sur la collecte de l'impôt des personnes physiques.

Puis-je vous rappeler qu'un social-chrétien notoire, Philippe Maystadt, avait diminué de 3 à 1 % – parce qu'à l'époque, c'était 3 % de prélèvement – et il avait dit : c'est un premier geste, le dernier devrait suivre. Ce fameux pour cent qui ne correspond d'ailleurs pas à un travail de qualité. Il suffit d'avoir été gestionnaires communaux pour constater le côté erratique des perceptions des impôts et les fameuses lettres de M. Van Laere qui parfois en cours d'année, reviennent, réduisent ce qui nous était annoncé. Le travail n'est donc même pas de qualité.

Dès lors, je pense que ce pour cent, ces 20 millions d'euros devraient revenir aux communes wallonnes par une action bien sûr auprès du Comité de concertation. C'est d'autant plus vrai que le Fédéral, lui, ne s'est pas privé de diminuer le produit de l'impôt des personnes physiques à travers le *tax shift*. Je sais que la famille libérale le défend à cors et à cris, votre collègue Jean-Luc Crucke, mais il n'empêche, les 53 millions de 2019 deviendront 107 millions d'euros en 2021 bien sûr avec l'énerverment dû à des conséquences fâcheuses de la pandémie. Peut-être que le chiffre sera revu légèrement à la baisse, mais la tendance lourde est celle-là et le Fédéral, lorsqu'il décide, ne paie pas. S'il avait décidé d'un *tax shift* avec une compensation, nous pourrions applaudir des deux mains, mais rien n'a été organisé sur ce terrain. Si je prends le coût des pensions, 306 millions d'euros en 2018 et nous serons à 407 millions d'euros au bout de cette législature. Là aussi, non seulement il n'y a pas de compensation, mais de surcroît, Monsieur le Ministre, vous qui êtes un régionaliste convaincu, avec une atteinte aux intérêts wallons puisque le dispositif Bacquelaine a largement profité au nord sans vraiment concerner le sud du pays.

On a donc un Gouvernement fédéral qui ne sert pas les communes, mais qui les dessert. On a évoqué tout à l'heure suffisamment les zones de secours. C'est donc un premier point, ces 20 millions.

Le deuxième, ce sont les additionnels, le précompte immobilier.

Nous savons que, selon les communes, cela peut représenter 20, jusqu'à 30 % des recettes locales. Tout dépend bien sûr de la référence cadastrale des entreprises, des habitations, des commerces sur l'assiette pour lesquels les relevés et le précompte immobilier et ses additionnels.

Nous savons d'ores et déjà que ce sont généralement les trois derniers mois qui sont les plus producteurs de versements sur le précompte immobilier. D'ailleurs, on le voit bien dans les encaissements communaux.

Ici, avec la crise de la pandémie, nous aurons un certain nombre de propriétaires qui vont demander un étalement, un report, des facilités et je dirais que les communes seraient mal inspirées que de ne pas leur accorder – ou la province puisque la province intervient également – de différer le paiement de cet additionnel.

Ce qui veut donc dire que la perception de cet impôt sera particulièrement difficile, aléatoire durant cette année 2020. N'y aurait-il pas une possibilité dans le chef du Fédéral d'opérer des avances sur ces précomptes immobiliers comme le Fédéral, reconnaissons-le, l'a récemment organisé pour l'impôt des personnes physiques de telle manière qu'il y a une forme de stabilité dans le versement des additionnels au précompte immobilier. Je pense qu'il y a là un foyer de contentieux que nous pouvons devancer si le Fédéral, à votre demande, instaure un système d'avance sur les additionnels du précompte immobilier. Peut-être, du reste, ces thèmes pourraient-ils être abordés lors du prochain Conseil national de sécurité. C'est le ministre-président qui nous y représente et ce conseil est devenu aujourd'hui un peu le conseil de l'administration de la Belgique, reconnaissons-le à tort ou à raison.

Ces réalités communales doivent aussi être envisagées comme le sont d'autres secteurs en besoin aujourd'hui tels que l'HORECA, la culture ou certaines spéculations agricoles.

Troisième élément que le ministre-président et vous-même pourriez aborder, c'est la norme KUL. Je la connais bien qu'elle a été inventée – passez-moi l'expression – par l'un de mes concitoyens perwezien bien connu qui avait fait une référence à l'année 1996 applicable en 2000. Depuis lors, la norme n'a plus jamais été revue à telle enseigne qu'il existe des communes qui n'avaient pas de police à l'époque, qui en ont une aujourd'hui et qui doivent intervenir par des forces de police sans que l'on n'ait jamais intégré la couverture financière de ces actions. Il y a donc là une urgence de revoir la norme KUL sur laquelle a été fondé surtout le financement des zones et parfois aussi la distribution de cette charge entre les différentes communes concernées. C'est un troisième thème qui devient urgent, surtout si d'aventure on s'orientait vers une fusion des zones de police qui est dans l'air. Du reste, au printemps de cette année était prévu un *roadshow* pour présenter les travaux de M. Fernand Koelberg par rapport à ces fusions. Avant de fusionner, peut-être faudrait-il rétablir la solidité financière de ces zones de police.

Quatrième thème d'interaction du Comité de concertation – c'est beaucoup plus facile pour vous parce que là il n'y a pas de Flamands et d'autres partis,

c'est la même majorité, et vous allez donc vous retrouver entre amis PS, MR et Ecolo –, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles. A-t-elle, elle aussi, la considération des communes ? Je n'en suis pas convaincu. Bien sûr, il y a eu des efforts, que je veux saluer, de Mme Linard sur les crèches, mais vous savez qu'il reste encore un certain nombre de problèmes pendants pour les crèches communales.

Je veux évoquer surtout les infrastructures sportives communales avec l'aide de 4 millions d'euros – un montant insuffisant, pour ne pas dire autre chose – avancée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Du reste, chacun appréciera : la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé 50 millions d'euros pour la pandémie et le Gouvernement wallon en a dégagé plus de 950 millions d'euros. On a déjà bien compris la perception de l'urgence des uns et des autres. Quatre millions d'euros pour l'ensemble des clubs sportifs ; rien que pour le football amateur, c'est plus de 10 millions d'euros. Si vous y ajoutez la revendication de M. Janssen sur les 600 cercles équestres wallons, il n'y a plus un euro qui subsiste.

Dans ce dispositif, Mme Glatigny a expressément exclu les infrastructures communales sportives. Dans la presse de ce matin, le bourgmestre libéral – pardonnez-moi, j'aurais pu en prendre d'autres – de Nivelles, une ville très importante, titre : « Infrastructures sportives, près de 250 000 euros de pertes ». La Ville de Nivelles n'est pas plus riche qu'une autre. Où va-t-elle pouvoir s'adresser ? Mme Glatigny : « Non, pas question. C'est réservé aux clubs et aux fédérations. Allez voir ailleurs ». Et ailleurs, c'est chez vous. Je ne le souhaite pas, car je considère que les infrastructures sportives devraient, elles aussi, faire l'objet d'une aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a, n'en déplaise à M. Crucke – cela changera probablement –, la responsabilité de la politique sportive. Pour l'avoir exercée, je sais que pour les centres sportifs locaux, la décision dépend du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On est donc bien dans le giron des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Allez-vous adresser un courriel, un texto, une mise en demeure, une recommandation, un exploit d'huissier pour que Mme Glatigny revoie sa copie sur le montant et sur le bénéfice des infrastructures communales à cette aide ?

Voilà en ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'en viens maintenant au giron wallon.

J'ai bien noté que vous aviez prévu une période transitoire : 3 % et 5 % pour les années 2021 et 2022. Je ne sais si ce déséquilibre à l'exercice propre doit être couvert ou non par les exercices cumulés. Ne faudrait-il pas permettre, Monsieur le Ministre, d'étaler

jusqu'en 2023 un déséquilibre à l'exercice propre pour autant qu'il y ait un équilibre à l'exercice cumulé ?

Vous permettez de mobiliser les fonds de réserve de l'ordinaire ; quoi de plus normal. J'imagine aussi que vous envisagez l'utilisation des fonds de réserve de l'extraordinaire. Au fond, une commune peut décider d'investir ou, au contraire, de venir en aide à un certain nombre d'acteurs locaux, commerçants, entreprises, qui auraient souffert de la pandémie. L'autonomie dans votre chef va-t-elle jusque là en transférant les deux fonds de réserve ? Cela permettrait d'améliorer les bonis cumulés des années antérieures et, dès lors, permettrait un retour à l'équilibre qui, pour moi, devrait se situer en 2024, d'autant que les mandataires communaux seront concernés par une échéance électorale. J'imagine qu'ils veilleront à présenter un équilibre à l'exercice propre aussi.

Une autre question pour le giron wallon, le Fonds des communes. Appelons-le, si vous le voulez bien, le fonds Courard-Dermagne. L'un l'a défendu et l'autre l'a écrit ; j'y ai joué mon rôle, merci Monsieur le Président, on l'a amélioré vous et moi avec l'aide d'experts, dont celui qui est à vos côtés. J'imagine que ce Fonds des communes obéit à un double mécanisme : indexation et le +1. Le +1, vous m'avez toujours dit que l'on n'y touchera pas. J'espère que ce sera bien le cas malgré la pandémie. Cela coûte, je mesure bien que ce n'est pas aussi évident que cela.

J'espère que l'on maintiendra l'inflation et je rêve même d'une augmentation du Fonds des communes, parce que nous avons affaire à une année tout à fait exceptionnelle. Le mécanisme du Fonds des communes est assez équitable entre les petites, moyennes et grandes villes. Vous n'allez frustrer personne, personne dès lors ne s'est plaint de ce Fonds des communes, preuve qu'il a été bien réfléchi. Augmenter les montants, c'est être à la fois équitable et objectif en traitant chacun selon ses spécificités.

Le Fonds des communes sera maintenu ou augmenté, vous me le direz. J'ai lu dans *L'Avenir*, en couverture : « Des moyens financiers en septembre », mais lorsque je suis allé voir dans les pages intérieures, les colonnes, il n'y avait guère plus que l'annonce que vous avez faite de moyens sonnante et rébuchant en septembre. J'imagine que c'est l'ajustement budgétaire. Tous les ministres vont être demandeurs, tous. Pour avoir dû, dans d'autres circonstances, notamment après la crise bancaire, arbitrer des demandes contradictoires, c'est épouvantable, ce n'est pas une rivalité entre tel ou tel parti politique, c'est donc des carnassiers, ceux qui ont besoin, et vous devez l'être pour défendre les communes dont vous êtes aujourd'hui le premier ambassadeur.

Un autre thème est tout ce qui concerne le domaine des GRD du réseau de gaz et d'électricité. On peut être rassuré sur l'évolution des dividendes. Tant chez Resa

qu'ORES un profil a été stabilisé pour les prochaines années.

Par contre, il reste deux thèmes sur lesquels je voudrais attirer votre attention. Le premier est la redevance de voiries. C'est une redevance à laquelle je tiens beaucoup, pour l'avoir votée par un amendement avec Didier Donfut. C'était remarquable, parce que Didier Donfut était dans la majorité et moi dans l'opposition déjà. C'est rare quand on voit un membre de la majorité et un membre de l'opposition déposer et faire avancer un texte. M. Hazée était de l'autre côté à l'époque comme chef de cabinet de M. Daras. Tout cela s'est bien organisé dans une intelligence sinon voulue, pour le moins acceptée.

Il n'empêche, cette redevance de voirie est conditionnée à deux éléments : la longueur du cadre et l'importance du fluide délivré, distribué. Nous savons qu'un grand nombre d'entreprises, de commerçants, ont consommé moins d'énergie et que, dès lors, la redevance de voirie va être revue à la baisse. Envisagez-vous une éventuelle compensation ? Allez-vous inviter les GRD à lisser la perte sur les prochains exercices ? Ils l'ont déjà fait pour d'autres éléments.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur la compensation de la redevance *prosumer* qui va disparaître, en tout cas pendant un certain temps. Cela représente 60 millions d'euros, mais qui va les prendre en charge pour faire face aux investissements programmés, décidés par les GRD ? Ces 60 millions d'euros font partie des 600 millions d'euros décidés par le Gouvernement sur plusieurs années. C'était moins gênant, mais soit. Vous me direz ce qu'il en est, parce que c'est vraiment deux recettes importantes pour les communes : la redevance de voirie et j'espère la non-compensation. Je vous avais déjà interrogé là-dessus, vous m'aviez dit « vous verrez bien ».

Maintenant que c'est décidé, j'espère y voir un peu plus clair.

J'en viens au CRAC puisque vous allez soumettre potentiellement les 253 communes wallonnes à un examen par le CRAC du plan de retour financier à l'équilibre.

Le CRAC est-il habilité à faire cela ? Ont-ils les équipes pour analyser 253 budgets communaux ? N'y a-t-il pas quelques balises à indiquer pour faciliter le travail ou de la DGO5 – qui a d'ailleurs une excellente inspection –, parce que le CRAC a un autre métier qui est d'être un peu le dépanneur financier d'un grand nombre de communes. Ne faudrait-il pas détendre aussi les plafonds d'emprunt qui ont été fixés pour les communes en difficulté ?

Ensuite, vous avez aussi prévu de favoriser la relance pour les investissements avec une flexibilisation de la norme d'emprunt, c'est très bien – je ne peux que

vous encourager –, mais ne faudrait-il pas aussi, dans le même temps, augmenter le fric ?

Là aussi, j'en reviens à mon passé qui me poursuit, puisque le FRIC – Fonds régional d'investissement communal – est un texte que j'avais déposé et qui est, bon an mal an, l'équivalent du Fonds des communes pour les travaux avec des critères assez objectifs, avec parfois des sous-consommations. On l'a vu dans la période de M. Furlan. Ne faudrait-il pas augmenter ? Si je dis « augmenter », c'est parce que j'ai eu un excellent échange ce matin avec M. Di Rupo sur le plan de relance.

Nous savons que sur les 500 milliards d'euros que l'Union européenne a décrétés ou va décréter – espérons-le – au mois de juin au Conseil européen, il devrait y avoir 5 480 000 000 d'euros qui reviendraient à la Wallonie, ce qui a soulevé l'ire et la protestation non seulement de votre serviteur – ce qui ne compte pas tellement –, mais surtout du ministre-président qui a trouvé cela totalement insatisfaisant.

M. Hazée (Ecolo). - On parlait de toute la Belgique et pas seulement de la Wallonie.

M. Antoine (cdH). - Oui, en plus, de surcroît, vous avez raison.

Ces 5 480 000 000 d'euros concernent effectivement toute la Belgique et cela n'est même pas encore acquis, puisque nous savons bien que le ministre-président de la Région flamande s'est plutôt rangé du côté des frugaux que du côté de ceux qui veulent relancer l'Europe dans une identité bien conçue. Là aussi, il va donc y avoir un affrontement nord-sud qui ne sera pas simple sur le mécanisme, sur le montant et sur la répartition.

Du reste, si nos amis flamands ne veulent pas de ce système, c'est parce que sur les 5 480 000 000 euros, si l'on prend par exemple le taux de chômage, en le réactualisant, la Wallonie va prendre le gros morceau et cela, bien sûr, pour certains Flamands, c'est inacceptable. Imaginons que l'on ait plus que ces 5 480 000 000 d'euros, qu'une grosse partie nous échoit, serez-vous demandeur d'une partie de ces montants pour les communes et pour relancer les investissements, sachant que, dans notre pays, le premier donneur d'ordre de commande publique, ce sont les communes ? Je pense donc que vous auriez là une capacité de soutenir l'investissement endogène, car les entreprises qui participent aux soumissions des communes ne sont généralement pas des entreprises venues de l'étranger. Je serais d'ailleurs très heureux de vous entendre sur le côté du FRIC.

Puis, souplesse, Monsieur le Ministre. N'enverriez-vous pas une circulaire permettant – ce qui est possible aujourd'hui – aux communes de revoir certaines taxations et notamment celle du précompte immobilier.

Puisque, bien sûr, on a voté les additionnels généralement en novembre qui précède, ne diriez-vous pas, au nom de l'urgence, que vous autorisez les communes à revoir l'assiette de l'additionnel du précompte immobilier pour certaines catégories. Je pense, par exemple, au secteur HORECA.

J'ai organisé un sondage auprès de 600 restaurateurs du Brabant wallon. La deuxième mesure qu'il réclame au niveau communal, c'est la réduction du précompte immobilier. N'y a-t-il pas là une piste que vous pourriez en tout ou en partie compenser – et j'y reviendrai – par l'emprunt que vous préconisez via Belfius. Je pense qu'il y a aujourd'hui une interrogation dans le chef de certains collègues : puis-je le faire ou pas ? La question ayant été soumise à des membres éminents de votre administration, ils ont répondu que c'était possible, mais qu'un rappel ministériel serait probablement le bienvenu.

J'en viens à ma dernière question, rassurez-vous.

Vous avez avancé le principe d'un emprunt de 100 000 euros pour chacune des communes – je ne sais pas si ces 100 000 euros seront conditionnés en fonction de la taille de la commune et vous m'en direz peut-être davantage – au détour d'un emprunt consolidé – si j'ai bien compris, Belfius – et qui permettrait aux communes d'utiliser cet emprunt – je ne sais pas si les charges d'intérêt sont à charge de la Région ou pas et je ne sais pas s'il y aura une garantie wallonne sur ces 100 000 euros, mais vous me le direz – qui pourraient être affectés à la relance ou au soutien à certains secteurs durement touchés par la pandémie. Je viens d'évoquer une piste sur le précompte qui pourrait y participer. J'espère, comme mes collègues, avoir un certain nombre de détails sur cette opération « 100 000 euros Belfius », sachant que, parce que je veux être bon prince, le dernier bond wallon est très intéressant puisque, pour la formule à court terme, soit neuf ans, nous sommes à 6 points de base, ce qui est infiniment peu et aucune commune ne pourra bénéficier de tels taux. Il y aurait peut-être, là aussi, une opération à mener avec votre collègue des Finances. Je serai ravi de vous entendre sur le sujet.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, ce n'est pas une diatribe. Je ne critique pas ce que vous avez fait. Au contraire, je veux le saluer. C'est pour cela que je déposerai une motion parce que je considère que pour ce Parlement wallon, que l'on a voulu moins municipaliste – il n'y a plus que 25 % de zèbres qui peuvent cumuler député, bourgmestre ou échevin –, ce serait un signal fort qu'il donnerait à ces collectivités locales en reprenant ou en votant ce projet de motion qui, rassurez-vous, ne critique absolument pas le Gouvernement, mais reprend l'ensemble des questions et des suggestions que je viens d'avancer.

J'ose dire, pour les avoir confrontées avec des mandataires locaux de tous partis, que je n'en ai pas

entendu un seul me dire : « C'est complètement stupide, c'est malvenu, c'est impertinent, c'est injuste, ce n'est pas fondé, ce n'est pas motivé ». Au contraire, il y a aujourd'hui une terrible attente – je le vois comme administrateur de l'Union des villes et communes dont je salue le travail – de ceux qui attendent parfois depuis des années des gestes concrets et des avancées sur un certain nombre de sujets, et qui attendent bien sûr des réponses par rapport à la pandémie que nous connaissons.

Vous avez ici, à travers les élus du cdH, des alliés. L'autonomie communale, nous la connaissons bien et c'est d'ailleurs le niveau politique où nous réussissons le mieux. C'est dommage que nous ne puissions pas faire de la même manière au niveau local, régional et fédéral, car nous serions à 25 %. On peut toujours rêver, ce n'est pas le cas, je rassure les autres formations politiques. Il n'empêche que mon parti, et celui qui l'a précédé, a été étroitement associé à l'histoire des villes et communes. Je pense notamment à feu Joseph Michel.

Dès lors, aujourd'hui, ces alliés du cdH vous demandent de prendre un certain nombre de mesures complémentaires significatives à l'échelle de la Région et d'aller réveiller, interpeller, voire quereller, d'autres niveaux de pouvoir qui n'ont pas été à la hauteur du principe de la neutralité budgétaire, que nous défendons tous et que d'aucuns ici ont voté dans le cadre de la DPR, qui se résume à : qui décide paie. Trop de niveaux de pouvoir ont décidé sans jamais rien payer aux communes. L'heure des comptes a dès lors sonné.

M. le Président. - Nous avons eu une très longue intervention. Il était le premier intervenant et c'était donc légitime. M. le Député a jeté les bases et a évoqué énormément de thématiques. J'espère que les députés qui vont se succéder maintenant iront directement au concret et aux questions. Sinon, on en a pour trois heures.

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Président, j'essaierai d'aller droit au but en commençant par rassurer M. Antoine : il n'y a pas besoin d'être bourgmestre ou échevin pour défendre avec cœur l'intérêt des communes. Nous sommes plusieurs ici à pouvoir en témoigner également.

Par contre, je partage une bonne partie des constats et critiques – surtout à l'encontre du Fédéral, il faut bien le reconnaître – qui ont pu être émises par M. Antoine. C'est un sujet qui dépasse les clivages politiques habituels, mais aussi les niveaux de pouvoir. Face à l'urgence de la crise, il fallait actionner les leviers dont nous disposons de manière urgente au niveau wallon. On vient de parler des zones de secours c'est fait.

Un autre levier, c'est notamment la souplesse budgétaire.

Le 20 mai dernier, le Gouvernement wallon a effectivement adopté cet arrêté de pouvoirs spéciaux qui octroie cette souplesse budgétaire aux communes pour 2020 et 2021.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des mesures qui ont été très longuement et brillamment exposées par M. Antoine.

Je voulais juste en profiter pour saluer d'abord l'adoption rapide de ces mesures qui étaient extrêmement nécessaires. Je pense d'ailleurs que c'est la première fois que de telles mesures sont prises. Je pense qu'elles sont aussi à la hauteur de l'enjeu de la crise, parce que j'ai pu lire une série de chiffres, notamment ces estimations qui évoquent de 180 millions en 2020 à 300 millions en 2021 de pertes financières pour les communes, ou en tout cas de coûts pour l'ensemble de la crise du COVID-19 pour les communes.

Je souhaitais revenir sur plusieurs éléments, Monsieur le Ministre. J'aurais voulu savoir quelles sont vos estimations quant à la proportion de communes qui devront recourir à cette souplesse budgétaire exceptionnelle. Quelles sont les conditions qui sont imposées aux communes qui souhaitent contracter un emprunt pour financer des mesures de relance liées au COVID-19 ? Quels types de politiques seront spécifiquement visées par ces dépenses de relance qui sont placées hors balise ?

Une aide financière de la Région est prévue pour les communes qui présenteraient un déficit, à condition de présenter, on l'a évoqué, un plan de gestion spécifique COVID-19. Quelles formes prendra ce plan de gestion ? Les communes devront-elles remplir des conditions spécifiques pour avoir droit à cette aide ? Quelles seront les contraintes induites par ce plan ?

Par ailleurs, quel est l'impact prévu de ces mesures sur le financement à la fois du CRAC, mais aussi de la trajectoire SEC de la Wallonie ?

Enfin, M. Antoine a raison lorsqu'il rappelle que de nombreuses clés se trouvent dans les mains du Fédéral. Je serai donc également heureux de savoir où en sont les contacts à ce sujet avec le Gouvernement fédéral, même si l'on sait que, pour l'instant, pratiquement la totalité de son énergie est consacrée à la gestion du coronavirus.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant pour poser ses questions.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, je pense que, pendant cette crise, les pouvoirs locaux ont vraiment été des relais indispensables entre le citoyen et les différents gouvernements, qu'il s'agisse du Gouvernement wallon ou du gouvernement fédéral. Le bourgmestre a vraiment été un intervenant de première ligne. Je voudrais vraiment défendre la présence de municipalistes dans la Commission des pouvoirs locaux, parce que je pense que c'est vraiment important que

l'on puisse faire remonter ce qui se passe sur le terrain, surtout dans la gestion d'une crise comme nous la vivons encore pour le moment, vu que nous n'en sommes pas encore sortis.

Nous avons été en première ligne. On a multiplié les initiatives pour sauver ce qui peut l'être. Reste que les communes doivent faire face aux conséquences de ce confinement : les recettes sont moindres, tandis que les dépenses se sont accrues. On s'attend surtout à une chute vertigineuse des recettes fiscales, vous l'avez déjà dit lors de votre interpellation.

Vous avez d'ailleurs récemment annoncé que le montant des pertes de recettes et l'augmentation des dépenses pour les pouvoirs locaux en 2020 et en 2021 s'élèveront à plusieurs centaines de millions d'euros. Pour soulager les communes, vous avez notamment décidé de leur octroyer le feu vert pour présenter un budget déficitaire à l'exercice propre de l'ordre de 3 % maximum pour 2020 et de 5 % maximum pour 2021. Les communes sont également autorisées, pour viser malgré tout l'équilibre, à utiliser le cas échéant les réserves et provisions constituées lors des exercices antérieurs.

Monsieur le Ministre, merci pour toutes ces mesures qui ont été prises.

Comment pouvez-vous aider de manière structurelle les communes qui se trouvent en première ligne pendant la crise ? Ici, ce sont des mesures pour les années 2020 et 2021, mais il faut vraiment trouver des mesures structurelles pour tous les secteurs.

Quel est votre plan afin d'accompagner les villes et communes dans leur relance économique ? Comptez-vous encourager les projets supracommunaux pour préparer la relance des villes et communes ? Si oui, par quels moyens ?

Il ne faudrait pas non plus pénaliser les citoyens par rapport à cette crise et in fine leur faire porter le chapeau et augmenter les taxes au niveau des communes. Suivant les informations que nous avons reçues par rapport au fameux emprunt qui pourrait être contracté – j'en arrive à ma deuxième question sur le sujet – l'emprunt COVID-19, où on parle de 100 euros par habitant, je vais donner l'exemple de ma région.

La Ville de Mons a présenté son plan de relance avec cet emprunt auprès du CRAC. Mons, quasi 100 000 habitants. Jurbise, 10 500 habitants. L'opposition chez moi vient avec un projet pour faire exactement la même chose et contracter un emprunt. On arriverait à plus ou moins un million pour une commune comme Jurbise.

Il faut bien réfléchir quand on se lance dans ce genre d'investissement aux conséquences pour les finances communales parce qu'il y a les CPAS qui vont avoir grand besoin qu'on renfloue leur caisse et si l'on se

lance dans différents emprunts, notamment pour soutenir le commerce et l'économie au niveau d'une petite commune, je ne sais pas ce qu'il restera pour les autres secteurs.

N'y a-t-il pas des choses qui doivent rester au niveau des Gouvernements ? D'accord, l'autonomie communale, mais à un moment, si, dans une même région, il y a une commune qui développe un plan et celle d'à côté ne le fait pas. Évidemment, elle sera montrée du doigt. Il est vraiment indispensable que l'on pérennise l'emploi au niveau des autorités locales.

Si l'on prend le cas ici du CPAS de Jurbise, nous avons deux crèches, la fréquentation a été moindre, donc les rentrées sont moindres, mais par contre, notre personnel, nous avons choisi de ne mettre personne en chômage. Le personnel a continué à percevoir sa rémunération. Il faut toutefois savoir pérenniser l'emploi local.

Si je prends l'exemple de petites communes comme chez nous, finalement ce sont les communes et CPAS qui sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois. Si l'on veut continuer à pérenniser l'emploi au niveau des autorités locales, que ce soit CPAS, commune, intercommunale, il faut aussi bien réfléchir par rapport aux aides que l'on apporte aux communes parce que c'est un jeu de cascade.

En effet, les communes doivent aider les CPAS, le Gouvernement wallon doit aider les communes. In fine, c'est quand même le citoyen qui devra déboursier. Cela, moi, je me refuse à faire contribuer le citoyen. Cette crise, personne ne l'a voulue. Il n'a rien demandé. Les décisions qui ont été prises, que ce soit au niveau de la commune ou du Gouvernement wallon, ce n'est pas normal que ce soit le citoyen qui doit subir les conséquences.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, ont déjà largement posé des questions concernant la situation au niveau des finances communales qui seront, on le sait tous, excessivement difficiles à maîtriser. Cela l'est déjà en temps normal. Chacun comprendra que, à travers la période et les contraintes que nous venons de traverser, la situation va être extrêmement délicate.

Si l'on prévoit les perspectives 2020-2021, je crois que cette crise va marquer nos communes de manière plus longue que ces deux années mises en perspective.

Pour être très concret, parce que c'est vrai que M. Antoine, et de manière très brillante, nous a dressé le panel de tous les leviers, notamment au niveau fédéral et autres, qui étaient à disposition des communes, il faut malgré tout revenir de manière très concrète aux mesures que vous avez annoncées, Monsieur le

Ministre, très récemment. J'avais quelques questions de précision par rapport à ces différents éléments.

La première, on l'a rappelé, c'est la possibilité de présenter un déficit budgétaire : 3 % en 2020, 5 % pour 2021.

Comment les communes vont-elles devoir justifier le déficit ? Avez-vous déjà les contours de la manière dont les communes vont devoir justifier cela ?

Pensez-vous que par rapport au calendrier et à l'horizon de la rentrée de septembre, cela sera-t-il déjà suffisant que pour avoir une vision claire sur l'impact de cette crise sur les différentes lignes budgétaires ?

Je comprends qu'il faut fixer des pourcentages et à un moment, il faut arrêter les choses. Vous l'avez rappelé tout à l'heure quand j'évoquais les 15 % au niveau des kots étudiants. Il faut fixer des chiffres. Il faut à un moment arrêter les choses et certains s'en retrouveront bien et d'autres se retrouveront dans des situations plus délicates.

Je voulais simplement attirer votre attention sur deux éléments.

D'une part, les communes qui ont subi ce que j'appelle quelque part une triple peine. Vous savez, dans le sud de la Wallonie et dans le sud de la province du Luxembourg.

Certaines communes ont été lourdement affectées, notamment par la peste porcine qui s'est traduite là aussi par des pertes de recettes importantes, notamment au niveau des locations de chasse.

Certaines communes ont aussi été lourdement touchées par les scolytes et, aujourd'hui, c'est la crise du Corona qui les pénalise un peu plus.

Je voulais attirer votre attention sur ces éléments.

De la même manière – je vous ai interrogé il y a 15 jours à ce sujet – que des communes qui ont des spécificités propres. Je pense à la magnifique Ville de Durbuy où le tourisme représente évidemment une grosse partie des recettes. On comprend vite que la situation sur le plan touristique est catastrophique et que ces communes vont se retrouver en grandes difficultés et que rien aujourd'hui ne nous permet de dire qu'elles resteront dans les balises de 3 % et 5 %. Je crois que ce sont des éléments que vous devez avoir à l'esprit.

Le deuxième élément qui a déjà été souligné par mes collègues est la possibilité de pouvoir utiliser les réserves ordinaires. M. Antoine posait la question des réserves extraordinaires et notamment des provisions excédentaires pour réduire le déficit. Je voulais savoir si finalement cette possibilité qui paraît alléchante ne va pas mettre en péril, quelque part, les programmes et les budgets de ce à quoi ces provisions étaient dédiées.

J'imagine que là, vous laisserez la pleine autonomie communale pour pouvoir affecter ces réserves ordinaires si les communes le souhaitent. Y a-t-il une chronologie dans les différentes aides que vous avez proposées ? Ainsi l'obligation de mobiliser les réserves ordinaires, voire extraordinaires, est-elle un préalable à la faculté pour une commune de réaliser un emprunt ? Y aura-t-il un examen au cas par cas ?

Enfin, j'en viens au troisième volet qui se situe dans les mesures que vous avez évoquées, dont la possibilité de recours à l'emprunt soit au niveau du CRAC, soit en direct. Je m'associe à la question de mon collègue, M. Demeuse, qui concernait notamment les contours de ce fameux plan de gestion COVID-19. Pouvez-vous nous en dire plus ? Le timing, notamment pour la date du 30 septembre, concernant l'introduction d'une demande est-il réaliste à vos yeux ?

En ce qui concerne le deuxième levier d'emprunt qui peut être réalisé par une commune en direct, sans intervention de la Région, l'emprunt devra-t-il être limité à un montant de 100 euros/habitant sur l'ensemble des deux années ? Quels sont les critères qui déterminent si le prêt entre bien dans les balises de relance économique qui sont imposées par notre Gouvernement ? De manière plus globale, par rapport à l'ensemble du contexte qu'a évoqué M. Antoine, l'Union des villes et des communes de Wallonie a-t-elle été sollicitée, associée à l'ensemble des démarches et des propositions que vous avez faites très récemment et pour lesquelles on sollicite quelques explications complémentaires ?

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, en février, vous déclariez ceci dans la presse : « Je suis convaincu que les pouvoirs locaux sont aussi essentiels que la Sécurité sociale pour assurer le vivre ensemble. Il faut donc défendre les deux avec la même force. Dans le cas des communes, cela signifie qu'il faut se battre pour en assurer le financement correct. » Nous sommes d'accord avec vous.

Depuis, il y a eu la crise sanitaire. La situation financière des communes déjà alarmante s'est empirée et devient intenable, notamment avec encore moins de rentrées fiscales que d'habitude. Quelques communes ont déjà annoncé d'ailleurs qu'elles allaient renoncer à certains investissements pour pallier cela. Moins d'investissement signifie moins de routes et de trottoirs réparés, moins de bâtiments énergivores isolés comme beaucoup d'écoles communales, par exemple, qui en ont bien besoin, moins d'investissement dans la mobilité, dans le cadre de vie en général...

Vous proposez certes une série de mesures d'assouplissement face à l'orthodoxie budgétaire en permettant aux communes d'emprunter et en acceptant

un déficit budgétaire plus important, mais malheureusement il n'y a aucune mesure de refinancement qui est sur la table et nous le regrettons pour plusieurs raisons.

Un, si l'on ne refinance pas, qui finira par payer au bout du compte ? Permettre aux communes d'emprunter et de s'endetter un peu plus aura certes un effet positif à court terme, mais ne fera que retarder l'inévitable moment où il faudra trouver des solutions pour rembourser. Sans un refinancement des villes et communes, ce seront de nouveau les citoyens qui devront mettre la main à la poche via de nouvelles taxes.

Deux, un refinancement est une condition essentielle pour permettre une relance économique. N'oublions pas - et c'était rappelé par mon collègue M. Antoine - que les villes et communes concentrent près de 50 % des investissements publics belges.

Enfin trois, paradoxalement, ce sont les communes les plus pauvres qui taxent le plus et ont les additionnels les plus élevés. Comme le fonds des communes est sous-financé depuis longtemps, on a un système particulièrement inégalitaire, inéquitable, où ce sont finalement les gens qui ont de bas revenus qui contribuent le plus. Cela devrait être l'inverse dans une société juste.

Compte tenu de la situation inédite que nous sommes occupés à vivre, que comptez-vous mettre en place pour refinancer les communes à hauteur de leurs besoins ? Avez-vous un plan d'urgence adapté à la situation actuelle ?

Que comptez-vous mettre en place afin que ce ne soient pas de nouveau les gens qui trinquent ?

Enfin, ne pensez-vous pas qu'une relance économique passe aussi par un refinancement des communes et que, dès lors, celui-ci est indispensable ?

M. le Président. - La parole est à M. Devin qui intervient dans le cadre de l'interpellation.

M. Devin (PS). - Monsieur le Ministre, les pouvoirs locaux sont particulièrement touchés par cette crise. Ils n'en avaient vraiment pas besoin, je crois que l'on peut tous le dire dans cette commission, compte tenu de l'état de leurs finances avant la crise.

Nous avons parlé des zones de secours, avec des exécutifs qui ont plaidé pour cela, avec des zones de police. On nous dit tellement, Monsieur Antoine, que c'est bien de fusionner. Dans la fusion, il y a un plaisir extraordinaire. Bien souvent, les fusions, ce sont des cache-misères et après il faut payer. Avec une distanciation, une proximité qui n'est plus là.

Après, il y a ceux qui décident et qui paient. Puis il y a ceux qui décident et qui ne paient pas.

Zones de secours, zones de police, charges de pensions, *tax shift*, autant d'éléments dont nous avons déjà beaucoup parlé ces dernières années. Nous n'arrêtons pas de le dire et je l'espère, qu'ils vont être mis sur d'autres tables que celle-ci, là où des décisions peuvent et doivent être prises, par les exécutifs.

La crise sanitaire que nous traversons ajoute donc encore des difficultés aux difficultés. Nous sommes un jour particulier, c'est le premier jour où les élèves de maternelle peuvent rentrer à l'école. Certains parents ont eu le plaisir d'aller à nouveau les conduire, d'autres ne l'ont pas fait. C'était au choix des uns et des autres.

Par contre, les autorités communales ont mis tout en œuvre pour que l'on puisse rouvrir. On a acheté ce qu'il fallait, on a mis à disposition ce qu'il fallait pour que l'on puisse effectivement le faire.

Vous le voyez, Monsieur Antoine, vous qui êtes justement à l'Union des Villes et Communes, je pense que les bourgmestres sont de très bons élèves. Des élèves quelques fois très dociles. Ils font toujours tout ce qu'ils peuvent parce qu'ils ont l'habitude de rassembler, de fédérer. Ils entendent ce qu'on leur demande de faire, ils le font. Ils n'hésitent pas, par ailleurs, dans certains cénacles, à dire le fond de leur pensée et ce qu'il faudra changer demain si l'on veut vraiment le monde de demain.

Des additionnels IPP impactés suite au ralentissement de l'activité économique et au chômage temporaire, des additionnels au précompte immobilier en baisse, des recettes moindres à la suite de la suspension des taxes et redevances aux activités économiques. Des recettes qui ne rentrent plus. Des locations de salles, de salles de fêtes, de salles sportives, nous en avons parlé ensemble. Des dépenses des Centres publics d'action sociale qui explosent et la nécessité de maintenir les dépenses ordinaires indispensables au bon fonctionnement du service public.

D'après l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'impact de la crise du COVID-19 sur les recettes et les dépenses locales représentera un déficit de 180 millions d'euros pour l'ensemble des communes cette année.

Il pourrait même monter à 300 millions en 2021. Ce n'est pas Mme Irma, ce sont vraiment des prévisions que l'on avance aujourd'hui. Il serait irréaliste et irresponsable de croire que la Région wallonne, à elle seule, puisse compenser l'ensemble des pertes communales.

Le Gouvernement a décidé d'autoriser les pouvoirs locaux à présenter un budget déficitaire, exercice propre de 3 % maximum pour 2020 et de 5 % maximum pour 2021.

Les communes sont également autorisées, afin de maintenir l'équilibre budgétaire, à utiliser les réserves et provisions constituées lors des années antérieures.

M. Antoine pointe une nouvelle fois du doigt les difficultés financières des communes et je vais vous le dire, je ne peux pas, je ne veux pas et je ne vous donnerai pas tort sur toute la ligne. Nous avons passé assez de journées et même de soirées ensemble dans cette pièce pour que je puisse connaître votre sagacité en la matière et je la reconnais.

Il aurait fallu aussi pouvoir l'appliquer lors de la législature précédente, cela aurait été parfait pour qu'on ne soit pas aujourd'hui devant cette même situation.

À chaque législature sa vérité.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous détailler les mesures prises par le Gouvernement pour soutenir les communes ? D'autres initiatives sont-elles à l'étude pour permettre encore à ces villes et communes wallonnes de rendre le service public nécessaire aux citoyens de notre Région ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame et Messieurs les députés, merci pour vos interpellations, questions, suggestions, voire même manifestations d'une forme de soutien à l'égard du Gouvernement et de ma modeste personne.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux remerciements qui viennent d'être formulés, adressés par les différents intervenants et en dernier lieu par M. Devin, à l'égard des municipalistes, à l'égard de celles et ceux qui ont fait le job, pour le dire avec cette formule un peu particulière, qui ont été au rendez-vous, ce rendez-vous qui n'était pas prévu et qui est tombé vraiment de manière inopinée et avec une ampleur inédite depuis la Deuxième Guerre mondiale. Je tiens vraiment à saluer la réactivité, la capacité de réaction, d'adaptation, d'imagination, de créativité des mandataires locaux et des fonctionnaires dans l'ensemble de nos pouvoirs locaux et la manière dont ils ont été amenés à devoir et dont ils ont réussi à pouvoir répondre à cette crise d'une ampleur inédite.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans le cadre de toutes les mesures que nous avons été amenés à devoir prendre, j'ai voulu, en tant que ministre des Pouvoirs locaux, venir directement en soutien aux municipalistes et aux villes et communes de Wallonie ainsi que leur CPAS avec une première enveloppe de 4 millions d'euros pour compenser partiellement des diminutions de fiscalité à l'égard des secteurs particulièrement et directement touchés ; une enveloppe de 5 millions d'euros au bénéfice des 253 CPAS de Wallonie liquidés sur la base des critères du fonds

spécial de l'action sociale pour ne pas réinventer l'eau chaude et avoir un mécanisme qui soit rapide, efficace de liquidation et qui tienne compte aussi des réalités locales et enfin, la mesure de plus de 7,3 millions d'euros afin d'aider les communes à fournir des masques à leur population et en tenant compte notamment de tout ce qu'il y avait d'ores et déjà été fait par les municipalistes, par les villes et communes sur le terrain. C'était une mesure qui se voulait à la fois de soutien et à la fois de reconnaissance par rapport au travail effectué.

Réponse dans l'urgence, réponse en soutien, de soutien partiel, je le conçois bien. Réponse aussi conjoncturelle par rapport à une crise, je viens de l'évoquer, d'une ampleur inédite depuis la Deuxième Guerre mondiale, mais une crise que l'on espère passagère quand bien même ses effets se feront sentir au-delà de cette année, au-delà de l'année suivante et encore sans doute au-delà de l'année 2022.

J'en viens tout d'abord aux mesures d'assouplissement décidées le 20 mai dernier par le Gouvernement sur ma proposition, en première lecture puisqu'un avant-projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux visant à déroger au Code de la démocratie locale et à le compléter a été adopté, cela afin de soutenir les finances locales et d'autoriser des déficits budgétaires.

Même si les mesures proposées forment un tout indissociable, je les déclinerai de la manière suivante et je vais lire mon texte si vous me le permettez pour être le plus précis possible, même si vous avez les uns et les autres, les unes et les autres, d'ores et déjà évoqué le contenu de ces mesures.

Tout d'abord, la possibilité donnée aux communes d'adopter un budget en déficit à l'exercice propre du service ordinaire en 2020 et en 2021 à hauteur respectivement de 3 % et de 5 % du total des dépenses ordinaires à l'exercice propre.

Ce déficit devrait être directement lié à l'impact de la crise sur les recettes et des dépenses communales. Les communes devront justifier, via une annexe au budget, les moindres recettes et les dépenses supplémentaires du service ordinaire découlant de la crise et qui suscite le déficit budgétaire de la commune.

Pour réaliser cette analyse d'impact sur leurs finances, toutes les communes disposent d'au moins un conseiller financier en la personne de leur directeur financier ou de leur receveur régional. Qui mieux qu'eux, en effet, peut déterminer l'incidence de ces éléments sur le budget communal. Ils doivent donc pouvoir contribuer activement à l'analyse et à la réflexion des élus locaux.

Sur la base des données d'ores et déjà disponibles, un déficit de 3 % en 2020 est estimé à un total de 161 millions d'euros et un déficit de 5 % en 2021 correspond, lui, à un total estimé à 268 millions d'euros.

Ensuite, il est également proposé que les communes utilisent leur fonds de réserve ordinaire, voire leurs provisions excédentaires.

Les communes qui disposent de telles réserves et provisions pourront ainsi les utiliser soit pour équilibrer leur budget à l'exercice propre, soit pour réduire leur déficit budgétaire.

Sur la base des estimations transmises par les communes en annexe de leur budget initial 2020, on a pu constater que le montant total des fonds de réserve ordinaires s'élève aujourd'hui à 146 millions d'euros.

Cette mesure d'assouplissement pourra être utilisée par près de 84 % des communes de Wallonie.

Quant aux provisions, leur montant total à l'initial 2020 s'élève à 270 millions d'euros. Il est cependant évident que ces possibilités de rapatriement ne concernent que les provisions excédentaires, comme c'est d'ailleurs précisé dans une des questions – je ne sais plus qui l'a évoqué.

Les provisions clairement constituées en vue de charges et risques à venir doivent conserver leur affectation première. Je pense que cela va de soi et que c'est de bonne gestion. Il est clair également que l'affectation des fonds de réserve ordinaire à des dépenses liées à la crise aura un impact sur la gestion communale à venir. On ne peut pas l'écarter. C'est évidemment quelque chose de prévisible.

Par ailleurs, les communes qui présentent un budget en déficit au global aux services ordinaires pourront solliciter un prêt du Centre régional d'aide aux communes, mieux connu sous l'acronyme CRAC.

La demande devra être introduite au plus tard le 30 septembre afin de permettre au centre d'analyser la demande en vue de libérer l'aide à la fin de l'année au plus tard.

Ces prêts devront être remboursés en 10 ans maximum. Quant à la charge en intérêts estimée à 13,58 millions d'euros pour la période 2020-2024, elle sera entièrement supportée par la Région.

Les communes qui sollicitent une telle aide seront bien entendu suivies par le CRAC dès lors qu'elles auront contracté un tel prêt. Elles devront bien logiquement présenter une trajectoire budgétaire équilibrée aux exercices propres et globaux jusqu'à l'échéance de son remboursement. Toutefois – je tiens à rassurer les uns les autres et les municipalistes en premier lieu – il s'agira d'un suivi léger basé sur la seule vérification de l'équilibre budgétaire.

Selon les projections réalisées sur base des pertes estimées découlant de la crise, en tenant compte de l'utilisation des fonds de réserve, pourraient solliciter un

tel prêt, une trentaine de communes dès 2020 et une centaine en 2021.

Enfin, une dernière disposition concerne la relance socio-économique. Actuellement, le recours à l'emprunt n'est autorisé que pour financer les dépenses d'investissement. Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous connaissons, il sera également permis aux communes, de manière exceptionnelle, de contracter un emprunt afin de financer des dépenses ordinaires exclusivement destinées à la relance économique. Sont visées, par exemple, toutes les aides, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient être octroyées aux citoyens ou aux commerçants, aux entreprises dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de soutien du pouvoir d'achat ou encore, de mécanisme de primes tel qu'évoqué par certains ou certaines.

Cette possibilité d'emprunt est toutefois balisée. D'une part, le montant maximum est fixé à 100 euros par habitant pour la période 2020-2021. D'autre part, cet emprunt contracté et financé par la commune devra être remboursé sur une période maximale de 20 ans.

Cette mesure donne ainsi aux communes une capacité d'action de près de 365 millions d'euros pour relancer l'économie qui correspond à près de 7 % d'un budget annuel ou 3,5 % des budgets cumulés des deux années concernées – 2020 et 2021.

Sur la base de certains retours, voire de demandes, je peux vous confirmer que ce montant semble correspondre à ce que les communes souhaitent.

Cet emprunt constituera bien une recette du service ordinaire pour financer des dépenses du service ordinaire.

En toute autonomie, les communes pourront utiliser tout ou partie des mesures qui leur sont proposées par le Gouvernement. Les mesures visent à assouplir le cadre budgétaire dans lequel évoluent les communes, mais le Gouvernement n'entend pas débattre de la nécessité ou de l'opportunité sur le terrain local d'une décision communale d'y recourir. Dans le respect de l'autonomie communale, sur la base et avec les outils et la souplesse budgétaire que la Région confère aux pouvoirs locaux, il reviendra en dernier lieu aux collèges et aux conseils communaux de décider des mesures et des leviers à activer.

Toutes ces mesures auront un impact sur la trajectoire SEC de l'entité II. Ce n'est une surprise pour personne, la trajectoire SEC de la Région sera affectée par la prise en charge du remboursement des intérêts des prêts octroyés par le CRAC aux communes et la trajectoire budgétaire des communes sera touchée par chacune des mesures puisque le déficit, l'utilisation des fonds de réserve ou des provisions, le prêt du CRAC ou le recours à l'emprunt ont tous potentiellement un impact négatif sur leur solde SEC.

Toutefois, sur la base des annonces de la Commission européenne concernant l'activation de la clause dérogatoire générale du cadre budgétaire, les dépenses publiques liées à la pandémie de COVID-19 et à la relance économique pourraient être comptabilisées hors trajectoire budgétaire. C'est ce pourquoi nous nous battons et ce que nous plaçons auprès des autorités européennes.

Concernant l'avancement du dossier, le Gouvernement a demandé l'urgence et la concomitance pour les avis à solliciter tant de l'Union des villes et communes de Wallonie que du Conseil d'État. Ce matin, nous avons reçu l'avis de la section de législation du Conseil d'État qui, moyennant quelques modifications de forme, est un avis positif favorable. Nous attendons encore l'avis formel de l'Union des villes et communes de Wallonie. Ce ne sera pas une surprise pour vous ni scandaleux pour qui que ce soit, mais il est bien entendu que ces mesures ont été concertées de manière officieuse et dans l'urgence vu la situation avec l'Union des villes et communes de Wallonie. J'espère que l'avis qui sera rendu de manière formelle sera lui aussi un avis positif.

La volonté est de pouvoir repasser en Gouvernement en deuxième lecture, ce qui devrait pouvoir être fait dans les prochains jours, pour pouvoir intégrer ces éléments dans la circulaire budgétaire traditionnelle 2021 – elle ne sera pas classique puisque l'on y intégrera ces mesures-ci et l'on tiendra compte de la crise de la COVID-19 – qui sera complétée par une circulaire budgétaire spécifique pour l'année 2020. À situation exceptionnelle mesures exceptionnelles.

Une évaluation sera également réalisée pour le 31 mars 2021. Elle portera non seulement sur les chiffres réels des différents impacts de la crise relatifs à l'année 2020, à l'appui notamment des données transmises par les communes, mais aussi sur les estimations de ces mêmes impacts pour l'année 2021. Elle fera également le point sur le recours par les communes aux différents dispositifs dérogatoires mis en place ainsi que sur les différentes mesures de relance adoptées. Cette évaluation sera également opportune pour déterminer d'éventuelles mesures ultérieures pour 2022, 2023, voire 2024. Je rejoins en cela les remarques et commentaires de M. Antoine sur l'impact durable de cette crise que l'on espère passagère.

En ce qui concerne les mesures que la Wallonie pourrait adopter afin d'accompagner les communes dans la sortie de crise, plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude. Très concrètement, nous envisageons les travaux autour de quatre axes.

Le premier train de mesures sera orienté « simplification administrative ». C'était déjà une nécessité avant la crise de COVID-19 et cela l'est encore plus aujourd'hui. En simplifiant les procédures, on doit pouvoir simplifier la vie des municipalistes et des

fonctionnaires au niveau local pour faire en sorte d'agir le plus rapidement possible et d'avoir un effet levier maximal des décisions qui peuvent être prises dès demain. Je le répète, c'était une de mes préoccupations majeures et une de mes priorités avant la crise et cela le sera encore plus demain. Je plaide pour un véritable choc de simplification au niveau des pouvoirs locaux.

Une analyse des législations et un plan détaillé de ces mesures de simplification sont en cours d'élaboration au sein de mon cabinet et en lien avec mes administrations. Ainsi, nous étudions ce qui peut être optimisé en matière de législation organique, de marchés publics, de fonction publique locale et en matière de finances locales.

Les mesures de simplification administrative seront largement envisagées afin d'amener de la cohérence et de la lisibilité dans les normes et de revoir les règles liées à certains dispositifs régionaux jugés parfois très ou trop contraignants au niveau local. Je pense notamment à la simplification du suivi des PCS au travers d'outils informatiques par exemple mais aussi à une simplification du Fonds régional d'investissement et des dispositifs qui y sont liés. M. Antoine évoquait tout à l'heure le FRIC comme étant le pendant du Fonds des communes, mais je pense que le FRIC s'est complexifié au fil du temps et que l'on doit retrouver son caractère réel de droit de tirage et de simplification, ce sera un autre chantier, pour faire en sorte que l'argent mis sur la table par la Wallonie pour investir puisse être investi le plus rapidement possible avec, dans la poursuite de cet effet levier, des investissements publics. Les pouvoirs locaux, les villes et communes sont celles et ceux qui remplissent en priorité les carnets de commandes de nos entreprises. C'est donc important de pouvoir aller vite en cette matière.

Ce travail de simplification a d'ores et déjà été amorcé puisque, le 14 mai dernier, à mon initiative, le Gouvernement a approuvé en deuxième lecture des arrêtés relatifs aux modalités de conservation des documents comptables au sein des pouvoirs locaux. En permettant le passage de 30 ans de conservation à 10 ans et en ouvrant la voie à une conservation numérique des documents, les textes ont vocation, au-delà du volet « simplification », à réduire les coûts de gestion au sein des pouvoirs locaux. Ces arrêtés du Gouvernement wallon sont actuellement soumis au Conseil d'État. Ils devraient être approuvés dès leur retour en troisième lecture par le Gouvernement.

Le deuxième axe de travail concerne la numérisation des relations entre la Wallonie et les communes, et la mise en œuvre d'une véritable stratégie locale numérique.

Si d'importantes avancées ont été enregistrées ces dernières années en matière de dématérialisation des échanges entre les communes et les services administratifs régionaux, il est encore possible d'aller

plus loin en la matière. Le dernier baromètre de maturité numérique des citoyens wallons, qui date de 2019, et la crise actuelle montrent toute l'importance de mettre en œuvre une véritable stratégie dans les services communaux pour améliorer tant l'échange avec les citoyens que les conditions de travail des agents.

Dans ce cadre, travailler sur la généralisation de la signature électronique et l'interopérabilité des outils informatiques et des données me paraît essentiel. Je vois les différents mandataires locaux, les bourgmestres, les échevins des finances, qui ont souvent des crampes aux mains à force de signer moult documents. Une simplification en cette matière permettra là aussi de travailler plus rapidement et plus efficacement.

La troisième piste de travail sera orientée « transparence » et portera sur des mesures relatives à l'accès à l'information et à la démocratie participative. La communication vers les citoyens – cela rejoint ce que je viens de dire en matière de numérique – doit garantir l'accès égal à l'information en mobilisant les canaux classiques : publication, courrier, centre d'assistance téléphonique, guichet et numérique. Au-delà, l'accès aux documents administratifs doit être garanti.

En matière de démocratie participative, la crise sanitaire a mis en lumière la volonté de certains citoyens de contribuer à la gestion publique singulièrement au niveau local. Les mobilisations citoyennes ne sont pas neuves, mais cet élan supplémentaire doit inspirer une politique d'inclusion sociale axée sur la participation de tous les publics. Ainsi, les dispositifs participatifs existants – conseil consultatif des aînés, budget participatif, et cetera – doivent être dynamisés. Des outils pratiques d'information et d'accompagnement sur les dispositifs seront proposés.

Le quatrième axe de travail en faveur de la relance des pouvoirs locaux portera sur les outils de gestion. Tout d'abord, le Plan stratégique transversal. On sait que le PST est un outil destiné à permettre aux communes de planifier leurs actions à long terme. Il doit être une synthèse de toutes les politiques locales. C'est donc un outil central dans le cadre de la relance au niveau local. Les PST adoptés en début de mandature seront tous affectés par la crise actuelle. Je souhaite donc organiser un accompagnement rapproché de leur élaboration ou actualisation en partenariat avec l'Union des villes et communes de Wallonie ici encore.

Complémentairement au PST, les outils de gestion que nous devons proposer seront aussi d'ordre financier. Des travaux sont déjà en cours, comme je l'ai indiqué en réponse à de précédentes questions.

Une première estimation macrobudgétaire de l'impact de la crise sur les finances communales se déroule actuellement. Une enquête a été lancée auprès des communes afin qu'elles communiquent pour le

31 août leurs premières estimations en la matière, sur les recettes comme sur les dépenses.

La Région devra procéder à une évaluation des dispositifs de financement des communes dans toutes ses politiques et pas uniquement dans celles relevant du ministre des Pouvoirs locaux. Je rappelle au passage que les principales sources de financement des communes qui relèvent de mes compétences, à savoir le Fonds des communes et le Fonds régional d'investissements communaux ont déjà fait l'objet d'évaluations présentées et débattues au sein de ce Parlement.

J'en viens à la question de la supracommunalité évoquée par certains ou certaines d'entre vous, que j'ai eu l'occasion d'aborder lors d'une précédente séance de commission. Nous avons convenu, avec les acteurs de terrain subsidiés par la Région comme opération pilote et avec l'administration, de nous rencontrer pour dégager ensemble les éléments positifs de cette démarche et réfléchir à un cadre régional adéquat.

Concernant les éventuels encouragements de projets supracommunaux pour préparer la relance des communes, je tiens à rappeler que la DPR nous invite à y travailler, puisqu'elle prévoit que – je cite – « pour nous assurer l'efficacité des services publics, le Gouvernement incitera les villes et communes à développer des politiques supracommunales au niveau de chaque bassin de vie. Un encouragement financier spécifique sera octroyé aux projets supracommunaux », fin de citation.

Par ailleurs, on a déjà pu l'évoquer précédemment, la crise du COVID a aussi des impacts inattendus sur notre réflexion en matière de supracommunalité. Comme je le précisais précédemment, de nombreuses initiatives supracommunales naturelles – je les qualifie comme telles – se sont mises en place dans de nombreuses communes. La très récente enquête réalisée par l'Union des villes et communes de Wallonie, en collaboration avec mon cabinet, a ainsi montré que près de 40 % des communes ont procédé par communauté de communes pour les achats ou la fourniture de masques. Ces initiatives de marché groupé confirment certes le besoin de davantage de mutualisation, mais démontrent aussi l'efficacité dans la mise en place concertée de projets collectifs et fédérateurs.

La crise a donc fédéré et accéléré le processus de mutualisation. Nous devons profiter de cette solidarité et la valoriser dans la construction de ce que devra être à la supracommunalité.

Cela ne doit néanmoins pas nous empêcher de travailler avec méthode, ce pour quoi je tenais avant tout à procéder à l'analyse de ce qui se fait déjà, parfois depuis de nombreuses années, dans différentes structures supracommunales. Nous venons de terminer l'évaluation de chaque convention par la réunion de leur comité d'accompagnement. À la suite de cela, fin mai,

j'ai demandé mon administration de réaliser une évaluation globale et prospective des projets actuels. À la lumière de cette analyse et en tenant compte des expériences développées dans le cadre de la crise sanitaire, nous serons en mesure de définir plus précisément les contours de la supracommunalité et plus à même de répondre aux attentes de la DPR, mais surtout des collectivités locales et de leurs citoyens.

En ce qui concerne les questions liées au refinancement et à l'octroi de compensations, comme j'ai déjà pu le dire dans cette commission ou en séance plénière, ou comme l'a encore rappelé le ministre-président ou le ministre du Budget dès le début de la crise, le Gouvernement a indiqué qu'il était illusoire de penser que la Région allait pouvoir compenser toutes les pertes et refinancer l'ensemble des acteurs wallons. Ce discours-vérité nous le devons à l'ensemble des acteurs, à l'ensemble des parties prenantes, à l'ensemble de celles et ceux qui se sont mobilisés et qui se mobilisent encore. Cette crise va affecter l'ensemble des pouvoirs publics, du Fédéral aux pouvoirs locaux, en passant par la Région et par la Communauté. Chaque niveau de pouvoir aura à prendre des décisions fortes pour sortir de cette crise et à assumer aussi une partie de l'impact de celle-ci, que ce soit en perte de recettes ou que ce soit en dépenses supplémentaires.

Cela étant, je tiens à être clair sur ce point-ci, lors des prochains travaux budgétaires concernant le feuilleton d'ajustement 2020 et le budget 2021, il est clair que la proposition que je déposerai sur la table du Gouvernement sera bien évidemment de maintenir le mécanisme actuel de financement du Fonds des communes, à savoir le taux d'inflation majorée de 1 %.

Je remercie M. Antoine d'avoir rappelé que ce n'était pas quelque chose d'anodin. C'est vrai, c'est 1 % en plus à l'inflation chaque année, donc on n'a pas l'impression que cela augmente de manière importante, mais c'est une augmentation supérieure à l'inflation. D'une certaine manière, c'est un refinancement constant des pouvoirs locaux, des villes et communes en cette matière, mais c'est vrai que, au regard des transferts de charges imposés par d'autres niveaux de pouvoir, c'est aujourd'hui insuffisant et nous devons y réfléchir, notamment dans le message à porter auprès d'autres niveaux de pouvoir. Je rappelle que le Gouvernement s'est engagé dans la Déclaration politique régionale à soumettre à l'examen du Comité de concertation des dossiers qui affecteraient les finances des pouvoirs locaux. Je l'ai d'ores et déjà fait concernant le financement des zones de secours en saisissant le Comité de concertation voici quelques mois. Je suis bien entendu disposé à le faire concernant d'autres pans de politique, que ce soit au niveau du financement des zones de police, j'entends la réflexion sur les normes KUL. Je partage cet élément de réflexion.

Sur la nécessité de pouvoir l'actualiser et même aller au-delà, la modaliser différemment en fonction des

réalités de terrain que nous rencontrons sur l'ensemble du territoire de la Belgique. Je pense aussi au prélèvement d'un pourcent des additionnels communaux à l'IPP et M. Antoine a justement rappelé le caractère inique de cette décision.

Soyons aussi de bons comptes. Nous savons tous, quand bien même le Gouvernement fédéral est soutenu dans le cadre de la crise que nous traversons par une série de formations politiques de telle manière à avoir une majorité au niveau de la chambre, il est en réalité un gouvernement minoritaire qui ne peut s'engager durablement pour l'avenir.

Il est donc difficile d'avoir des interlocuteurs avec lesquels nous pouvons travailler, réfléchir et nous engager sur plusieurs mois ou sur plusieurs années dans le contexte actuel.

Il est clair que pour les décisions de cet ordre-là, il est important et il est nécessaire d'avoir un Gouvernement fédéral de plein exercice.

Clairement, dans le cadre d'une négociation, ces points-là sont essentiels. Pour ma part, en tout cas, les négociateurs que je connais sont bien au fait de cette difficulté rencontrée par les pouvoirs locaux, que ce soit dans le financement des zones de secours, que ce soit dans le financement des zones de police, ou que ce soit encore dans l'impact de différentes mesures, de différentes décisions prises par ou au niveau fédéral sur les pouvoirs locaux. Je peux vous dire que dans les cahiers de négociation et dans les classeurs qu'emportent les négociateurs que je connais plus particulièrement, ces préoccupations sont au-dessus de la pile, parmi d'autres, bien entendu, comme la sécurité sociale, mais tout est dans tout.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter. J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions et si ce n'est pas le cas, je ne doute pas que vous me réinterpellerez soit en réplique, soit dans quelques jours.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Nous n'avons toujours pas d'assurance sur l'assouplissement des normes d'emprunt. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Ministre-Président, encore ce matin. Nous ne savons pas s'il y aura un assouplissement pour 2020, pour 2021 et si après il y aura un retour à une orthodoxie comptable que j'ai tant connue par le passé et qui nous a fait tant de mal à la Région comme à notre pays. L'attitude des frugaux me fait peur par rapport à cet assouplissement qui ne pourrait être que provisoire. Sachant qu'il faudra avoir un accord au conseil supérieur des finances. Or, l'entité II a toujours été considérée pour sa part communale comme un facteur d'ajustement des déficits régionaux et communautaires puisque les communes dégageaient des soldes positifs. Si ce n'est plus le cas, je crains que nous n'ayons quelques difficultés avec la

Flandre qui ne partage pas la même approche que la nôtre. Je tiens malheureusement à le dénoncer. C'est mon premier élément.

Deuxième élément, j'ai bien compris – c'est une première – que l'on va emprunter pour des dépenses ordinaires, le personnel et autre en lien avec la pandémie. Je me permets alors de replaider pour des transferts du fonds de réserve de l'extraordinaire parce que là, ce sont des montants qui existent, acquis. Une commune peut très bien décider de les transférer pour des dépenses ordinaires laissant l'emprunt à des réalisations pour lesquelles il y a un actif, sans quoi nous allons mettre, sauf pour quelques communes concernées, la main dans un système que nous connaissons : fédéral, régions, communautés, c'est-à-dire que l'on emprunte pour vivre. Ce n'est pas la règle communale. Je vous exhorte, Monsieur le Ministre, de permettre d'utiliser une partie – 25 % ou 30 % – des fonds de réserve considérant que ces travaux peuvent être différés, être financés par emprunt ou par d'autres techniques, ventes ou autres.

e serait plus vertueux d'utiliser les fonds de réserve de l'extraordinaire que d'amener toutes les communes à emprunter pour des besoins d'ordinaire.

Troisième élément. Vous avez évoqué un plan en quatre points. Simplification administrative. M. Courard se rappellera que le premier geste que nous avons posé en 2004 c'était le décret RESA, relance économique et simplification administrative.

Au fur et à mesure des années, on a fait une sédimentation des réglementations, les affaires ont contribué à renforcer, à corseter les tutelles et les contrôles administratifs qu'aujourd'hui on est submergés et donc il faut reprendre le travail de sérateur qui avait été pris en 2004 et je vous exhorte de le faire.

Sur la numérisation, le premier travail est en lien avec les dossiers des permis d'urbanisme. Là, le lien entre le citoyen, les éventuels opposants, les demandeurs, le fonctionnaire délégué et la Région, c'est capital si l'on veut permettre à nos concitoyens et aux autorités locales de façonner le paysage. L'exercice de la délivrance ou non d'un permis d'urbanisme ou d'urbanisation est un élément capital et nous sommes aujourd'hui à l'âge de la pierre - pardonnez-moi - à travers la numérisation de tous ces documents administratifs.

Troisième élément. J'ai bien compris que vous nous renvoyez, quoi de plus normal, à l'ajustement budgétaire.

J'aurais été très déçu si vous n'aviez pas, in fine, quand même ajouté « Je serais demandeur ».

Si vous n'aviez pas dit cela, je vous en aurais voulu parce que, que le patron des communes ne soit pas demandeur aujourd'hui, s'il ne l'est pas aujourd'hui, il ne le sera jamais.

Je sais que vous aurez affaire à une lutte de carnassiers. Je vous souhaite d'avoir beaucoup d'appétit, de grandes dents, pour ramener des moyens dus aux communes et notamment, pourquoi pas, une proportion certes limitée, mais significative, de l'aide européenne en faveur des communes. Il y aurait là une justice et que fric et fonds des communes devraient pouvoir évoluer. Alors, vous pouvez créer un fonds COVID-19 si vous le voulez, en sachant, Monsieur le Ministre, que je prends les paris avec vous et je joue mon cheval, ma selle et mes bottes, que les grandes villes vont venir devant votre porte très vite.

Pour avoir regardé un peu plus près le compte de la Ville de Charleroi - pourquoi Charleroi ? Parce que c'est une ville-clé, vous l'aurez compris, surtout pour vous - je ne crois pas qu'ils vont pouvoir résister très longtemps sans une nouvelle aide régionale.

J'ajoute que Liège, Namur et probablement d'autres seront dans la même situation. Le CRAC va encore devenir le CRAC de ces grandes villes et vous verrez, d'ici très peu de temps, ils viendront à vos portes hors de ce que nous avons évoqué aujourd'hui, avec la difficulté pour vous, c'est d'être aussi équitable avec tous les autres. Cela ne va pas être simple et on vous jugera, votre habileté, votre sens diplomatique, mais aussi, me semble-t-il, comme bourgmestre de Rochefort, étant sensible à la situation de moyennes et de plus petites communes, il y aura là un gros travail pour vous, qui ne sera pas simple.

Enfin, j'aurais presque dénoncé l'oxymore sur lequel vous nous avez laissés, c'est-à-dire ce silence éloquent par rapport au Fédéral. Vous avez dit : « J'ai déjà saisi, je vais saisir », mais je sentais que la tonalité, la puissance d'expression n'était plus la même.

Peut-être que c'est mon ouïe qui fait défaut, c'est possible et je préfère qu'il en soit ainsi, je demande vraiment, et c'est pour cela que je dépose le projet de motion motivé parce que, en fait, c'est de cela qu'il s'agit. C'est à l'égard du Fédéral, c'est à l'égard de la Fédération Wallonie-Bruxelles parce que je considère que c'est un niveau de pouvoir qui n'est pas à la hauteur aujourd'hui des espérances de certains milieux, des attentes pourtant indiscutables et j'ai parlé des centres sportifs locaux. À la rentrée nous aurons les centres culturels locaux. Il ne faut pas se faire d'illusions, ils sont dans la même situation et je trouve qu'il n'est pas normal que la Région doive de substituer à la Fédération, ou alors il faut qu'il y ait un transfert de compétences et qui décide paie, même principe.

Je n'ai pas d'objection par rapport à cela, mais je voudrais qu'il y ait un discours ferme et un signal fort de

notre Parlement par rapport aux autres niveaux de pouvoirs qui n'ont peut-être pas la même sensibilité municipale que celle que nous avons ici, bien naturellement.

Pour le pour cent, vous dites : « Je renvoie à un gouvernement de plein exercice ». Monsieur le Ministre, vous dites que c'est à un gouvernement de plein exercice de le régler. Je n'y crois pas.

La Chambre des représentants vient de décider de la dépense d'un milliard d'euros - tant mieux, du reste - dans des domaines prioritaires. Ce ne sont pas ces 20 millions d'euros qui feraient la différence.

Je dirais même, et je regardais M. Devin, que c'est le moment ou jamais de forcer la porte, parce que si elle ne s'ouvre pas cette fois-ci, elle ne s'ouvrira plus jamais. Et nous avons un certain nombre de dossiers à porter, notamment l'évaluation et la modification de la norme KUL.

Enfin, pour la Wallonie, c'est aussi un oxymoron qui me gêne un peu. Je ne vous ai pas entendu dans toute la partie énergétique : ni redevance de voirie ni compensation *prosumers*. Je sais que c'est un dossier, par nature, électrique et qu'il y a peut-être du gaz dans la maison. Cela, je ne sais pas. On a vu tous les palabres. Je vous demande quand même trouver une solution parce que c'est quand même des recettes importantes pour le niveau communal. Je ne vais pas aller plus loin à ce stade, mais je pense qu'il y a là une matière à...

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si vous me permettez une incise, Monsieur le Président. C'était un oubli de ma part et vous m'en excuserez. La décision relative au juste tarif d'injection a été prise au regard de l'engagement du Gouvernement de la neutralité budgétaire vis-à-vis des pouvoirs locaux.

Il est bien clair qu'elle entrera en vigueur et que les GRD percevront ce tarif d'injection, lequel sera accompagné et compensé en partie pendant certaines années pour celles et ceux qui devront...

M. Antoine (cdH). - Je peux en déduire, Monsieur le Ministre, et cela est très important, que dès lors que le tarif devra entrer en vigueur le 1er octobre, vous allez compenser 9 mois sur 12 des 60 millions d'euros qui étaient inscrits chez Resa, à ORES ou encore au Réseau d'Énergies de Wavre ou encore dans les deux autres GRD plus petites, mais quand même importants pour les communes concernées. Je pense notamment à celle d'Andenne.

Je prends note qu'il y a eu, et je le dis pour mes collègues ici, un engagement d'une neutralité complète. Pour moi, c'est clair.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vous ai dit, Monsieur Antoine, qu'à partir du moment où le tarif d'injection entrera en vigueur...

M. Antoine (cdH). - Oui, j'ai compris. Il n'y a pas l'un sans l'autre. Donc, on ne touchera pas à l'interrupteur s'il n'y a pas des euros sonnants et trébuchants pour les communes. J'ai bien compris et je le note avec plaisir. Et bien sûr, je vous sais homme de parole et aussi homme d'action.

Tout à l'heure, on a vu sur les zones de secours la leçon d'éducation que M. Bastin vous a donnée pour vos enfants, mais soit. Ici, je le prends comme argent comptant.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Quel M. Bastin ?

(Rires)

M. Antoine (cdH). - Saint Christophe est reconnu comme le patron des voyageurs. Si M. Bastin continue comme cela, Saint Christophe va devenir le patron des sapeurs-pompiers. Vous savez que le 5 juillet, on va fêter la Saint Antoine. La Saint Antoine, comme vous le savez, c'est le saint des opprimés et des pauvres, et je pense que quels que soient les partis politiques, qu'on soit croyant ou pas, on l'invoque pour retrouver ce qu'on a perdu.

Or, les communes ont perdu beaucoup d'argent et je ne voudrais pas qu'ils n'aient d'autres refuges ou d'autres solutions que d'invoquer Saint Antoine. Il vaut mieux qu'il salue Pierre-Yves Dermagne, lorsqu'il viendra bien sûr avec des euros sonnants et trébuchants, au-delà des premières annonces qu'il a bien voulu nous livrer aujourd'hui.

Rendez-vous très prochainement.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse extrêmement complète une fois de plus. Je voulais encore une fois remercier vraiment le Gouvernement et vous remercier pour cette bouffée d'oxygène octroyée aux communes.

J'aurais trois remarques pour ne pas être trop long.

La première, on l'a dit, et vous en êtes conscient, et j'ai été heureux de l'entendre, ce sont des mesures qui ont par définition un impact limité, puisque ce ne sont pas des mesures structurelles. Ce sont des mesures de souplesse budgétaire qui étaient nécessaires. Tout l'enjeu, tout le travail, maintenant, c'est la mise en place de ces mesures plus structurelles.

J'entends avec satisfaction vos axes de travail. Je pense que la simplification des procédures et le

numérique sont importants. Je voulais insister sur un point pour lequel j'étais particulièrement content d'entendre que cela faisait partie de vos axes de travail, c'est cette question de la participation citoyenne. Comme vous, je pense que dans cette crise, il y a en fait deux acteurs qui ont pallié aux carences des autres niveaux de pouvoir, mais principalement du niveau fédéral : ce sont les communes d'une part et les citoyens d'autre part.

Quand il a fallu trouver des masques, ce sont les couturières qui se sont mobilisées. Quand il a fallu aider sur le terrain des voisins pour aller faire leurs courses, ce sont les citoyens qui se sont mobilisés. Je suis donc plus d'accord que jamais avec vous pour dire que maintenant, les citoyens ont leur mot à dire et doivent pouvoir s'exprimer et être entendus dans la construction de ce nouveau monde, de cet après COVID.

Deuxième remarque et deuxième élément sur lequel j'avais envie d'insister, c'est à nouveau, comme je vous avais interpellé il y a quelques semaines, sur l'importance d'utiliser cet outil budgétaire aussi pour encourager un redéploiement vert et durable.

On sait à quel point les mesures d'investissement dans le développement durable, dans la santé, dans la lutte contre le réchauffement climatique sont bien plus porteuses aussi en termes économiques que des mesures de relance en remettant une pièce dans la même machine.

Là, j'entends donc les balises fixées notamment pour encourager les communes à réaliser certains investissements, certains soutiens plus que d'autres. C'est vraiment important de soutenir avant tout le commerce local, la mobilité, les circuits courts et toute une série de domaines comme ceux-là.

Enfin, insister sur un dernier point qu'est le rôle du CRAC. On va lui donner un pouvoir supplémentaire. Je suis heureux d'entendre que le suivi qui sera apporté sera un suivi léger, car j'ai une crainte quand j'entends de plus en plus de municipalistes qui s'expriment aussi sur une relation difficile qu'ils ont avec le CRAC. Certains le vivant souvent plus comme un frein que comme un réel soutien. Je vous encourage donc vraiment à jouer ce rôle de médiateur entre le CRAC et les pouvoirs communaux pour que le CRAC, justement, puisse pleinement jouer ce rôle d'aide aux communes.

Là aussi, il y a un vrai enjeu, surtout dans la crise et dans les mois qui viennent.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je remercie M. le Ministre. Il est vrai qu'au niveau des pouvoirs locaux, nous avons fait preuve de créativité, de réactivité, d'imagination, de sérieux et de sang froid.

Aujourd'hui, on réfléchit et on se demande comment on va faire pour demain et après-demain et les années suivantes jusqu'à la fin du mandat.

Au niveau des recettes, elles vont diminuer. Au niveau de l'IPP, c'est difficile aujourd'hui de savoir exactement ce que les communes vont perdre, mais on devra faire des choix. On est tous bien conscients que des choix devront être opérés, mais si je prends l'exemple de voiries – pour prendre quelque chose de très concret – si l'on attend trop longtemps pour refaire une voirie, les coûts sont multipliés aussi dans le temps. Il faudra donc faire des choix judicieux. On devra s'assurer du financement correct, mais surtout de pérenniser l'ensemble des services et du personnel. Au niveau du CPAS, je l'ai dit dans ma question, leur situation financière est déjà catastrophique. On avait d'ailleurs eu un échange avec l'Union des villes et communes à ce propos. Il y aura de nouvelles demandes, de nouvelles formes d'aides sociales. Il y aura un nouveau public. Les communes devront donc renflouer.

Par rapport à la supracommunalité, je trouve qu'il faudrait plus inciter à la concertation entre les communes et aussi le rôle important des provinces. En effet, dans le premier axe, on vise essentiellement le commerce et l'économie locale, mais comme l'ont dit d'autres collègues, c'est tout le secteur culturel, le secteur associatif qui fait vivre nos communes, tout le secteur sportif, toutes les associations sportives qui vivent souvent grâce leurs buvettes qui, aujourd'hui, n'ont plus de rentrées.

Il faudra donc pouvoir aider tous les secteurs et le rôle de la Province peut ici être essentiel aussi. On ne va pas refaire le débat sur le rôle des provinces, mais au niveau de la Province du Hainaut, je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu cette coordination. Ces communautés de communes qui se sont mises ensemble avec la province qui pouvait aider à organiser les choses.

Au niveau des dépenses de maintenant, il faut aussi faire attention qu'elles ne soient pas un impact pour les générations futures. Je n'ai pas pour habitude de remettre les mauvaises affaires aux suivants. Il faut donc aussi continuer à gérer en bon père de famille.

C'est une bonne chose d'assouplir certaines dispositions, mais on risque d'encourager certaines communes à ne pas être à l'équilibre et d'avoir de grandes difficultés à devoir le retrouver ensuite.

Cette année 2020, ce n'est pas l'année durant laquelle on aura le plus de difficultés pour les communes. C'est surtout l'année prochaine et les années suivantes que l'on verra l'impact du COVID-19.

Je ne suis pas sûre que l'urgence aujourd'hui se justifiait, mais peut-être attendre qu'il y ait une évaluation sur les impacts concrets de la crise du COVID-19.

Par rapport aux quatre axes que vous avez développés, c'est très bien. J'espère que les directeurs financiers, les receveurs régionaux et l'Union des villes et communes seront associés dans cette réflexion sur les quatre axes que vous avez développés.

Enfin, je voudrais terminer en redisant que permettre d'emprunter pour de l'ordinaire n'est pas une bonne chose, même si je sais que certains bourgmestres sont ravis. C'est un message négatif qui peut être catastrophique, d'autant que, à l'heure actuelle, on ignore les réelles pertes auxquelles seront confrontées l'ensemble des communes.

Je terminerai en plaidant pour une attention particulière pour les communes rurales. À l'écoute de votre réponse, j'ai plutôt eu l'impression que c'était une réponse qui correspondait plus au profil des grandes villes. Je voudrais insister sur le statut des petites communes, des communes rurales, qui ont dû faire preuve d'imagination encore plus performante.

Il est nécessaire que l'on ait des mesures structurelles pour le moyen et le long terme parce que les mesures d'assouplissement sont positives pour certains, mais il faut pérenniser l'ensemble des services communaux et surtout l'ensemble des emplois au niveau de nos autorités locales.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, même si je reste un peu sur ma faim.

Vous nous avez réitéré l'ensemble des mesures que vous avez prises et nous souhaitons avoir quelques détails plus précis qui permettent aux municipalistes de pouvoir se faire une meilleure idée de la manière selon laquelle ils devront organiser leurs finances communales.

Vous avez rappelé l'édition de circulaires budgétaires spécifiques pour 2020 qui apporteront une série de précisions. Dans l'entre-fait, vous déjà reçu les premières estimations de la part des communes pour mesurer l'ampleur et l'impact financiers de cette crise.

C'est un débat qui a été orienté de manière très globale par rapport aux finances communales et les échanges étaient intéressants.

Vous avez rappelé dans les quatre axes la volonté d'une simplification administrative. Cela a été dit et rappelé – notamment par M. Antoine, je crois –, c'est un vœu pieux qui existe dans le chef des édiles politiques, quels qu'ils soient, depuis des années.

Or, cette crise doit nous apporter un enseignement : face à l'urgence, face à la mobilisation générale, certes, si des imperfections sont commises, à tous les niveaux de pouvoir, on a pu démontrer qu'une série de mesures

pouvaient se prendre rapidement avec des dispositifs assez souples qui étaient basés sur la confiance que l'on doit octroyer aux bénéficiaires. Cela permet de répondre rapidement, même si d'aucuns trouvent que certaines mesures ont tardé. Il faut reconnaître que, à l'échelle du discours politique où des mesures prennent parfois deux à trois années pour être mises en œuvre, ici, en quelques mois, on a pu mettre en place des dispositifs. C'est un enseignement que nous devons retirer de cette crise. « Quand on veut on peut » dit l'adage et cela doit nous guider pour le futur en matière de simplification.

Vous avez également évoqué la question du discours-vérité. Je vous rejoins, parce que si cette crise a des effets positifs elle a aussi des effets pervers que j'identifie et qui sont parfois relayés avec une certaine délectation – c'est son rôle – au niveau de l'opposition. Les gens ou les corporations s'imaginent qu'il suffit pour un niveau politique de dire « oui » pour débloquer des millions et pour pouvoir ainsi faire face à des besoins importants, j'en conviens, et nécessaires pour la plupart des choix qui ont été opérés, mais qui donnent le sentiment aux gens qu'il suffit d'interpeller l'Europe ou de mobiliser tel ou tel fonds, tel partenariat avec telle banque, que pour pouvoir dégager des millions. Il ne faut jamais perdre de vue que l'impact de cette crise sera immense pour les générations futures. C'est l'occasion aussi de rappeler – comme vous l'avez d'ailleurs très bien souligné – que le politique, quel qu'il soit, y compris au niveau local, a cette obligation d'affecter les moyens à bon escient.

On a vu aussi par le passé, ou je l'ai moi-même vu au niveau local, que l'on est parfois capable de mobiliser pas mal d'argent pour des projets séduisants sur le plan électoral, mais qui obèrent pendant des années les finances communales. Il y a là des choix respectueux qui doivent être faits.

Je ne vais pas rentrer dans le débat des décisions au niveau du Fédéral, puisque ces débats ont lieu dans d'autres enceintes. J'entends bien les uns et les autres fustiger quelques mesures, je rappellerai simplement que les mesures qui ont eu trait notamment aux pensions sont des mesures certes difficiles et courageuses à prendre, mais ce sont des mesures aussi qui garantissent la sécurité sociale. La sécurité sociale, ce sont des moyens qui permettent de faire face aussi à des crises comme celle-ci, même si l'on voit que tout n'est pas parfait.

Le *tax shift*, c'est aussi des moyens pour faire en sorte que les gens puissent retrouver un emploi. Ce sont donc également des mesures qui ont été des leviers importants sans lesquels la situation serait encore plus catastrophique aujourd'hui quand, dans la vie en général, on reçoit une tuile comme l'est cette crise du coronavirus. Il nous appartient donc, en tant que politiques aujourd'hui plus qu'hier, de faire les bons choix qui auront un impact le moindre possible pour les

générations futures, notamment les municipalités sur le plan des finances communales.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Sans surprise, Monsieur le Ministre, vous avez parlé d'assouplissement budgétaire, de possibilité de contracter des prêts, toute une série de mesures comme la simplification administrative, la numérisation, et cetera. Vous avez parlé de compensation partielle ; c'est le mot « partielle » qui pose problème. Surtout, vous avez dit quelque chose à propos du refinancement qui est très important. Vous avez dit : « Il est illusoire de croire que l'on va compenser toutes les pertes. » En disant cela, vous dites clairement que les communes vont devoir payer la facture à un moment donné. Comment vont-elles faire ? Elles vont se retourner vers les gens. Soit elles devront limiter leurs dépenses, alors ce seront les agents communaux qui...

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur Beugnies, pour la Région c'est la même chose, c'est toujours le contribuable qui paie.

M. Beugnies (PTB). - Si je peux me permettre de terminer. Soit ce sont les agents communaux qui vont en payer les conséquences en perdant leur travail, puisque les communes vont limiter les dépenses ; soit ce sont les gens qui devront mettre la main au portefeuille parce qu'ils auront de nouvelles taxes. Nous estimons que les gens ne sont pas responsables de la crise sanitaire, ce ne sont pas les gens qui doivent payer la crise sanitaire, c'est cela le principal problème. Vous comprendrez dès lors que votre réponse ne nous satisfait pas.

La situation financière des communes n'était pas rose avant la crise, on le savait déjà, et sans action forte du Gouvernement...

(Réaction d'un intervenant)

On a plein de solutions.

Sans action forte du Gouvernement, elle sera désastreuse après pour les communes. C'est pourquoi on veut introduire une motion, que j'ai ici, qui demande simplement deux choses : de pouvoir compenser à 100 % les pertes subies par les communes du fait de la crise sanitaire, et que le Gouvernement s'engage à refinancer dès à présent les villes et communes afin qu'elles puissent faire face à la crise actuelle, qu'elles puissent continuer à assurer les investissements publics essentiels à la population et ainsi contribuer à la relance économique, parce que c'est important aussi. Pour paraphraser M. Antoine, c'est le moment ou jamais de forcer la porte aux autres niveaux de pouvoir.

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Tout d'abord, nous devons tous être d'accord sur une chose : les bourgmestres, quelques fois tant décriés, ici ont été les véritables Mac Gyver de la crise. Mme Galant l'a dit, on a dû faire preuve de sang froid, de détermination et, j'ai envie de dire, d'anticipation. Avant même que certains besoins arrivent, avant même que certaines promesses soient tenues par certains niveaux de pouvoir comme le Fédéral, on a dû décider, financer, organiser, conditionner, distribuer. Tout cela par rapport à une demande forte du citoyen que nous rencontrons.

Au niveau des villes et communes, on attend toujours une aide.

In fine, c'est toujours le citoyen qui paie. Si le Gouvernement fédéral paie, c'est le citoyen. Si c'est le Gouvernement régional, c'est le citoyen. Si ce sont les villes et communes, c'est le citoyen.

Vous me dites non, Monsieur Beugnies. Alors qui d'autre paie, autre que le citoyen ?

M. Beugnies (PTB). - Vous savez qu'il y a beaucoup de gens qui ont beaucoup d'argent dans ce pays ? Il y a de grandes fortunes.

M. Devin (PS). - Oui d'accord.

M. Beugnies (PTB). - Mais ce sont ceux-là qui doivent contribuer. Ce n'est pas monsieur et madame tout le monde, eux n'ont rien à voir là-dedans.

M. Devin (PS). - Ce que je veux dire c'est que chaque fois qu'il y a une aide, c'est une partie du citoyen qui paie, à chaque fois. Que vous le vouliez ou non. Après, c'est la quote-part de chacun. C'est autre chose.

Je peux vous rejoindre.

Mais n'oubliez jamais qu'à un moment donné, c'est toujours le citoyen qui paie, c'est vous, c'est moi, c'est eux, c'est nous. Tous ensemble, qui faisons partie de cette communauté. On est d'accord.

Je vous rends également attentif au moment crucial que nous vivons. Ce n'est quelquefois pas d'un gouvernement que j'attends la solution. C'est de la formation d'un gouvernement que j'attends la solution.

N'attendez pas d'un gouvernement précédent, quel qu'il soit, qu'il réfléchisse au financement des zones de secours, mais c'est lors de la formation d'un gouvernement qu'on le fait. Quitte après à ce que ce soit à 60 % au lieu de 100 %.

Mais ici, la quote-part du Fédéral par rapport à bien des sujets municipaux, n'a plus évolué depuis bien trop longtemps et cette zone de confort dans laquelle le Fédéral s'installe, cela ne va pas.

Aujourd'hui, des discussions sont entamées. Vous allez me dire qu'elles durent depuis plus d'un an, c'est vrai, mais nul besoin d'espérer réussir que pour entreprendre.

Donc, je pense qu'effectivement, si vous dites que c'est tout en haut de la pile des dossiers, avant même de voir une fumée blanche s'échapper de quelque cheminée que ce soit de la rue de la Loi, il faut pouvoir sans cesse le répéter, le dire, parce que, aujourd'hui, la crise nous y oblige.

Et si vous dites qu'en 2020, effectivement, il y a un dérapage budgétaire autorisé, encore plus grand en 2021, je suis de ceux qui pensent que l'on ne peut pas vivre à ce compte-là. On doit aller vers l'équilibre budgétaire. Tout le temps. Il y a de l'argent qui existe, il est là, il faut pouvoir l'utiliser plutôt que d'habituer ou d'inciter les gens à vivre en déficit. Parce que cela, un jour, on paie l'addition et l'on ne sait pas s'en relever.

M. le Président. - Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Antoine. La première, motivée, a été déposée par M. Antoine (Doc. 175 (2019-2020) N° 1), la deuxième, motivée, a été déposée par M. Beugnies (Doc. 177 (2019-2020) N° 1) et la troisième, pure et simple, par MM. Devin, Demeuse et Mme de Coster-Bauchau (Doc. 176 (2019-2020) N° 1).

L'incident est clos.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 18 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 25 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

(M. Beugnies, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. BOTIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE MANQUE DE TRANSPARENCE LORS DES
RECRUTEMENTS DANS CERTAINES
ADMINISTRATIONS LOCALES »**

M. le Président. - La parole est à M. Botin pour poser sa question.

M. Botin (MR). - Monsieur le Ministre, selon la jurisprudence du Conseil d'État, dans le cadre d'une procédure de recrutement par examen, l'administration – plus précisément le collège communal dans la question que je vous pose – qui choisit de ne pas retenir le lauréat ayant obtenu les meilleurs points est tenue de justifier son choix dans la motivation de sa décision par des raisons objectives dénuées de tout parti pris.

De plus, afin d'éviter des dérives, l'Union des villes et communes a mis en place un document reprenant les bonnes pratiques de recrutement du personnel dans les pouvoirs locaux. Ce dernier précise bien l'importance de l'impartialité dans le choix final du candidat en présentant une motivation claire et objective fondée exclusivement sur le degré de concordance du profil du candidat au profil de fonction qui a été établi.

Néanmoins, encore très récemment, un article presse relatait la difficulté vécue par une candidate pour obtenir pareille information au sujet de la motivation du collège communal à l'issue de sa participation à une telle épreuve qu'elle avait pourtant réussie brillamment en obtenant largement les meilleures notes à l'examen écrit et les recommandations du jury. In fine, la seconde candidate avait été désignée par le collège communal.

Dès lors, dans pareille situation, quelles suites pouvez-vous donner à ces dossiers et plus spécifiquement lorsqu'il n'y a pas du tout de motivation dans la délibération du collège communal ?

En effet, un recours au Conseil d'État est une procédure que peu de candidats utilisent compte tenu du coût de celle-ci.

Quelles solutions peuvent-elles être trouvées en vue d'imposer aux administrations locales de faire parvenir ce document ?

Enfin, quelles initiatives comptez-vous prendre pour empêcher que pareilles situations ne se reproduisent ? Ne faudrait-il pas rappeler clairement, à travers une directive, les règles du jeu décrites par l'Union des villes et communes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, soyons

clairs : l'obligation pour une autorité administrative de motiver sa décision dans le cadre d'une procédure de recrutement ne découle pas de bonnes pratiques, mais directement de la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs. Il s'agit donc bien d'une obligation légale.

On peut ajouter que cette obligation découle aussi du principe de l'égalité d'admissibilité aux emplois publics issu du principe d'égalité porté par les articles 10 et 11 de la Constitution qui imposent une comparaison des titres et mérites des candidats.

Par de nombreux arrêts, le Conseil d'État a précisé ce qu'il fallait entendre par motivation formelle.

Selon lui, pour être adéquate, et je cite l'arrêt n° 66.240 du 14 mai 1997, « la motivation doit, notamment, non seulement préciser qu'une comparaison des titres et mérites des candidats a été effectuée, mais en outre indiquer les raisons pour lesquelles les candidats retenus ont été préférés ».

L'arrêt n° 86.190 du 23 mars 2000 ajoute que « la motivation formelle exclut les formules creuses, stéréotypées ou encore passe-partout ».

Outre un recours au Conseil d'État, tel que vous l'avez évoqué et qui est, pas rarement, mais en tout cas plus difficilement, initié que d'autres types de recours, il existe, en vertu des articles L3121-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la possibilité d'introduire un recours auprès de l'autorité de tutelle à l'encontre de l'acte en question, et ce, sans frais. Le fait de devoir déboursier des frais étant souvent un des freins pour pouvoir actionner le recours au Conseil d'État que l'on évoquait il y a quelques instants. Ce qui n'est pas le cas pour le recours en tutelle. S'il s'avère, après instruction, que l'acte incriminé blesse la loi ou l'intérêt général, il peut être annulé.

Il convient encore d'ajouter qu'en vertu du principe de transparence défendu par l'article 32 de la Constitution ainsi qu'en vertu des articles L3211-1 et suivants du Code de la démocratie locale, une autorité administrative a l'obligation de communiquer ou de permettre à l'administré d'avoir l'accès aux documents administratifs. Précisons qu'afin de concilier le principe de transparence et le respect de la vie privée cette obligation peut être nuancée. En effet, si l'acte comporte des données personnelles, l'autorité a la possibilité d'anonymiser tout ou partie du document.

Si le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation d'un document administratif, il peut également, en vertu de l'article L3231-5 du Code de la démocratie locale, introduire une demande à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Comme vous le constatez, il existe de nombreux mécanismes qui permettent au citoyen de connaître les justifications d'un acte administratif d'un pouvoir local

et, éventuellement, d'introduire un recours à son encontre. L'autorité de tutelle ne peut, elle, agir que dans le cadre des pouvoirs qui lui sont légalement conférés.

Vous mentionnez un article de presse relatant la difficulté pour une candidate d'obtenir la motivation du collège concernant une procédure de recrutement à laquelle elle a participé.

Pour ma part, j'ai pris connaissance de cet article, mais sachez qu'à ce jour, je n'ai pas été saisi officiellement de ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Botin.

M. Botin (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, en excellent juriste que vous êtes pour cette pique de rappel très détaillée et très précise, tant par rapport aux possibilités qui existent au niveau du Conseil d'État, mais qui sont généralement très peu utilisées par les candidats, c'est une procédure qui fait peur, sans doute par un élément qui est trop peu connu, qui ce recours à la tutelle et qui est lui totalement gratuit.

Ce seront des éléments qui pourront rassurer les futurs candidats qui se retrouveraient dans une situation assez désagréable, telle que celle qui a été décrite par la presse.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA POSITION DE LA RÉGION SUR LES DEMANDES D'INDEMNISATIONS DES ENTREPRISES AUX POUVOIRS ADJUDICATEURS LOCAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la position de la Région sur les demandes d'indemnisations des entreprises aux pouvoirs adjudicateurs locaux ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que la crise sanitaire actuelle impacte lourdement l'exécution des marchés publics de l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs wallons. Un groupe de travail regroupant des représentants du SPW Secrétariat général, du SPW Mobilité et Infrastructures, du SPW Intérieur et Action sociale et de l'Union des villes et communes de Wallonie a été mis sur pied afin d'identifier des réponses communes aux préoccupations de ces pouvoirs adjudicateurs. Ce groupe a déjà mis à disposition des pouvoirs adjudicateurs des recommandations

successives dans lesquelles le dialogue, principalement, avec les opérateurs économiques est encouragé.

De nouvelles recommandations au sujet du traitement des demandes d'indemnisations des entreprises ont aussi été transférées à votre cabinet. Ces recommandations sont indispensables pour soutenir les pouvoirs adjudicateurs qui peuvent être dépassés. Tout d'abord par rapport à la gestion, je pense particulièrement aux communes rurales et petites communes et puis, par des exigences financières parfois démesurées des opérateurs économiques.

Ces nouvelles recommandations ne devraient-elles pas être intégrées dans une circulaire afin de déterminer le cadre des indemnisations aux entreprises ?

Dans l'affirmative, comment comptez-vous procéder ?

Avez-vous déjà une idée d'un calendrier pour la mise en œuvre de cette circulaire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, c'est une problématique que nous connaissons bien. Malheureusement, j'ai déjà pu répondre à des questions à ce sujet au sein de cette commission, notamment à notre collègue Bastin qui ne me questionne pas uniquement sur les zones de secours.

(Réaction d'un intervenant)

C'est une question cruciale qui vient s'ajouter aux difficultés réelles et potentielles à venir des villes et communes. C'est donc un des éléments sur lesquels nous travaillons avec toute une série d'intervenants, puisqu'un groupe de réflexion a été mis en place entre le Service public de Wallonie, au niveau du secrétariat général du SPW Mobilité et Infrastructures et plus spécifiquement de mon administration, à savoir le SPW Intérieur et Action sociale. Nous y associons également l'Union des villes et communes de Wallonie et d'autres cabinets, puisque nous travaillons avec les cabinets de la ministre De Bue, qui a en charge la tutelle sur les marchés publics de la Wallonie, et celui du ministre-président, dans sa compétence de coordination des différentes politiques.

Nous avons travaillé au sein de ce groupe de réflexion pour formuler toute une série de recommandations quant au foncement et à la recevabilité des demandes à caractère indemnitaire émanant des adjudicataires. Ces recommandations ont vocation à prendre la forme d'une circulaire. Elle sera sans doute signée par le ministre-président. On doit encore atterrir sur la forme : soit une circulaire à l'adresse des pouvoirs locaux, à l'adresse du SPW ou une seule circulaire signée par le ministre-président à

l'adresse de l'ensemble de ses pouvoirs adjudicataires wallons, qu'ils soient régionaux ou au niveau des pouvoirs locaux. Le travail sur cette ou ces circulaires est en train d'être mené au sein de réunions intercabinet.

En parallèle, d'autres pistes plus politiques, comme la concertation avec le secteur de la construction en vue d'aboutir à une solution générale négociée, sont également envisagées. Comme vous pouvez le constater, les discussions se déroulent d'ores et déjà à l'échelle wallonne, dès lors que lesdites recommandations relatives aux indemnités sont soumises pour avis aux principaux pouvoirs adjudicateurs wallons et que l'Union des villes et communes de Wallonie est un membre à part entière du groupe de réflexion que j'évoquais il y a quelques instants qui a rédigé ces recommandations.

Nous finalisons donc le travail sur leur intégration ou leur mise en forme sous forme de circulaire, avec ou sans « s », c'est encore à déterminer.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je sens que vous êtes vraiment sur la balle de cette problématique. Les situations rencontrées devront être analysées au cas par cas en tenant compte de la particularité de chaque marché, mais en même temps de la continuité du service public, parce que c'est à cela que l'on risque d'être confronté.

Que ce soit une ou plusieurs circulaires, je compte bien sur votre sagacité pour trouver la meilleure des solutions. Ce qu'elle ou elles doivent être, c'est rapides, efficaces et, puisque vous avez parlé de simplification administrative, faciles à exécuter par les pouvoirs locaux qui sont les premiers impactés par la situation.

(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DES GRANDES VILLES WALLONNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la perspective de développement des grandes villes wallonnes ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le Ministre, la politique des grandes villes relève de la compétence régionale. Dans ce cadre, 13 villes wallonnes sont réunies au sein d'une plateforme. Cette mise en réseau permet à ces villes de mutualiser leurs expériences concernant le développement urbain et surtout de communiquer entre elles.

Cette plateforme contient sept villes wallonnes - Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Seraing, Mouscron et Verviers - qui bénéficient de subsides régionaux pour élaborer leur PDU, leur Perspective de développement urbain, car elles répondent à deux critères : être une ville de plus de 50 000 habitants et afficher un revenu moyen net par habitant inférieur au revenu moyen net wallon.

Six autres villes ont rejoint la plateforme sur base volontaire et s'engagent à élaborer un PDU. Il s'agit d'Herstal, Wavre, Sambreville, Andenne, Marche-en-Famenne et Hannut. Cependant, elles ne bénéficient pas ou pas encore de subsides régionaux.

Lors du premier atelier de la plateforme des villes wallonnes, vous avez annoncé la mise à disposition d'une enveloppe supplémentaire de 25 millions d'euros pour des projets de revitalisation ou rénovation urbaine qui s'inscriraient dans une démarche de type PDU ou projet de ville. De plus, vous aviez l'intention de soumettre aux différents cabinets ministériels une note d'orientation pourra trouver la stratégie en matière de grandes villes, je suppose, pour partager cette enveloppe entre les différentes grandes villes.

J'aurais voulu savoir si vous avez déjà observé dans les sept grandes villes ayant élaboré un PDU, un résultat positif de s'être mises ensemble et d'être orientées « perspectives de développement urbain ».

Depuis votre déclaration de la mise à disposition d'une enveloppe supplémentaire, de nouveaux appels à projets de type PDU ont-ils pu être lancés ?

Troisièmement, pourriez-vous nous communiquer des points majeurs de votre stratégie en matière de grandes villes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, merci pour votre question sur un sujet important que l'on évoque finalement peu dans cette commission, à savoir la politique de la ville et singulièrement les perspectives de développement urbain.

Tout d'abord, en ce qui concerne les résultats observés dans les sept grandes villes qui ont été élaborées ces PDU, permettez-moi d'abord de souligner que chaque PDU présenté au pôle aménagement du territoire du Conseil économique et social et

environnemental de Wallonie a reçu un avis positif de la part de ce dernier.

Le pôle a notamment mis en avant la qualité des dossiers qui respectent une cohérence entre les analyses contextuelles, les ambitions développées, la sélection des quartiers prioritaires et la définition de projets traduits en fiches actions.

Je rappelle aussi que la législation relative à l'adoption d'une PDU et à l'octroi de subventions dans le cadre d'un mécanisme de droit de tirage permet de garantir aux grandes villes, le développement de leur vision stratégique transversale à moyen terme en bénéficiant d'une autonomie importante dans la mise en œuvre de leurs fiches actions. Cela rejoint le travail de simplification administrative qui s'inscrit lui-même dans un travail d'une relation de confiance avec les pouvoirs locaux et dans le cas qui nous occupe, avec les grandes villes de Wallonie.

Les justifications des dépenses pour les investissements y relatifs ne doivent en effet être transmises qu'a posteriori à l'administration régionale et donc, cela atteste de cette relation de confiance que nous voulons nouer avec l'ensemble des pouvoirs locaux. C'est par exemple que la Ville de Liège a notamment déjà réalisé trois acquisitions en vue de mettre en œuvre son action intitulée « Requalification du secteur de Fontainebleau ». Une évaluation de la mise en œuvre sera facilitée au moment de l'introduction des rapports intermédiaires prévus dans les 30 mois de l'approbation de la PDU.

Les villes disposeront à ce stade d'une flexibilité importante puisqu'elles pourront annexer au rapport une perspective de développement urbain modifié, motivée par de nouveaux éléments contextuels.

En ce qui concerne l'enveloppe supplémentaire de 25 millions d'euros que vous évoquez, pour le moment et en raison de la crise sanitaire que nous subissons depuis le mois de mars, cette option n'a pas encore pu être concrétisée d'un point de vue budgétaire et aucun appel à projets n'a donc pu être lancé jusqu'à présent.

En tant que ministre chargé de la politique de la ville, mon attention reste cependant bien d'augmenter les moyens consacrés à ces acteurs locaux de premier plan que sont les villes qui ont encore largement confirmé leur efficacité par leur proximité et leur réactivité dans le cadre de la lutte contre la pandémie. On l'a évoqué il y a quelques instants encore.

Je suis convaincu que leurs actions seront tout aussi efficaces dans le cadre des mesures de relance post-COVID. C'est pourquoi je veillerai à les soutenir notamment dans le cadre du plan Get Up Wallonia adopté récemment par le Gouvernement de Wallonie.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons, je n'ai pu soumettre à l'approbation du Gouvernement, la note

d'orientation évoquée, laquelle vise à jeter les bases d'une véritable politique intégrée de la ville en Wallonie, comme formulée de manière particulièrement transversale au sein de la Déclaration politique régionale. Ce sera fait dans les toutes prochaines semaines.

Cette note ambitionne de définir les lignes de force de cette politique que le Gouvernement compte mener sous cette législature en identifiant notamment les différentes thématiques concernées, les objectifs poursuivis et une méthode de travail pour les atteindre. À cette occasion, une réflexion pourrait par exemple être menée sur une éventuelle modification des textes applicables en matière de rénovation et de revitalisation urbaines en lien avec le dispositif PDU.

Dans le cadre de cette réflexion, d'autres villes pourraient être également intégrées dans le dispositif PDU de manière plus structurelle. Quoi qu'il en soit, dès qu'une décision de principe sera prise par le Gouvernement sur la politique de la ville, vous en serez bien entendu informée ; ce qui nous permettra, j'en suis sûr, de poursuivre ensemble la réflexion sur cette matière importante à la fois pour les villes, mais à travers elle, pour la Wallonie dans son ensemble.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Je suis très contente de vous entendre parler de relation de confiance avec les partenaires que sont les pouvoirs locaux et particulièrement les grandes villes. C'est très important.

J'ai vu par exemple que la Ville de Liège allait recevoir des subsides importants dans le cadre de cette perspective de développement urbain. S'il y a une lourdeur administrative, il n'y a pas moyen de fonctionner correctement et d'être proactif quand il faut acquérir des biens ou modifier différentes choses. Il faut évidemment qu'il y ait un contrôle, comme partout.

D'autre part, j'entends bien que vous n'avez pas pu, du fait de la crise, élaborer votre note d'orientation...

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Elle est quasiment ficelée.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Elle n'est pas finalisée, mais ce n'est pas grave et c'est compréhensible.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Cela étant, si vous le permettez, Monsieur le Président, Madame la Députée, dans ce cadre particulier - comme dans d'autres, mais singulièrement dans le cadre de la politique de la ville -, on devra aussi tenir compte de la crise que l'on vient de traverser et notamment l'impact du confinement en zone urbaine. Je ne suis finalement pas mécontent de ne pas l'avoir déposée ou de ne pas avoir pu la déposer juste

avant la crise puisque la note sera enrichie au regard de ce que l'on vient de vivre ces dernières semaines.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - C'est justement ce que je voulais dire en disant qu'il faut peut-être tenir compte de ce qui s'est passé. On a parlé de l'engagement des citoyens, de leur participation, du soutien qu'ils avaient apporté. Dans cette perspective de développement urbain, les budgets participatifs doivent tenir compte de cette participation citoyenne, d'avoir des locaux qui vont permettre de se réunir dans certains quartiers où il n'y a pas d'espace vert. Mon collègue y a fait référence tout à l'heure quand il parlait de logements en disant : « Dans la création des logements, il faudrait réfléchir à des terrasses, à des espaces partagés, et cetera ». Dans les perspectives de développement urbain, ce sont des éléments qui doivent rentrer en ligne de compte. C'est cela que je voulais également partager avec vous, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES ORDONNANCES COMMUNALES IMPOSANT LE PORT DU MASQUE DANS CERTAINES COMMUNES »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES MESURES DE POLICE DES AUTORITÉS COMMUNALES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE »

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES POUVOIRS DES BOURGMESTRES EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- Mme de Coster-Bauchau, sur « les ordonnances communales imposant le port du masque dans certaines communes » ;
- M. Hazée, sur « les mesures de police des autorités communales dans le cadre de la lutte contre la pandémie » ;
- Mme Galant, sur « les pouvoirs des bourgmestres en temps de crise sanitaire ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le Ministre, en ce qui concerne les mesures de confinement et de déconfinement, c'est toujours le Conseil national de sécurité qui fixe le cap, mais les bourgmestres sont tenus de veiller à la bonne

application des directives. Dans ce cadre, le ministre de l'Intérieur leur a rappelé qu'il ne leur appartient pas d'aller au-delà des règles fédérales, par exemple en rendant le port du masque obligatoire. Le même ministre a chargé les gouverneurs de ramener à la raison les communes qui se montreraient trop strictes.

C'est notamment le cas en Hainaut où un courrier est ainsi parvenu aux quatre bourgmestres de la zone de police des Hauts-Pays, comprenant Heusies, Quiévrain, Honnelles et Dour, ayant rendu le masque obligatoire dans les commerces et les lieux clos ou couverts accessibles au public. Cependant, les maïeurs concernés ont bien l'intention de résister au ministre et donc de maintenir les ordonnances en question en justifiant leur décision sur base de l'autonomie communale, mais aussi par rapport à leurs spécificités géographiques mettant en avant qu'elles sont situées le long de la frontière française, entre Bruxelles et Paris et que de nombreux frontaliers viennent s'approvisionner dans leurs commerces à la suite du déconfinement.

Si ces ordonnances problématiques n'étaient pas retirées pour le 22 mai, le gouverneur de la Province du Hainaut devait jouer un rôle de médiateur. Celui-ci a d'ailleurs déclaré qu'il ferait alors un rapport au ministre De Crem et un rapport similaire à votre attention.

C'est dans ce cadre que je me permets de vous interroger puisque la Région wallonne pourrait donc, à la suite d'une enquête tenant compte des spécificités locales, être amenée à casser ces ordonnances non conformes.

Je voulais savoir si, à votre connaissance, les ordonnances ont été retirées. Si ce n'est pas le cas, que comptez-vous faire ? Pourriez-vous être amené à annuler ces ordonnances ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, nous avons parlé aujourd'hui, notamment en cette commission et déjà antérieurement, du rôle important des communes, des élus communaux, notamment des mandataires au sein du collège communal et en particulier des bourgmestres dans la gestion de cette crise et dans ce cadre-là, comme Mme De Coster, je voulais évoquer cette problématique puisque certaines communes ont pris des mesures de police complémentaires aux directives définies par le CNS et traduites par arrêté pris par le pouvoir fédéral.

Le port du masque a ainsi été imposé à l'espace public de plusieurs communes dans le Hainaut, mais pas seulement.

J'ai en tête notamment le cas de Pépinster, par exemple sur les marchés hebdomadaires, dans les centres commerciaux ou dans les magasins.

Le ministre fédéral de l'intérieur – cela a été dit – avait souhaité rappeler les bourgmestres à l'ordre en leur demandant de s'en tenir aux conseils du CNS et en sollicitant à cette fin les gouverneurs.

Cette démarche, au-delà de la question du port du masque à tel ou tel endroit, soulève plusieurs enjeux plus larges en fait et plus conceptuels. D'une part, elle questionne la possibilité ou non pour les autorités communales de prendre des mesures complémentaires – et à aucun moment contradictoires – avec les directives du CNS si elles les estiment nécessaires.

À cet égard, dès lors, l'approche du ministre fédéral qui semble exclure par principe toute intervention communale, toute mesure complémentaire, m'apparaît excessive. L'avis pris par l'Union des villes et communes de Wallonie m'apparaît plus nuancé et, pour tout dire, plus convaincant. C'est un avis qui a été pris avant cette controverse, puisqu'il date du 15 mai 2020. L'union évoque notamment le fait qu'au-delà de la question de savoir si c'est une police générale ou une police spéciale, l'intervention communale ne doit pas être d'emblée exclue, mais il importe évidemment que cette dernière se justifie et qu'elle soit très bien motivée.

Un peu plus loin, l'union n'exclut dès lors pas une imposition modulée pour ce qui concerne le cas d'espèce, le port du masque dans l'espace public.

Elle évoque enfin – et c'est évidemment également juste à mes yeux – un principe de proportionnalité : il faut bien sûr que la mesure communale, le cas échéant, reste proportionnée au danger que l'on entend éviter et ne contrevienne aux libertés individuelles que dans une mesure qui ne dépasse pas ce que requiert la préservation de l'ordre public.

C'est le premier enjeu.

D'autre part, elle interroge aussi la possibilité ou non pour le ministre fédéral de casser ou de faire casser de telles décisions. Elle m'apparaît reposer sur un fondement juridique à tout le moins précaire.

Dès lors, je voulais faire le point avec vous sur cet enjeu. Estimez-vous que des autorités locales puissent, en fonction des réalités de leur territoire, adopter des mesures complémentaires aux mesures du CNS pouvant, par exemple, conduire à imposer le port du masque sur un marché ou dans un centre commercial, tenant compte bien évidemment d'un certain nombre de considérations et de motivations liées aux circonstances rencontrées sur le terrain ?

Quelle est votre analyse politique de la situation ? Pouvez-vous confirmer l'intérêt, moyennant motivation, je le redis, de permettre un réglage plus fin lorsque les circonstances de terrain le requièrent ?

Le cas échéant et subsidiairement, n'est-il pas opportun de recommander une action concertée, voire

harmonisée à l'échelle de bassins de vie lorsque les circonstances s'y prêtent, en tout cas ?

Enfin, une éventuelle annulation par l'autorité de tutelle ne dépend-elle pas en Wallonie de votre autorité ? Le ministre fédéral vous a-t-il contacté en ce sens ? Le cas échéant, quelle a été votre réponse ?

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques questions qui me semblaient découler des circonstances qui ont été développées par ma collègue et par moi-même.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, on a déjà parlé, évoqué, la définition de l'autonomie communale qui demandera sans doute un débat après cette crise et, comme l'ont rappelé mon collègue dans le cadre de cette question, M. Hazée, mais d'autres collègues tantôt, le rôle important des bourgmestres dans la gestion de cette crise.

Par rapport à l'autonomie communale, c'est défini comme le droit et la capacité pour la commune de régler, de gérer dans le cadre de la loi, sous sa propre responsabilité et au profit de sa population, une part importante des affaires publiques.

L'Union des villes et communes de Wallonie a nuancé cette notion d'autonomie communale : « En cas où la situation l'exigerait, une intervention communale reste possible s'agissant d'apprécier plus finement les mesures à implémenter sur le terrain dans le cadre d'une modalisation locale des mesures fédérales, ce qui pourrait amener à prendre des mesures plus fortes que celles prônées au niveau du CNS ».

Monsieur le Ministre, considérant les règles édictées par le Fédéral et le concept d'autonomie communale, qu'en est-il du pouvoir des bourgmestres durant cette crise ?

Le port du masque est recommandé par le Fédéral, mais est-il dans les attributions des bourgmestres de généraliser et d'obliger le port du masque à tous les citoyens dans la commune considérée.

Je suis voisine de la zone des hauts pays, vu que cela s'est passé dans l'arrondissement de Mons-Borinage et c'est vrai que les bourgmestres ont été cassés dans leur élan.

À titre personnel, c'est vrai qu'à Jurbize, nous avons fait preuve d'une solidarité exceptionnelle. Plus de 12 000 masques ont été réalisés par des couturières et couturiers bénévoles. Durant toute la semaine du 4 mai, chaque citoyen a donc reçu un masque et un filtre qui avaient été réalisés par des bénévoles. Tous ces bénévoles me disaient que je devais obliger le port du masque. Je suis contente, quelque part, de ne pas avoir été au-delà des recommandations du CNS, mais de

nouveau, c'est quand même interpellant en tant que mandataire, cette notion d'autonomie communale et finalement, les décisions que nous pouvons réellement prendre en temps de crise que nous la vivons pour le moment.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Mesdames et Monsieur les députés, je vous remercie pour ces questions importantes qui permettent justement de clarifier les choses et peut-être de refaire le point sur la compétence de police administrative des communes et singulièrement, des bourgmestres.

Vos questions renvoient essentiellement à la compétence des autorités locales à adopter des mesures de salubrité dans le contexte de la crise sanitaire ; mesures qui ont retenu toute mon attention. Dans ce cadre, certaines communes ont pris des mesures de police complémentaires aux directives du Conseil national de sécurité traduite par arrêté du pouvoir fédéral.

Vous faites écho aux déclarations reprises dans la presse du ministre fédéral de l'Intérieur et du gouverneur de la Province du Hainaut. Le ministre de l'Intérieur a souhaité rappeler les bourgmestres à l'ordre en leur demandant de s'en tenir aux consignes du CNS et en sollicitant à cette fin, les gouverneurs de provinces.

Ceci vous amène à m'interroger d'une part sur la possibilité pour les autorités communales de prendre des mesures complémentaires à ces directives si elles l'estiment nécessaire et d'autre part, sur la possibilité pour le ministre fédéral de casser ou faire casser de telles décisions.

D'après mon analyse, confirmée en cela par le Centre national de crise et qui rejoint celle de l'Union des villes et communes de Wallonie, les autorités communales, et plus particulièrement les bourgmestres, peuvent adopter sur base de l'article 133 à 135 de la nouvelle loi communale, des mesures de police individuelles ou réglementaires lorsque des circonstances en espèce de salubrité l'imposent.

J'en ai par ailleurs fait dans ma réponse au courrier au ministre De Crem. Je lui ai également rappelé à quel point les élus locaux, bourgmestres en tête, sont de précieux relais pour assurer l'application des règles et recommandations édictées par le CNS, en dépit de la diversité des réalités de terrain, et ce, dans le respect de l'autonomie communale ; une autonomie qui est une force pour le pays et qui doit le rester, j'en suis convaincu.

Néanmoins, ces mesures en ce qu'elles sont restrictives de droits fondamentaux de liberté sont accompagnées de conditions particulières à respecter

qui relèvent de l'analyse de la proportionnalité et de leur motivation. Sur cette base, il est admis que les autorités communales peuvent prendre des mesures complémentaires, notamment concernant le port du masque à certains endroits ou en matière d'interdiction de certains rassemblements lorsque la situation le requiert.

Tel pourrait être le cas face à la détection d'un foyer à un endroit précis ou devant une concentration de personnes pouvant rendre problématique le non-port du masque.

Pour cela, il est évident qu'il faut tenir compte des particularités de chaque commune, une harmonisation à l'échelle d'un bassin de vie d'une province ou même d'une région qui ferait fi de ces particularités semble, dans certains cas, contre-productive.

Une formation à destination des pouvoirs locaux, organisée de concert avec l'Union des villes et communes de Wallonie et mes services est actuellement en cours pour accompagner les communes par des conseils et des rappels de la norme. La concertation est par ailleurs réalisée au travers d'un dialogue constant entre les services du Fédéral, les gouverneurs de province, les bourgmestres, l'administration ainsi que mon cabinet.

J'ai également précisé au ministre De Crem que j'exercerai mes prérogatives de tutelle générale d'annulation sur les actes administratifs définitifs qui revêtent un caractère manifestement excessif au regard des dispositions adoptées par le CNS et ce, après instruction des dossiers par mes services et dans le respect du principe du débat contradictoire. Mes services sont d'ailleurs saisis de certaines décisions.

Enfin, il est toujours loisible à l'autorité fédérale, comme à tout tiers qui justifie d'un intérêt à agir, de contester l'acte pris par une autorité locale qu'elle estimerait contraire à la loi ou à l'intérêt général devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État, que ce soit en annulation ou en suspension, voire même en extrême.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez été clair et merci d'avoir précisé qu'il y avait des conditions particulières pour prendre des mesures de police administrative. Ce qui percole dans ce genre de dossier, c'est la difficulté que le citoyen a à percevoir ce qui se passe dans une commune par rapport à une autre commune. Peut-être qu'il y a un effort de communication à faire si un jour on devait être dans une situation qui se renouvelle, comme celle que nous vivons, où le citoyen a eu tellement d'informations qu'il ne comprend pas très bien pourquoi dans telle commune – Mme Galant l'a évoqué, c'est tout près de sa

commune – on fait cela et pas dans l'autre. C'est là que cela pose problème.

Lorsque certains citoyens pensent qu'ils sont entravés dans leur liberté, il y a peut-être un effort de communication à faire et peut-être, Monsieur le Ministre, au moment où l'on prend des circulaires pour avertir les bourgmestres des différentes décisions et possibilités de choix à opérer, on pourrait insister sur cette problématique de communication.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour son rappel des grands principes du droit constitutionnel et du droit administratif. Pour ma part, je n'ai pas d'avis, très objectivement, sur le port du masque dans tel marché à Pepinster ou dans tel magasin dans une commune hennuyère près de la frontière, mais j'ai questionné les enjeux conceptuels et, de ce point de vue, je vous remercie pour vos réponses que je partage entièrement. D'une part, le constat que le ministre fédéral, par une position de principe, a pris une attitude ou une approche excessive et qu'il faut en revenir à une analyse de la proportionnalité et de la motivation. Ce sont ces éléments qui peuvent fonder – et l'on sent bien que ce sont des moments qui sont très circonstanciés, qui ne peuvent être que par exception – des mesures complémentaires, tenant compte des particularités de terrain, tout en appelant, et vous avez bien fait de le faire, à un dialogue constant, à la fois entre les autorités, qu'elles soient fédérales, régionales, le rôle des gouverneurs, et j'ajouterai peut-être le dialogue horizontal entre les bourgmestres ou les collègues d'un même bassin de vie.

Puis, à côté de cela, en rappelant aussi les prérogatives régionales en matière de tutelle. Je vous ai bien entendu sur le sujet et je conclurai par cette formule forte que vous avez utilisée : « l'autonomie communale est une force pour le pays et doit le rester ». Je fais également mienne cette approche.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci pour toutes ces informations. On reviendra un jour sur un débat par rapport à l'interprétation de l'autonomie communale, parce que je reprends aussi votre expression : « l'autonomie communale est une forme pour notre pays et il faut la garder », mais ce cas-ci nous montre qu'il y a des interprétations possibles par rapport aux contours de l'autonomie communale, donc il serait bon un jour d'en débattre.

Les formations organisées maintenant sont un bon rappel des principaux points repris dans l'autonomie communale.

Je pense aussi que l'on est de bons soldats, que l'on a fait preuve d'anticipation, d'imagination, de sang-froid, mais à un moment se faire taper sur les doigts et se faire

rappeler à l'ordre dans la gestion d'une crise telle que celle-là, cela ne fait pas plaisir. Je peux vous dire que mes collègues bourgmestres de la zone des Hauts Pays ont passé des heures, comme l'ensemble des bourgmestres de la région, pour gérer au mieux cette crise. Se faire rappeler à l'ordre, en plus de manière publique, je peux vous dire que cela fait mal, en tant que bourgmestre, quand on a tout donné pour gérer au mieux et pour servir l'ensemble des concitoyens.

Je terminerai en insistant comme vous sur le dialogue constant entre les différentes autorités, sur la communication et, de nouveau, sur le rôle important que doit jouer également la province, ici en particulier le rôle du gouverneur.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DETTE D'ENODIA À L'ÉGARD DU FONDS
DE PENSION O GEO FUND »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ABRACADABRANTESQUE MONTAGE
IMPLIQUANT UNE DETTE CACHÉE DE
90 MILLIONS D'EUROS D'ENODIA ENVERS LE
FONDS DE PENSION O GEO FUND »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES 70 MILLIONS NON REVERSÉS PAR
NETHYS À O GEO FUND »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Bierin, sur « la dette d'Enodia à l'égard du fonds de pension Ogeo Fund » ;
- M. Dispa, sur « l'abracadabrantesque montage impliquant une dette cachée de 90 millions d'euros d'Enodia envers le fonds de pension Ogeo Fund » ;
- M. Mugemangango, sur « les 70 millions non reversés par Nethys à Ogeo Fund ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le journal *La Meuse* faisait écho ce mardi 26 mai d'une dette de 69,4 millions d'euros d'Enodia à l'égard du fonds de pension Ogeo.

Cette dette proviendrait du fait que Resa aurait versé à Nethys la somme en question pour rembourser Ogeo, qui avait été chargé en 2009 de payer les cotisations des travailleurs au Service fédéral des pensions, mais Nethys n'aurait ensuite jamais transféré cet argent. La

dette aurait ensuite été assumée par Enodia, mais ce dernier point reste à confirmer.

Avez-vous été informé par Enodia de cette situation ?

Quel est l'impact de cette dette sur le paiement des pensions des travailleurs concernés et sur les dividendes pour les communes ?

Selon votre analyse, quelle peut être l'influence de cette dette importante sur le futur plan stratégique de l'intercommunale ?

Rappelons qu'il doit être approuvé dans les mois qui viennent après avoir bénéficié d'un délai bien légitime vu le contexte que nous connaissons.

Pol Heyse et Jacques Tison sont cités dans l'article comme potentiels responsables de ces décisions. Pouvez-vous nous donner votre analyse des conséquences judiciaires potentielles pour eux ? Sont-elles légales ou non, en gros ?

Selon les informations publiées, la dette globale s'élève 90,4 millions d'euros. D'où proviennent les 21 millions d'euros de dette qui ne sont pas liés à ces cotisations de pension ? Quels sont les créanciers ?

M. le Président. - La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, je suis les travaux de la commission, même si c'est à distance, et je peux vous dire que c'est avec grand intérêt que j'ai écouté les réponses toujours intéressantes du ministre, que ce soit sur l'actualité communale ou sur les perspectives d'avenir pour les pouvoirs locaux. Je pense que ces perspectives sont sombres, comme c'est le cas sur le plan financier.

C'est donc un peu avec regret que je reviens, comme M. Bierin, sur un dossier qui, d'une certaine manière pour vous, est un peu un héritage d'un passé. Nous préférierions nous projeter vers l'avenir, mais l'actualité nous oblige encore une fois à revenir sur l'affaire Nethys. Ce dossier qui ne cesse de nous étonner depuis le début recèle manifestement quelques cadavres qui sont toujours dans les placards.

Étant donné que le passé n'a pas encore été soldé, il est important qu'avec vous l'on puisse tenter de faire la lumière sur cette nouvelle révélation qui a été publiée par le journal *Sudpresse* le 26 mai dernier et selon laquelle Enodia se serait vu transférer une dette de 90 millions d'euros par Nethys dans le cadre d'un montage pour le moins étrange impliquant l'ancien management de Nethys et d'Ogeo.

Selon le groupe *Sudpresse*, le conseil d'administration d'Enodia s'est vu présenter un document relatif à une dette de l'intercommunale envers

Ogeo Fund. Entre 2009 et 2014, Nethys aurait chargé informellement Ogeo – sans contrat écrit, semble-t-il, ce qui en soi est déjà un fait incroyable – de payer les pensions des travailleurs du groupe auprès du Service fédéral des pensions.

D'un certain point de vue, les choses étaient simples à l'époque puisqu'il suffisait à l'administrateur-délégué de Nethys, Stéphane Moreau, d'appeler l'administrateur-délégué d'Ogeo, Stéphane Moreau lui-même, pour conclure entre eux rapidement un accord vite fait bien fait.

Toujours est-il que Resa aurait soldé la dette créée par ce mécanisme en versant sur le compte de Nethys 69,4 millions d'euros en vue d'un remboursement d'Ogeo par Nethys. Mais, selon *Sudpresse* toujours, Nethys n'a jamais remboursé Ogeo. La première question est de savoir où sont passés ces 70 millions d'euros. À quoi ont-ils été affectés ?

Cerise sur le gâteau, la dette totale du groupe, qui serait maintenant de 90,4 millions d'euros – montant sur lequel vous pourrez peut-être nous éclairer –, est finalement remontée de Nethys vers Enodia qui se voit désormais contrainte de rembourser Ogeo alors qu'elle n'a pas les fonds nécessaires à cette fin. Enodia aurait pris contact avec la FSMA et analyserait la responsabilité de l'ancien management, dont faisait partie d'ailleurs l'ancien réviseur du groupe.

J'ai qualifié ce montage dans la question que je vous ai adressée d'abracadabrantique, mais c'est sans aucun humour.

C'est abracadabrantique, mais c'est sans aucun humour. Parce que, si tout ce qui est révélé s'avère vrai, c'est extrêmement grave.

Confirmez-vous ces faits rapportés par *Sudpresse* ? Étiez-vous au courant de ces faits avant que la presse les révèle ?

L'intercommunale Enodia est-elle bien endettée de plus de 90 millions d'euros envers le Fonds de pension Ogeo Fund ? L'autorité de tutelle, à un moment ou à un autre, a-t-elle dû valider ce mécanisme ?

Enfin, ce type de mécanisme était-il propre au groupe Nethys ou serait-il aussi d'application dans d'autres intercommunales à votre connaissance ?

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Ministre, comme cela a été dit, 70 millions d'euros servant au paiement des pensions du groupe Enodia ont purement et simplement disparu.

Notre administrateur, M. Damien Robert, a demandé au conseil d'administration ce qu'il était advenu de cet

argent et la direction du conseil d'administration lui a répondu qu'elle était incapable de donner une réponse. Comment est-ce possible ? Cet argent est bien allé quelque part.

Un document montre qu'en 2016, Nethys a reçu près de 69,4 millions d'euros de sa filiale Resa pour rembourser le paiement des pensions des travailleurs de l'intercommunale. Cet argent devait arriver dans les caisses du Fonds de pension Ogeo Fund, mais il est resté dans les caisses de Nethys et a été détourné à d'autres fins.

De plus, Nethys a ensuite fait comme si cette dette n'avait jamais été remboursée par Resa et a fait inscrire dans sa comptabilité qu'elle doit encore être payée. En conséquence, aujourd'hui, c'est Enodia qui devrait payer ces 69,4 millions d'euros alors qu'ils ont déjà été remboursés à Nethys.

Cette énorme somme d'argent public, qui était destinée au paiement des pensions des travailleurs du groupe, a été détournée de son usage initial. Cela met potentiellement en péril la santé financière du fonds de pension. C'est tout simplement inacceptable de jouer de cette manière avec l'avenir des travailleurs du groupe.

Savez-vous ce qu'est devenu cet argent ? Allez-vous enquêter de manière publique et transparente sur ce qui s'est passé une nouvelle fois chez Enodia ? On ne peut se contenter de simples constats de détournement. Cet argent doit vraiment être récupéré et on doit pouvoir faire toute la lumière sur cette affaire. Qu'envisagez-vous de faire pour aller dans ce sens ?

Allez-vous demander des explications aux auteurs de ce détournement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Messieurs les députés, je vous remercie pour vos questions même si, comme certains auraient préféré ne pas devoir la poser, j'aurais préféré aussi ne pas devoir y répondre. À nouveau, c'est un des éléments qui atteste d'une gestion passée plus que critiquable.

Si je parle bien d'une d'une gestion passée, c'est que les faits concernés remontent à une période allant de 2009 à 2014, soit une époque à laquelle le Gouvernement wallon n'exerçait aucune tutelle sur les actes des intercommunales interrégionales dont faisait partie celle qui nous occupe aujourd'hui et qui nous a longuement occupés précédemment.

L'application d'une tutelle sur ces intercommunales interrégionales a été consacrée par le décret du 27 mars 2014, entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce décret portait assentiment à l'accord de coopération relatif aux intercommunales interrégionales conclu entre

les trois Régions. Très clairement, sur les opérations qui entourent et qui sont à l'origine des faits dénoncés par la presse, il n'y a pas eu d'acte de tutelle posé, pas de contrôle de tutelle, parce qu'il n'y avait pas à l'époque de tutelle qui intervenait sur les intercommunales interrégionales telles que l'était à l'époque Publifin.

Vos questions font suite à l'article de presse paru ce 26 mai. Mon administration n'a pas encore pu prendre connaissance en détail des faits précis, ce qui ne sera possible qu'au moment de la vérification des comptes puisque la tutelle s'exercera à ce moment-là. La tutelle exercée sur les comptes comprend l'analyse du bilan et du compte de résultat dans lesquels nous retrouvons le montant total des dettes sans aucune information sur les créanciers.

Pour information, dans les comptes consolidés de 2018, la situation était la suivante. Total des dettes : 1,906 milliard d'euros - vous me permettrez de faire l'économie des chiffres suivants - ; dettes à plus d'un an : 1,206 milliard d'euros ; dettes à un an au plus, 637 millions d'euros, dont 252 millions d'euros de dettes commerciales, 162 millions d'euros de dettes fiscales, salariales et sociales et 29 millions d'euros d'autres dettes.

uant à la question de l'impact de cette dette sur l'octroi des dividendes, je rappelle que l'octroi ou non d'un dividende dépend entièrement d'une décision validée par l'assemblée générale de l'intercommunale concernée et j'ignore comment cette dernière va se positionner quant à l'octroi ou non de dividendes. Nous le saurons dans un an au moment de la clôture de ces comptes. Les dividendes étant décidés lors du vote sur les comptes qui a lieu normalement en juin de l'année suivante.

S'agissant des conséquences sur le plan stratégique d'Enodia, la problématique relève de la gestion sociétale et d'appréciation d'opportunité du groupe Enodia-Nethys. Les plans stratégiques ne sont plus soumis à tutelle depuis la réforme de 2013.

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation impose simplement aux intercommunales d'adopter un plan stratégique et de le soumettre à leurs actionnaires, en particulier les communes et les provinces.

Concernant les cas de Messieurs Heyse et Tison, dont la presse indique qu'ils seraient à l'origine du montage et des opérations litigieuses, il ne m'appartient pas de me prononcer sur les éventuelles conséquences judiciaires de ces faits s'ils sont avérés.

Il en va, comme vous le savez, du respect du principe de la séparation des pouvoirs et de l'interdiction, pour l'exécutif, d'empiéter sur les prérogatives judiciaires ce qui, bien entendu, ne m'empêche pas de transmettre au parquet général ou au juge d'instruction les éléments que j'aurais à connaître

dans le cadre de l'instruction de ce dossier et qui me sembleraient être constitutifs d'infraction pénale. Je l'ai fait par le passé et je ne manquerai pas de le faire à l'avenir si tant est que je sois informé d'éléments de la sorte.

Pour être très clair avec vous, pour répondre aux questions plus précises qui m'ont été adressées, qu'entends-je faire ? Il est bien clair qu'un contact sera pris entre mon administration et l'intercommunale afin de connaître exactement la réalité des faits et la manière dont ces opérations se sont déroulées. Savoir, bien entendu, où est passé l'argent.

Cela étant, premier élément qui selon moi permet d'expliquer où est passé l'argent, c'est que, finalement, ces opérations s'inscrivent dans le cadre des pratiques et des montages de l'ancien management au sein d'un groupe consolidé où c'est globalement l'activité régulée, à savoir celle des GRD, qui a financé les activités concurrentielles, pour certaines fortement déficitaires du groupe.

On est, je pense, une fois de plus, avec des agissements de la sorte. M. Dispa l'a imagé en indiquant qu'il s'agissait à l'administrateur délégué d'une structure de passer un coup de fil à l'administrateur délégué de l'autre structure puisqu'il y avait identité de personne sur les deux fonctions et je pense que, une fois de plus, on est face à des pratiques, des montages qui questionnent vraiment le fonctionnement d'une intercommunale comme celle-là.

Fort heureusement, il s'agit d'agissements passés.

Comme cela a été évoqué, nous avons décidé d'ouvrir les placards et c'est ce que fait le nouveau conseil d'administration, ce que fait le manager intérimaire. Et en ouvrant des placards, effectivement, on découvre des cadavres. Ce n'est pas le premier.

J'espère que ce sera le dernier, mais le passé m'a appris à être prudent dans ce dossier.

Existe-t-il d'autres intercommunales où des pratiques similaires auraient eu cours ? J'espère bien que non et je n'ai, Monsieur Dispa, soyons clair, à l'heure où je vous parle, aucune information qui me permettrait de penser que d'autres intercommunales auraient agi de la sorte.

J'espère que des agissements comme ceux-là sont limités à la fois au périmètre de cette intercommunale et surtout au passé.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Dans l'article en question, le journaliste interrogeait un administrateur qui est d'ailleurs cité par M. Mugemangango, mais, si j'ai bien suivi, la situation décrite par cet administrateur dans l'article n'est pas exactement celle qui existe, en tout cas selon les informations dont on dispose. En tout cas, à

terme, il pourrait y avoir un gros problème de trésorerie si le créancier venait à réclamer le paiement et cela pose, de toute façon, certainement de grosses questions en termes de gestion.

On préférerait parler de projets positifs tournés vers l'avenir. En attendant, on voit qu'il reste encore beaucoup à faire pour assainir les dettes du passé, au propre comme au figuré, et l'on peut se réjouir qu'il y ait désormais un gouvernement et un conseil d'administration qui prennent tout cela à bras-le-corps.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse.

Je note, mais je n'en tire pas de conclusion, que vous n'avez pas répondu à la question par laquelle je vous demandais si vous étiez au courant de ces faits avant la publication de l'article de presse. Je ne veux pas pour autant vous mettre dans l'embarras.

On a ici la confirmation de pratiques qui dépassent tout entendement. Manifestement, l'ancien management avait une conception de l'argent public qui lui était propre, manipulant cet argent public sans guère de scrupules ni de précaution. Il semble se confirmer qu'Ogeo était un peu considéré comme la banque du groupe et c'est en soi tout à fait inacceptable.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il me semble qu'il est peu attentiste d'attendre la production des derniers comptes pour procéder à un examen de la dette. Comme vous l'avez mentionné, déjà en 2018, elle atteignait des montants très importants.

Il me semble que, sans attendre ces comptes et sans attendre que la tutelle s'exerce à travers l'examen de ces comptes, il serait peut-être opportun de diligenter une enquête en pleine collaboration avec les instances actuelles de Nethys et d'Enodia, et, à la faveur de cette instruction administrative, d'inciter peut-être ces intercommunales à introduire des actions en justice afin que le dommage qui résulte de ce montage soit réparé. In fine, la justice devra passer par là, mais sans doute faut-il faciliter son travail en décidant de la saisir et en portant à sa connaissance tout élément que cette enquête administrative, que je vous invite à diligenter, pourrait révéler.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous nous avez données.

J'ai été un peu inquiet par la tournure que vous avez utilisée quand vous avez dit : « On va attendre la production des comptes pour voir ce qu'il en est », mais plus tard dans votre intervention, vous avez dit que vous

alliez demander des comptes dans l'immédiat. J'espère que ce sera effectivement dans l'immédiat et que l'on s'entend bien sur le fait qu'il faut agir vite pour savoir exactement ce qu'il s'est passé. Je suis d'accord avec M. Dispa puisqu'il faut, à mon sens, diligenter une enquête rapide qui puisse établir les faits. Tenir au courant les parlementaires et les citoyens de ce qu'il est en train de se passer dans ce dossier me semble évident et j'espère que c'est bien ce que j'ai compris de votre intervention.

Second élément, je vous entends dire qu'il s'agirait peut-être – j'imagine sous réserve d'informations plus précises – de simples transferts entre des entités. Manifestement, quand on regarde les chiffres qui ont été livrés par le conseil d'administration aux administrateurs, ce ne sont pas seulement des transferts : ces 70 millions d'euros ont disparu et l'on ne sait pas où ils sont. Dans ce sens, il est important de faire au plus vite la lumière là-dessus.

On est venus régulièrement dans cette commission et au Parlement avec un projet de réforme profonde des intercommunales pour avoir des entreprises démocratiques publiques dans lesquelles il y aurait une transparence de gestion, par exemple, par la présence de citoyens ou de représentants du syndicat au sein du conseil d'administration par le fait de pouvoir voir ces réunions de conseil d'administration via vidéo. Ainsi, il n'y aurait pas du tout de mystère par rapport aux informations échangées dans ces conseils d'administration. Ce fait démontre que c'est indispensable.

Ce que cette commission pourrait faire pour faciliter le travail d'éclaircissement et de transparence, c'est demander des auditions. Par exemple, de MM. Heyse et Tison, qui ont été cités dans les médias, de MM. Moreau et Gilles, qui étaient dans ces conseils d'administration, pour faire la lumière là-dessus – ce n'est pas une question posée à M. le Ministre, mais plutôt au président de la commission –, de M. Witmeur, qui est en train de découvrir des choses dans les placards et qui pourrait nous aider à faire la lumière là-dessus. C'est une demande que l'on devrait pouvoir rencontrer et que mon groupe voudrait soumettre à cette commission.

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES INTERCOMMUNALES FACE À LA CRISE
DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les intercommunales face à la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). - Monsieur le Ministre, avec leur multiplicité de métiers, les intercommunales, à l'image de l'IDEA au niveau du Cœur du Hainaut, ont affronté la crise du COVID-19 en s'organisant pour que le service rendu à leurs publics reste marqué du sceau de la qualité et de la proximité. Parallèlement, en interne, elles ont tenté d'anticiper autant que faire se peut, et le cas échéant elles se sont adaptées, pour mettre leur personnel dans les meilleures conditions possible, à commencer par les conditions sanitaires.

Grâce au *reporting* et à des mesures psychologiques rassurantes, l'absentéisme n'a été que de 3 % au plus fort de la crise, pour l'intercommunale des régions du Centre et de Mons-Borinage.

À l'heure du déconfinement, le secteur entend résolument se tourner vers l'avenir plutôt que de réclamer des comptes.

Quel est votre éclairage sur les orientations de plus en plus marquées des intercommunales vers l'économie circulaire et la transition écologique qui figurent par ailleurs parmi les objectifs formulés dans la Déclaration de politique régionale ?

Alors que les intercommunales sont parvenues à limiter les risques sanitaires, quelles réponses apportez-vous aux difficultés auxquelles elles vont être confrontées lors de la reprise économique ?

Il apparaît en effet que tant les entreprises, vu le ralentissement de leurs activités, que les intercommunales, vu le ralentissement, voire l'arrêt, des ventes de terrains et donc l'approvisionnement en eau, vont connaître une baisse, significative pour certaines, de leurs recettes.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vais essayer de répondre à votre question, mais j'ai malheureusement pour l'instant encore peu d'éléments à vous fournir. La priorité des priorités a été de venir en soutien aux pouvoirs locaux et aux villes et communes en particulier, laissant les intercommunales pour un deuxième temps.

Pour l'instant, en tant que ministre régional des Pouvoirs locaux, je ne peux qu'encourager les intercommunales à développer leurs activités dans l'économie circulaire et la transition écologique qui sont, comme vous l'avez évoqué, deux des axes retenus par la Wallonie pour assurer son redéploiement.

C'est là un bel exemple de complémentarité entre la Région, qui définit de grands axes stratégiques, et un pouvoir local qui mène des politiques qui s'inscrivent pleinement dans ces orientations régionales.

En ce qui concerne l'impact de la crise du COVID-19 sur les recettes et dépenses des intercommunales, il est encore trop tôt pour s'en faire une idée précise. Il faudra attendre encore quelques mois pour les mesurer, mais cela fera l'objet d'une attention toute particulière dans le chef de mon cabinet et de mes services.

À ce stade, je peux cependant les encourager à bien réexaminer leurs plans stratégiques dans le contexte de la crise que nous connaissons, à la fois pour tenir compte de ce que nous avons traversé, à la fois pour envisager la relance et le redéploiement dans des activités qui s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire et de transition écologique.

Enfin, il est d'ores et déjà probable que certaines d'entre elles décident de ne pas verser de dividendes à leurs actionnaires ou décident de les reporter à un exercice ultérieur, voire que certaines soient même contraintes de solliciter une recapitalisation.

En ce qui concerne la baisse des dividendes éventuelle, c'est un des éléments qui a fondé le Gouvernement à adopter des mesures d'assouplissement budgétaire pour les villes et communes. Étant entendu qu'à cela il faut en plus ajouter un élément supplémentaire, à savoir, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations, le fameux test de liquidités que les intercommunales – en tout cas les sociétés constituées sous forme de société coopérative, ce qui est le cas pour certaines intercommunales – devront procéder avant de pouvoir éventuellement verser des dividendes à leurs actionnaires. C'est un des éléments qui risquent aussi, même si celui-ci n'est pas lié à la crise du COVID-19, mais à une modification législative, de retarder, voire d'empêcher ou de diminuer, le versement de dividendes aux actionnaires communaux ou provinciaux des intercommunales.

Voilà quelques éléments de réponse à votre question qui avait un champ relativement large, mais pour laquelle je n'ai pas encore les éléments précis qui me permettent d'aller plus loin et de satisfaire pleinement vos questions.

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et les limites qu'il y apporte. Je reviendrai en temps opportun pour obtenir de nouveaux renseignements.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES VENTES DE VOO ET BRUTÉLÉ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du

Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les ventes de Voo et Brutélé ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, en effet, il s'agit de deux dossiers dont on a moins parlé, car l'actualité a été concentrée sur le COVID-19, mais ce sont des dossiers qui restent importants.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, faire le point avec vous puisque la vente de Voo à Providence était conditionnée au rachat préalable de Brutélé par le groupe Nethys. On en était en tout cas resté là, aux dernières informations.

À ma connaissance, cette vente est pour le moment au pont mort. Elle était pourtant prévue pour le mois de juin et nous sommes en juin 2020.

Quels contacts ont été noués entre Nethys, Enodia et Brutélé à propos du rachat de Brutélé ? À votre connaissance, y a-t-il eu des contacts récents ? Où en est-on dans les négociations ou dans les discussions ? La vente de Brutélé au groupe Enodia-Nethys est-elle toujours prévue pour ce mois de juin ? Quelle forme prendrait-elle si elle devait avoir lieu ? À votre estime, Monsieur le Ministre, Providence est-il déjà propriétaire de Voo ? Providence peut-il toujours se rétracter en cas d'échec d'absorption de Brutélé par le groupe Enodia-Nethys ? Enfin, ces ventes seront-elles conclues ici, dans le courant du mois de juin ? Ce calendrier tient-il toujours ?

Merci déjà pour les informations que vous pourrez nous donner de manière à actualiser notre connaissance du dossier ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, merci, mais ici encore, mais pour d'autres raisons, je ne pourrai entièrement répondre à toutes vos attentes. Vous m'en voyez attristé et je vous prie de m'en excuser. Il y a deux raisons. La première est que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ne soumet pas tous les actes des SPPLS tels que Nethys relatifs aux sessions de leurs branches activités à une transmission obligatoire à l'autorité de tutelle. Vous savez que le seul élément imposé est l'avis conforme à solliciter et à obtenir auprès de l'intercommunale mère – et c'est un des actes sur lesquels je peux exercer une tutelle générale d'annulation.

J'ai également d'ores et déjà insisté sur le fait que je n'étais pas aux commandes directes du groupe Enodia-Nethys et d'ailleurs, que je n'ai pas à l'être.

Cela dit, pour ne pas vous frustrer complètement, les dernières informations dont mes services et moi-même

disposons au sujet des ventes de Voo impliquant Brutélé figurent dans les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration d'Enodia des 5 et 18 février 2020. ceux-ci nous ont été transmis le 14 mai, conformément à une demande d'informations émise par mes services le 9 octobre 2019. Cela s'inscrit dans la poursuite de la mission de contrôle et d'investigation initiée au mois de septembre ou octobre 2019, mais qui visait aussi spécifiquement le volet rachat des activités de Brutélé.

J'ai donc reçu, de la part d'Enodia, ces éléments de procès-verbaux, mais Enodia m'a spécifiquement souligné le caractère confidentiel de ceux-ci à l'aune de l'arrêt de la Cour constitutionnelle numéro 170/2018 du 29 novembre 2018 que j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de vous citer et de vous rappeler.

Voici, Monsieur le Député, pour les éléments de réponse.

Je suis bien au courant, effectivement, d'éléments relatifs à la négociation entre Nethys et Brutélé. S'agissant de l'annulation du fait que la vente de Brutélé ou l'achat de Brutélé conditionnerait la vente de Voo à Providence, je rappellerai que c'est le prix qui est directement impacté par le rachat ou non de Brutélé par Nethys.

Enfin, s'agissant du calendrier, il a comme toute une série d'autres opérations, été impacté par la crise que nous venons de traverser et que nous vivons encore. Par ailleurs, je vous rappelle qu'une action judiciaire est toujours pendante devant le tribunal de l'Entreprise de Liège et que c'est un des éléments qui affecte la négociation et la possibilité de tenir le calendrier initialement prévu.

Voici, Monsieur le Député. Je vous vois perplexe par rapport aux éléments de réponse que je viens de vous fournir. Ce que je pouvais vous dire, au regard des informations dont j'ai connaissance, mais qui sont couvertes en grande partie par le caractère confidentiel du secret des affaires.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous confirme que vous ne répondez pas complètement à mes attentes. Autant je peux comprendre la prudence qui est de mise dans votre rôle de ministre de tutelle par rapport à des décisions prises pour certains types d'actes, autant je sais que vous n'êtes pas aux commandes ni d'un côté ni de l'autre, autant il me semble que dans cette affaire, les communes concernées – je pense en particulier aux communes actionnaires de Brutélé – mériteraient davantage de considération, d'information et de transparence.

Dans un autre débat, vous avez plaidé pour une meilleure transparence s'agissant des pouvoirs locaux. Je partage tout à fait ce souhait et cette aspiration. Ici, honnêtement, sous couvert de respect de la

confidentialité, on a quand même l'impression que les choses se passent en coulisses dans la plus totale opacité. Les communes actionnaires, notamment de Brutélé, sont pour le moment dans l'ignorance complète de ces négociations, que vous avez par ailleurs confirmées tout en laissant entendre qu'elles étaient suspendues à des actions en justice.

Tout cela est très compliqué, mais, à ce stade-ci, la transparence dans ce dossier n'est pas de mise, et l'on ne peut que le regretter. Je suis sûr que vous le regrettez vous-même. Peut-être dans votre rôle plus politique de ministre en charge des Pouvoirs locaux pourriez-vous plaider pour que les communes soient correctement informées, que les enjeux soient traités dans une certaine forme de transparence et que l'on ne découvre pas par la presse ce qui aura été négocié en catimini dans le chef de certains. C'est le message que je voulais vous délivrer. Ce sont des dossiers importants qui sont d'une certaine manière d'intérêt général, d'intérêt public. Il me semble qu'ils méritent mieux que cette opacité.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES TAXES SUR LES ÉTABLISSEMENTS
D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les taxes sur les établissements d'hébergement touristique ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur la circulaire du 6 avril 2020 que vous avez édictée et qui concerne la compensation fiscale relative aux communes et aux provinces de Wallonie.

Vous indiquez dans cette circulaire que les délibérations du collège communal approuvant des allègements fiscaux en vue de soutenir l'activité économique devront être envoyées à la tutelle pour le 30 juin 2020. Les délibérations du conseil approuvant ces délibérations générales devront être envoyées à la tutelle pour le 15 septembre.

Cette circulaire a été prise au moment où les collèges communaux disposaient eux-mêmes de pouvoirs spéciaux, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, sauf à démontrer que le conseil est dans l'impossibilité totale de se réunir, mais on sait que vous avez facilité les modalités de réunion, et c'est très bien ainsi.

À ma connaissance, aucune autre nouvelle n'est venue préciser le propos de cette circulaire du 6 avril 2020 depuis que les conseils peuvent formellement se réunir, y compris par la voie virtuelle.

Comment les *deadlines* concernant les délibérations du collège disposant de pouvoirs spéciaux sont-elles applicables à la situation actuelle dès lors que cette délégation n'est plus d'office d'application ?

Jusqu'à quand le conseil communal peut-il décider d'adopter un allègement fiscal qui donnerait droit à la compensation régionale ? Est-ce le 30 juin ou le 15 septembre ?

Par ailleurs, vous savez que le secteur touristique est un des secteurs les plus impactés par la pandémie. Il est fort possible que des communes, en vue d'assurer la relance économique – et vous les y encouragez d'une certaine façon –, abaissent ou suppriment leurs taxes sur les établissements d'hébergement touristique. On peut imaginer qu'elles le fassent après la date du 30 juin dès lors que l'activité touristique reprend progressivement.

Les allègements fiscaux appliqués sur les taxes sur les établissements d'hébergement touristique donnent-ils droit à la compensation régionale ? Qu'en est-il lorsqu'un tel allègement est voté après la date du 30 juin ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vais tâcher de vous satisfaire plus que précédemment avec des éléments de réponse.

Je vous confirme tout d'abord que le calendrier établi dans la circulaire du 6 avril relative à la compensation fiscale pour les communes et provinces wallonnes a effectivement été conçu dans la perspective des délibérations adoptées par le collège communal durant la période dite des pouvoirs spéciaux.

Dès lors, la date limite de transmission des décisions à la direction des Ressources financières du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale pour les décisions prises à dater du 4 mai 2020 par le Conseil communal, relativement à l'établissement des mesures d'allègement fiscal, il est fixé au 15 septembre.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que, durant la période des pouvoirs spéciaux, c'est la décision du Collège qui était soumise à la tutelle spéciale d'approbation. La décision de confirmation par le Conseil était soumise à la tutelle générale d'annulation.

Le calendrier fixé tenait compte de cela. C'est pourquoi la circulaire demandait que la décision du Collège soit transmise pour le 30 juin, pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation. Délai d'un mois à dater de sa réception à la tutelle pour rappel.

Par prudence, compte tenu de ce délai d'un mois pour l'exercice de la tutelle et de la période particulière, nous avons fixé l'échéance au 15 septembre.

En conséquence, je vous confirme que la date du 30 juin ne doit pas être considérée comme la date ultime pour une décision du Conseil communal. Cependant, j'insiste fortement sur la nécessité pour la direction du SPW IAS de disposer, à la date du 15 septembre 2020, d'une délibération du Conseil communal qui a été approuvée par mes soins.

La circulaire en question vise la période de confinement économique imposée. C'est sur cette base que les estimations ont été réalisées.

Pour être très clair et pour répondre à votre question, le secteur touristique est également visé puisque la circulaire identifiait un certain nombre de taxes, tout en précisant que la liste n'était pas exhaustive. Étaient ainsi reprises les taxes sur les hôtels, les campings, les séjours et autres logements. Si d'autres taxes qui visent l'activité spécifique du secteur touristique sont visées par une délibération d'un conseil communal, il est bien entendu qu'elles pourront rentrer dans le cadre du calcul de la compensation régionale.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci à M. le Ministre pour ses précisions. Je crois que c'est important de noter que c'est la date du 15 septembre finalement qui prévaut. Les impacts économiques sont tellement dévastateurs en particulier dans le secteur du tourisme, comme dans le secteur de l'événementiel, qu'effectivement, on peut imaginer que des communes estiment devoir prendre des mesures, indépendamment du calendrier tel qu'il avait été initialement fixé sur base de la période de confinement.

L'été sera peut-être une période de reprise, mais on pourrait très bien assister à une reprise très en deçà de ce que le secteur attend. D'autres mesures d'allègement seraient sans doute les bienvenues et tant mieux si les communes peuvent les prendre avant l'échéance du 15 septembre et les valoriser dans le cadre de la compensation fiscale.

Il faut éviter de s'enfermer dans des calendriers trop contraignants, dès lors que ce sont des enjeux vitaux qui sont en cause, en particulier pour ce secteur touristique.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES MONNAIES COMPLÉMENTAIRES EN
SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Dermagne, Ministre du

Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les monnaies complémentaires en soutien à l'économie locale ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, les monnaies complémentaires ont déjà fait l'objet de divers échanges au sein de ce Parlement durant ces dernières années. Il y a notamment eu un rapport parlementaire et une proposition de résolution. Les monnaies locales et régionales permettent de soutenir l'économie locale, les circuits courts. Elles ne sont pas captées par la finance mondiale. Elles ne sont pas thésaurisées. De ce fait, leur intérêt est reconnu par de nombreux analystes économiques.

L'institut Vleben, en France, a notamment produit une étude indiquant que ces monnaies, même à l'échelle d'une région, pouvaient contribuer à la transition écologique de l'économie en évitant l'effet « rebond » qui peut se produire parfois quand on investit dans des secteurs « verts ».

Se basant sur ces constats, la Déclaration de politique régionale indique que le Gouvernement encouragera les monnaies complémentaires locales et éventuellement régionales.

Par ailleurs, certaines communes ont mis en place durant ces dernières années des chèques de soutien aux commerces locaux. Dans le cadre de la crise, de nombreuses communes envisagent également de développer ce système pour soutenir les commerçants, les indépendants, au niveau local : Gembloux, Charleroi, Assesse notamment. Il s'agit en soi d'une forme de monnaie complémentaire, qui constitue un bol d'air pour les commerçants et artisans locaux qui sont pour certains en grande difficulté dans le contexte que l'on connaît. Le fait de ne porter que sur une seule commune peut aussi peut-être en limiter l'usage et augmenter le coût du système, même si cela n'enlève rien au caractère tout à fait positif et bienvenu de ce type d'initiative.

Je voulais vous poser la question de votre analyse de ces projets et de savoir si vous aviez étudié la possibilité d'un soutien régional à ces initiatives afin de contribuer à redéployer l'économie locale dans le contexte que nous connaissons.

Par ailleurs, le réseau Financité apporte un soutien et une expertise aux pouvoirs publics qui voudraient développer des monnaies locales. Êtes-vous en contact avec ce réseau afin d'analyser leurs propositions et afin d'analyser éventuellement la mise en place d'une monnaie régionale ?

La question dans son ensemble, mais en particulier cette dernière question, était initialement adressée à M. Crucke, qui aurait peut-être été plus à même de répondre sur cet aspect bien précis. Je vous remercie de

toute façon d'ores et déjà pour toutes les réponses que vous pourrez apporter.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vais essayer de vous apporter les éléments de réponse tel que l'aurait fait le ministre Crucke. Je serai peut-être moins volubile, mais je vais essayer de revenir sur ce point. C'est un élément important de la Déclaration de politique régionale, puisque le Gouvernement s'est engagé à encourager le développement de monnaies complémentaires locales afin de favoriser les échanges au profit de commerces de proximité et de productions locales. Cette démarche s'inscrit dans le développement des circuits courts. On a vu qu'ils ont été à même, pour toute une série de citoyens, dans la crise que nous avons traversée, de pouvoir suppléer à certaines autres filières de distribution, et que celles et ceux qui avaient l'occasion et la chance de pouvoir en bénéficier ne s'en sont pas fait prier.

Le 18 mai dernier, mon cabinet a rencontré l'ASBL Financité afin de discuter de l'utilisation de ces monnaies au sein des pouvoirs locaux et, particulièrement, dans le cadre de la relance nécessaire à la suite de la crise sanitaire. Les échanges et la réflexion vont se poursuivre. Nous avons la volonté de pouvoir inscrire cela dans les éléments de réflexion et d'action du plan Get up Wallonia.

Cela étant, depuis le début de cette année, j'avais chargé mes services d'analyser l'utilisation de ces monnaies par les communes, et ce dans une perspective très large englobant plusieurs législations. Il s'agissait notamment de vérifier la compatibilité avec le règlement général de la comptabilité communale, avec la législation sur les marchés publics ou encore avec les principes de l'impôt sur les revenus.

Cette analyse a permis de dégager des limites, mais aussi surtout des pistes d'utilisation et de mise en œuvre concrètes de ces monnaies au sein des pouvoirs locaux.

Premièrement, il convient de le rappeler, les monnaies complémentaires n'ont pas de cours légal sur notre territoire. En effet, l'euro est et reste à ce jour la seule monnaie légalement autorisée en Belgique. Au niveau légal, la monnaie locale peut être vue comme un « bon de soutien » à l'économie locale, mais ce n'est pas une monnaie officielle.

Ensuite, la comptabilité des pouvoirs locaux ne peut se tenir qu'en euros. Le règlement général de la comptabilité communale précise d'ailleurs que : « toutes les valeurs du bilan sont mentionnées en euros ». Le traitement d'une monnaie complémentaire implique donc d'effectuer une double encaisse, ce qui va à l'encontre du principe d'unité applicable en comptabilité,

principe qui veut qu'il n'y ait qu'un seul budget, une seule comptabilité et une seule encaisse.

En outre, la rémunération d'un agent local, dans tous ses aspects – primes, fiscalité, charges sociales, égalité de traitement, et cetera – doit s'appuyer sur la seule monnaie ayant légalement cours en Belgique, sinon à ouvrir un débat qui dépasse largement le niveau local voire même régional.

Enfin, imposer l'utilisation d'une monnaie complémentaire locale dans un cahier des charges n'est pas compatible avec la législation sur les marchés publics, au motif que la mise en concurrence serait viciée à l'égard des éventuels soumissionnaires venant d'autres territoires que ceux où cette monnaie locale a cours.

Cela étant, il existe des perspectives d'utilisation de ce type de monnaies par les pouvoirs locaux et je m'en réjouis. Ainsi, une commune peut acheter de la monnaie locale. Dans ce cas, la sortie financière sera comptabilisée en euros. La monnaie locale sera alors comptabilisée en termes de stock, comme n'importe quel achat de marchandises.

Le paiement de primes, chèques et cadeaux peut alors se faire au travers des monnaies complémentaires locales pour les naissances, les pensions, les jubilés ou toute une série d'autres événements que les villes et communes souhaiteraient mettre en valeur et soutenir.

Ces utilisations précises rencontrent les objectifs de ce type de monnaies, à savoir relocaliser les échanges et favoriser le commerce local. J'en veux pour preuve le Voltî, monnaie locale utilisée à Rochefort - mais pas que, puisqu'il a cours sur différentes communes autour de Rochefort - qui poursuit bien ce type d'objectifs de soutien aux échanges locaux et au développement des circuits courts. Si vous vous rendez le vendredi en fin de journée sur le marché dit relais, vous y rencontrerez l'ensemble des producteurs locaux de la région de Rochefort et vous paierez vos achats en voltis.

On peut éventuellement organiser une visite de la commission quand le déconfinement sera complet pour mettre en valeur cette initiative et à travers elle, l'utilisation des monnaies complémentaires en soutien de l'économie locale, que ce soit directement ou indirectement par les villes et communes de Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, les services ont bien fait de réorienter la question vers vous. Je vois que vous avez déjà travaillé sur le sujet et je me réjouis que des contacts existent déjà entre votre cabinet et le réseau financé.

Cela étant, certains aspects concernent peut-être, malgré tout, M. le Ministre Crucke, voire M. le Ministre

Borsus, comme ministre de l'Économie par rapport au soutien aux commerces.

De ce fait, je pense que le Gouvernement, dans son ensemble, devrait être amené à soutenir ces initiatives. Je parlais, y compris des chèques pour le commerce local et donc de soutenir financièrement certaines de ces initiatives, car les communes ont des soucis financiers et cela ne va pas s'arranger comme cela a déjà fait l'objet de longs débats aujourd'hui.

Je pense effectivement que cette alternative des monnaies locales doit en particulier attirer l'attention parce que plutôt qu'un projet *one shot*, même s'il est déjà très utile et très positif en distribuant de la monnaie locale, il s'agirait pour les communes de soutenir de façon structurelle ces circuits courts, cette économie locale. Cela incite les citoyens à acheter chez les commerçants locaux, mais ensuite, l'argent circule à petite échelle et continue à entretenir cet écosystème économique. Dans certaines communes, la monnaie existe déjà et cela ne demande donc pas de moyens supplémentaires pour être mis en place et pas spécifiquement de suivi administratif.

Ailleurs, le réseau financé où les groupes existants peuvent donner un coup de main, ont une expertise et cela ne demande dès lors pas non beaucoup de moyens ou de temps de travail à la commune, au-delà du budget qui serait consacré à la dépense en elle-même.

Pour terminer, je vais me permettre, moi aussi, de faire la publicité du valeureux qui est de plus en plus utilisé en province de Liège. S'il y a une visite de terrain à faire un jour, je suis persuadé que la commission serait également tout à fait bienvenue pour voir les projets soutenus par cette monnaie.

M. Dispa (cdH). - On peut aussi passer par Gembloux et y découvrir la monnaie locale Ornoz.

M. le Président. - Voilà, nous irons à Liège pour les valeureux et à Gembloux.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES PLANS DE COHÉSION SOCIALE DANS LE CONTEXTE PANDÉMIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les plans de cohésion sociale dans le contexte pandémique ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, on le sait, la pandémie n'aura pas fait que des malades. La situation est assez dramatique. Elle aura aussi accru le nombre de chômeurs, de personnes précarisées par une situation humaine difficile : perte d'emploi pour soi-même ou son conjoint, aide à apporter à un parent ou à un enfant, l'impact sur les factures d'énergie, la difficulté à se nourrir.

Bien sûr, ces situations existaient déjà précédemment et certaines communes les traitaient via un plan de cohésion sociale. D'autres les découvrent parfois un peu plus aujourd'hui et réfléchissent à réorienter certaines de leurs actions.

Aujourd'hui, le décret relatif aux plans de cohésion sociale fixe en son article 4 un certain nombre d'axes, plus ou moins larges. Tout n'est néanmoins pas permis.

J'aurais donc voulu vous poser deux questions.

Le Gouvernement travaille-t-il à un arrêté de pouvoirs spéciaux modifiant les axes à prendre en compte dans le développement d'un plan de cohésion sociale ?

Un financement supplémentaire destiné aux plans de cohésion sociale est-il prévu pour faire face aux conséquences sociales négatives de la crise ?

On le sait, les communes – on en a encore parlé tout à l'heure – auront leur budget sacrément grevé avec cette problématique-là. Il ne faudrait pas que les plans de cohésion sociale en pâtissent.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, merci pour votre question qui est rendue possible par la présence de M. Beugnies en commission qui assure la présence physique pour l'ensemble des députés et députées.

Madame la Députée, au travers de leur PCS, les pouvoirs locaux ont déployé un éventail d'initiatives de solidarité et d'aide aux personnes durant la crise de la COVID-19 tout en respectant strictement les mesures de sécurité préconisées. Je tenais à le saluer.

Afin de permettre la concrétisation rapide de ces actions, nous avons accordé une certaine souplesse dans la procédure de modification des plans. Ainsi, le tableau de bord reprenant l'ensemble des actions du PCS n'a pas dû être modifié en raison du caractère ponctuel de ces initiatives répondant à des besoins d'urgence sociale.

Il est en outre dans mes intentions de maintenir cette souplesse pour les futures initiatives de solidarité qui seraient développées durant la période de déconfinement progressif afin, là encore, de soutenir les publics fragilisés. De ce fait, et au regard de la souplesse

octroyée, aucun arrêté de pouvoirs spéciaux n'a été rendu nécessaire ou ne devrait être nécessaire dans les semaines et les mois qui viennent.

L'ensemble de ces initiatives de solidarité seront finançables dans le cadre du plan et les dépenses qui leur sont liées seront prises en compte lors de l'examen des rapports financiers du PCS pour l'année 2020.

En raison des mesures de confinement et des consignes de sécurité corrélatives, certaines activités du PCS ont été postposées, ce qui a permis de réaffecter temporairement des moyens financiers du plan en vue de répondre à l'urgence de la crise sanitaire. Un financement complémentaire durant cette période de crise n'est donc pas nécessaire puisque les PCS peuvent ou ont pu mobiliser des moyens dans le cadre de leur subvention 2020 pour apporter réponse à des besoins sociaux urgents.

Le 10 avril dernier, mon administration a réalisé un sondage des chefs de projet des 196 PCS, précisément en vue d'inventorier les actions de solidarité et d'aide aux personnes en difficulté menées par ou avec les PCS à la suite de la crise sanitaire.

Au total, 87 % des répondants, soit 139 PCS, mènent ou sont associés à une ou plusieurs initiatives solidaires. Je puis ainsi vous dire, à titre d'exemple, que les types d'actions qui reviennent le plus souvent sont :

- la mise en œuvre d'une ligne d'écoute téléphonique, électronique ou postale ;
- la création d'une plateforme citoyenne du style Impact Days ;
- la confection, la coordination ou la distribution de masques ;
- le soutien à des initiatives lancées durant la crise par la commune, le CPAS ou d'autres partenaires ;
- l'information, le conseil et la sensibilisation ;
- la livraison de courses, de repas ou encore de colis.

On voit très clairement que la souplesse accordée et la réactivité et la mobilisation au sein des PCS ont permis de développer toute une série d'actions de manière à répondre aux besoins urgents de la population. On va vu qu'ils étaient et qu'ils sont encore de divers ordres.

S'agissant d'une enveloppe complémentaire, comme je l'ai dit, dans un premier temps, elle n'a pas été nécessaire et, dans un deuxième temps, elle n'est pas envisagée pour l'instant étant entendu que l'on travaille sur la souplesse et sur la réaffectation des moyens d'action qui n'ont pas pu ou qui ne pourront pas encore être menés dans l'immédiat.

Je rappellerai tout de même que le Gouvernement a décidé de soutenir un autre acteur social local important, à savoir les CPAS, avec l'octroi d'une enveloppe supplémentaire de 5 millions d'euros dégagés sur mes

propres crédits. C'était la volonté de pouvoir travailler le plus rapidement possible, de répondre à l'urgence sociale et de faire en sorte que, par de la souplesse au niveau des procédures, on puisse réaffecter des moyens et des agents pour répondre à des besoins urgents.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci pour vos réponses. Il est vrai que le sujet avait notamment été abordé lors du conseil communal de ma commune, Mouscron. Il est important, en effet, d'avoir cette souplesse, mais il était important de pouvoir rassurer les communes et les acteurs locaux sur le fait de savoir qu'un arrêté n'est pas nécessaire et que, dans l'examen des rapports, la situation sera analysée au vu des circonstances actuelles.

L'aide accordée aux CPAS est un point positif, mais, dans certaines communes et dans certaines situations, même si des activités n'ont pas nécessairement eu lieu, je peux vous assurer qu'il faudra tirer sur la corde pour pouvoir trouver certains financements nécessaires.

Au regard de la suite, la position pourrait éventuellement changer. Si tel était le cas, je n'hésiterais pas à revenir vers vous.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DISTRIBUTION DES MASQUES PAR LES
COMMUNES WALLONNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la distribution des masques par les communes wallonnes ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, nous étions déjà intervenus, il y a près d'un mois, pour remettre en cause la gestion de la distribution de masques par la Région wallonne qui a préféré laisser les communes se débrouiller seules, ce qui n'a pas manqué d'entraîner plusieurs problèmes. Il y a d'abord eu des problèmes de disparité dans la qualité, dans le coût et la distribution des masques. En effet, nous avons eu plusieurs retours du terrain concernant la qualité des masques distribués, certains n'étant pas pourvus de poche pour y placer un filtre ou encore d'autres avec une étiquette préconisant le lavage à 40 degrés alors que l'on sait qu'il faut les laver à 60 degrés comme c'est recommandé afin de les stériliser.

D'autre part, certaines villes et communes ont dû payer plus cher les masques commandés que ce que vous avez prévu de rembourser. Si je ne me trompe pas, le forfait prévu pour le remboursement est 2 euros par masque. Si vous ne remboursez pas la totalité des

factures, mais uniquement le forfait, cela aura des conséquences financières pour certaines villes et communes qui sont déjà dans le rouge. Là, j'extrapole, peut-être allez-vous me répondre que vous allez payer la totalité de la facture des masques.

Enfin, certaines communes n'ont pas encore distribué de masques à leurs citoyens, alors que nous sommes déjà en juin. Je peux vous dire que cela cause de sérieux soucis à votre président de parti, par exemple, puisque lors du Conseil communal de Charleroi du lundi 25 mai, il a dit être incapable de déterminer une date à laquelle les masques pourraient être distribués aux citoyens, aux Carolos.

Le fait que les communes doivent se débrouiller engendre d'autres problèmes : un problème d'équité, auquel je vous pensais attaché, Monsieur le Ministre. Souvenez-vous du débat sur l'organisation des conseils communaux où vous avez mis en avant l'équité. Pour nous, je suppose que pour vous c'est pareil, un Wallon égale un Wallon, peu importe la commune où il habite. Pourquoi un Carolo devrait-il acheter lui-même son masque alors que par exemple un Montois peut en bénéficier gratuitement ? Où est l'équité là-dedans ?

Il y a également un problème sanitaire. Il est complètement anormal que des citoyens, alors que le port du masque est obligatoire dans les transports en commun et fortement recommandé dans l'espace public, n'en aient toujours pas reçu. C'est un problème.

Enfin, nous estimons que les délais de livraison et la qualité des masques auraient pu être améliorés si vous aviez recommandé la réorganisation de la production dans nos entreprises textiles pour fabriquer des masques, tout comme les travailleurs de Seat en Espagne ont réorganisé la production pour y produire des respirateurs.

Monsieur le Ministre, qu'allez-vous faire pour accélérer la distribution de ces masques dans les communes où cela n'a pas encore été fait ?

Comptez-vous faire un suivi en établissant une liste des communes ayant ou n'ayant pas encore distribué des masques pour ensuite les aider à accélérer la distribution ? Comptez-vous également assurer un contrôle qualité éventuellement ?

Le Gouvernement wallon, selon nous, aurait pu demander aux entreprises textiles de réorganiser leur production pour fabriquer des masques au lieu d'attendre que Deltrian soit prêt en juin. Vous auriez ainsi eu des masques pour vos communes plus tôt. Pourquoi ne pas l'avoir fait ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, j'entends

bien que la livraison de masques varie fortement d'une commune à l'autre en fonction des initiatives prises de manière autonome par les différentes entités. Certaines professions ont été privilégiées - à juste titre selon moi - dans la distribution, notamment celles qui relèvent du domaine médical. Pour certains, il faudra donc encore patienter quelque peu et je le regrette. J'ai rappelé la temporalité de la prise de décision concernant les masques : le Conseil national de sécurité, un vendredi à 22 heures 30, annonce que le masque sera fortement recommandé et que le Gouvernement fédéral, aidé par les régions, fera en sorte de fournir au moins un masque à chaque Belge. Nous nous réunissons le samedi matin en Gouvernement et nous décidons finalement de financer les villes et communes après un premier rapide sondage qui faisait état de toute une série d'initiatives qui avaient d'ores et déjà été engagées.

Nous avons voulu tenir compte de ce qui avait été d'ores et déjà fait sur le terrain, tout en accompagnant les villes et communes qui n'avaient pas encore pu s'inscrire dans une telle démarche. C'est la raison pour laquelle nous avons procédé de la sorte. Je continue à penser que c'était la meilleure manière de fonctionner, même si, çà et là, les villes et communes ont été confrontées à des difficultés, mais qui auraient aussi existé avec un marché public régional pour l'ensemble de la Wallonie ; ce qui aurait sans doute été rendu encore plus compliqué, comme on le voit avec les masques au niveau du Fédéral.

Je laisse à d'autres le soin d'en discuter au sein d'une autre assemblée.

C'est dans une volonté à la fois d'agir rapidement, de tenir compte de ce qui avait été fait par les villes et communes, dans le respect de l'autonomie communale, en soutien des initiatives locales et parfois citoyennes que nous avons agi de la sorte. Je le répète, nous avons appris la décision le vendredi soir, le samedi matin la décision était prise et elle était opérationnalisée le lundi matin sur la base de contacts avec l'Union des villes et communes et tout le suivi qui en a découlé.

Monsieur Beugnies, ce n'est pas tant la distribution qui pose problème - on l'a vu au niveau communal -, que ce soit sous différentes formes, mais elle s'est organisée de manière relativement adéquate et opportune. C'est plutôt l'approvisionnement qui pose problème et l'arrivée des lots et des stocks de masques dans les différentes communes. Le cas de Charleroi est assez révélateur et exemplatif : c'est la plus grande commune de Wallonie et donc la commande est forcément plus importante pour une commune comme celle-là que pour une plus petite commune.

Le fait d'avoir soutenu les communes financièrement et d'avoir fait en sorte qu'elles passent soit directement soit via des associations de communes, soit en soutenant des initiatives citoyennes, a rendu les choses plus faciles que par une grande commande.

Troisième élément de réponse, vous évoquez le fait que certaines communes ont dû déboursier plus que 2 euros par masque. Je rappelle que le soutien régional est de 2 euros par habitant. On sait que les enfants ne sont pas concernés par le port obligatoire du masque à l'école ou dans les transports en commun. Les 2 euros par habitant visent les enfants, voire les jeunes enfants ou les enfants en bas âge, qui ne sont pas concernés par le port du masque a priori. Ces sommes peuvent être réaffectées sur d'autres postes et notamment couvrir des achats de masques à des prix légèrement supérieurs à 2 euros la pièce.

Dernier élément, par rapport à la réorientation d'une chaîne de production, c'est ce qui a été fait avec Deltrian, mais cela prend du temps. Si l'on veut que ce soit fait de manière efficace en tenant compte des réalités d'une entreprise, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Vous évoquez le fait de réorienter la production d'entreprises textiles en Wallonie. Je crains fort qu'il n'y ait plus énormément d'entreprises textiles en Wallonie. En tout cas, à mon avis, pas suffisamment pour pouvoir répondre à une demande telle que celle-là. Ce que vous évoquez, nous l'avons fait pour des masques chirurgicaux avec l'entreprise Deltrian, en concertation d'ailleurs avec d'autres niveaux de pouvoir - la Région bruxelloise s'est inscrite dans le processus - pour garantir à l'entreprise aussi des carnets de commandes qui soient remplis et de faire en sorte que l'initiative portée et initiée par la Région wallonne bénéficie à d'autres entités du pays et, au final, aux citoyens.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, je pense que l'on ne sera pas d'accord là-dessus. Vous estimez que cela aurait été pire si la Région wallonne s'était...

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je n'ai pas dit pire, mais je ne pense pas que cela aurait été mieux, plus facile et plus rapide.

M. Beugnies (PTB). - C'est là-dessus que l'on n'est pas d'accord parce que l'on pense que la désorganisation à laquelle les citoyens ont fait face aurait pu être évitée si le Gouvernement wallon avait pris la problématique de la commande et de la distribution des masques directement à bras-le-corps, et non laisser les pouvoirs locaux se débrouiller. C'est notre avis, on n'est pas obligés d'être d'accord là-dessus.

Je regrette le fait que ce ne soit qu'un forfait de 2 euros par personne qui soit prévu. On a parlé il y a quelques instants des difficultés financières que rencontraient les villes et les communes. Il ne faudrait pas que l'action d'avoir mis des masques à disposition des citoyens entraîne pour elles des pertes financières. Les communes qui ont été proactives ont plus pensé à

protéger leurs habitants qu'au coût du masque. À cause de cela, elles seraient pénalisées ? Je ne trouve pas cela très logique et que cela aurait été beaucoup plus juste et équitable de pouvoir rembourser les factures commune par commune en fonction des prix des masques.

Quelque part, cela aurait été beaucoup plus équitable et, en tout cas, quelque part, cela n'aurait pas pénalisé les communes qui ont été très proactives.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Député.

Il me reste à remercier M. le Ministre, à remercier l'ensemble des députés qui nous ont suivis, qui ont posé des questions intéressantes, qui ont eu des réponses intéressantes et je remercie aussi particulièrement les services qui nous ont assistés, accompagnés, servis, qui ont permis la tenue, que l'on soit dans un bocal, ou à un autre endroit.

Tout s'est passé merveilleusement bien et l'on est heureux de la qualité de tous celles et ceux qui nous épaulent au quotidien.

Cela doit se dire et se savoir.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - La question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les sépultures d'importance historique locale » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - La question orale de M. Sahli à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la remise en état du parc locatif public » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 5 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Frederick Botin, MR
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, cdH
M. Manu Douette, MR
M. Yves Evrard, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sabine Roberty, PS
M. Mourad Sahli, PS
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

APW	Association des provinces wallonnes (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
CNS	Conseil national de sécurité
COVID	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
COVID-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DG	directeur général / direction générale
DGO5	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé
DPR	Déclaration de politique régionale
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (anciennement appelée SMAP jusqu'en 2003)
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
FSMA	Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IPP	impôt des personnes physiques
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
NAC	nouveaux animaux de compagnie
ORES	Opérateur de réseaux d'énergies
PCS	Plan de cohésion sociale
PDU	Perspective de développement urbain (outil)
PIVert	Plan d'investissement vert
PST	programme stratégique transversal communal
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RESA	décret-programme de relance économique et de simplification administrative
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPPLS	société à participation publique locale significative
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
ULB	Université libre de Bruxelles